This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

Google

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le frnaçais, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

LIBRARY
VERITAS
OF
UNIVERSITY OF MIC
TUEBOR

MÉMOIRES SECRETS.

TOME SIXIEME

Contenant

La Dix-Septieme }
La Dix-Huitieme } Lettre.
La Dix-Neuvieme }

BIBLIOTHEEK
AMSTERDAM.
FELIX BAHLMANN

Argens Jean Marquis de Boyer, ma

MÉMOIRES SECRETS DE LA RÉPUBLIQUE DES LETTRES, OU LE THÉATRE *DE LA VÉRITÉ;*

PAR L'AUTEUR
DES LETTRES JUIVES.

TOME SIXIEME.

A LA HAYE,
Chez JEAN NEAULME,
M. DCC. XLVIII.

MÉMOIRES
SECRETS
DE LA
RÉPUBLIQUE DES LETTRES,
OU LE
THÉATRE DE LA VÉRITÉ,
PAR
L'AUTEUR DES LETTRES JUIVES.

LETTRE DIX-SEPTIÈME.

A LA HAYE,
Chez JEAN NEAULME,
M. DCC. XLVIII.

-20-30
10981 -

MÉMOIRES SECRETS DE LA RÉPUBLIQUE DES LETTRES, OU LE *THÉATRE DE LA VÉRITÉ*,

PAR

L'AUTEUR DES LETTRES JUIVES.

LETTRE DIX-SEPTIÈME.

MONSIEUR,

§. I.

ARIEN.

ARien vivoit ſous l'Empereur Adrien, & ſous les deux Antonins le Pieux & le Philoſophe, qui lui ſuccéderent. Moreri a donc commis une faute,

vécu que sous l'Empire d'A
que le Jurisconsulte avoit
en estime sous Antonin le d
La faute de Moreri est
plus grande, que le re
drien (*) ne dura que vi
ans, dix mois & vingt-n
Il auroit donc fallu qu'
commencé à écrire, à l'â
à onze ans, ses premie
ges, vû la grande qua
en a fait. Au reste, M
raison de dire que quel
sonnes avoient eu tort
à Arien ce qu'*Ulpien &*
cident sur l'autorité d'un
son nom. Il est certain qu
habiles Critiques ne son

ont prouvé évidemment qu'on ne pouvoit sans une grande erreur confondre l'Historien avec le Jurisconsulte.

Arien étoit de Nicomedie, ville de Bithynie. Il fit ses études dans cette ville (*), & y devint ensuite Sacrificateur de Cérès & de Proserpine. Photius nous a conservé ces particularités, qu'il avoit trouvées dans un Ouvrage d'Arien, dont il ne nous reste plus rien aujourd'hui, & que nous ne connoissons que par le précis que nous en a donné ce savant Patriarche de Constantinople.

Arien fut lié d'une grande amitié

(*) *Legi* Bithynica ejusdem libris octo: *quibus de Bithynia fabulosas narrationes, ceteraque ad ea pertinentia, accurate perscribit: patria nimirum patriam historiam offerens. Nicomedia enim genus se ducere hoc Opere ostendit; eaque in urbe natum, alitum, litterisque imbutum, sacerdotium Cereris, ejusque Proserpina (quibus sacram esse urbem scribit) gessisse.* Photii *Bibliotheca, Art. XCIII. pag.* 234. *edit.* Pauli Stephani. *MDCXI.* Je me sers toujours dans le reste de cet Ouvrage de la même édition.

Pline avoit exercé dans
ce du Pont, & dans c
thynie, qui étoit la patr
Il paroît, par les lettre
avons de Pline, qu'il a
coup d'estime pour lu
faisoit un grand cas d
mens. Il le prie dans
lettres (*) de vouloi
un de ses Ouvrages q
voioit, & de vouloir, se
tume, en corriger les
Arien fut disciple
Philosophe Epictete, d
à qui nous devons les
ce grand homme, & s
dion, Livre excellent.
sûre dans sa Préface
écrit les discours de

comme il les lui avoit entendu prononcer, & qu'il n'y avoit rien ajouté.

On ne connoît point le tems où Arien a écrit ses Livres d'histoire: il est impossible de savoir s'ils ont suivi ceux qu'il a donnés comme appartenant à Epictete, ou s'ils les ont dévancés.

Parmi les Ouvrages historiques d'Arien, il y en a beaucoup qui ne sont point parvenus jusqu'à nous. Cet Auteur avoit écrit l'histoire (*) de ce qui se passa, après la mort d'Alexandre, entre ses principaux Capitaines, qui ne purent s'accorder dans le partage des conquêtes de leur maître, & qui se firent la guerre pendant long-tems. Cette histoire étoit divisée en dix Livres, dont nous n'avons plus rien aujourd'hui que l'abrégé assez considéra-

(*) *Scripsit idem* (Arianus) *res post Alexandrum gestas Libris decem, quibus militarem exercitus seditionem complectitur, electionemque ea conditione factam &c.* Phot. *Biblioth. Art. XCII.*

res de la Bithynie, & fur
nemens réels qui étoien
dans des tems postérieurs
fabuleux. Nous ne con
encore cet Ouvrage que p
Photius nous en dit dans
théque. Il y parle aussi
autres Livres d'Arien, qu
dans son Ouvrage sur l
nie (†). Le premier cont
que Timoléon le Corinthi
fait de considérable dans l
& le second traitoit des
dont s'étoit servi Dion po

(*) Voyez la seconde citation
ticle.

(†) *Meminit vero hoc ipso in Libro*
Operum : quorum alterum quidem T

vrer la ville de Syracuſe & toute la Sicile de la tyrannie du ſecond Denys. Stephanus cite pluſieurs fois un autre Ouvrage d'Arien, qui contenoit dix-ſept Livres, & que nous avons encore perdu. Il concernoit l'origine des Parthes & des Scythes, & contenoit une deſcription de leur guerre avec les Romains ſous l'empire de Trajan. Il ne nous reſte donc aujourd'hui de tant d'Ouvrages hiſtoriques d'Arien que ſept Livres des conquêtes d'Alexandre le Grand, un huitième qui traite de l'Inde, une deſcription du Pont Euxin, & une autre de la mer Erythrée, du Golphe Perſique & de la mer Rouge, dans leſquelles il y a des choſes fort curieuſes.

La Mothe-le-Vayer prétend qu'Arien peut ſervir très utilement à corriger pluſieurs fautes de Quinte-Curce. „ Il ſe rencontre, (*) „ dit-il, beaucoup d'endroits dans „ l'Hiſ-

(*) La Mothe-le-Vayer, *pag.* 317. *Tom. I. edit. in folio.*

„ Livre, qu'Alexandre
„ de chez les Bataves,
„ a point de doute qu'il
„ le mettre, comme da
„ rien, qu'il ſorte d'Ecbata
„ tous les voyages des
„ Orientales, faits depui
„ cinquante ans, montre
„ celui-ci a mieux parlé,
„ préſentant les maiſons,
„ banes de quelques Icth
„ ges, bâties d'oſſemens d
„ ne & d'arrêtes de poiſſo
„ Quinte-Curce, qui ſe c
„ de nommer les matéria
„ elles étoient conſtruite
„ conques ou coquilles, &
„ crémens de la mer, co

égal aux plus grands Historiens, qu'il narre avec beaucoup de briéveté & sans faire des digressions incommodes, qu'il observe avec soin les bienséances, qu'il est impossible d'être plus clair que lui, & qu'il emploie avec dignité les façons de parler fortes & élevées lorsqu'il juge à propos de s'en servir. Si Arien fait usage de quelques expressions nouvelles, elles ne sont point re-

& narrationum brevitate præstat, & importunis digressionibus, aut crebra parenthesi, continentem Historiæ tenorem minime lædit. Decori insuper observans, nova orationis compositione magis quam vocabulis usque eo est, plane ut alio nullo modo neque clarior, neque dilucidior fieri narratio possit. Dum vero significantes, sonantesque ac teretes adhibet dictiones, æqualitate non minus quam granditate orationem temperat. Verborum item innovatio non est illi longius, sed e propinquo petita, & quæ lumen orationi vel maximum addat, ut sit vocabuli quasi habitus quidam ac gestus potius quam mutatio consuetorum verborum. Quo fit ut & perspicuitas exoriatur, non in hac solum parte, sed etiam in apparatu, ordine, & narrationis maxime compositione: quod ipsum est totum perspicuitatis artificium........ denique, ut semel dicam, si quis post hunc lectum ad cæteros Historicos se contulerit, multos etiam antiquorum humiliores deprehendat. Phot. Biblioth. *Art. XCII.*

lorsqu'on aura lû Arien
lira ensuite les plus ancie
riens, on en trouvera
parmi eux qui seront au-d
lui.

Le défaut de bien des H
c'est celui de donner
croiance aux prodiges. L
le-Vayer loüe beaucou
ce sujet. *A peine* (*), di
ve-t-on dans son Histoire
ment miraculeux qui la pu
suspecte, si l'on en except
prédictions d'Aristandre, a
te de ces deux fontaines
d'eau & d'huile, qui parur
du fleuve d'Oxus, aussi-tôt q
dre s'y fut campé. A où

perstition, & qu'on ne peut lui faire que le reproche d'avoir rapporté quelques prédictions d'Aristandre, & d'avoir parlé de ces deux fontaines d'eau & d'huile; mais on peut justement accuser cet Historien d'avoir encore rapporté dans ses Ouvrages un nombre de prodiges, dont un homme de bon sens connoît d'abord le ridicule, dans sa *Description du Pont Euxin*, en parlant de l'isle Achillea, qui étoit, selon quelques Auteurs, à l'opposite du Danube, & dans laquelle Achille avoit un Temple. Arien (*) dit, & paroît croire que ceux, qui abordoient dans cette isle, alloient consulter l'Oracle d'Achille pour apprendre de lui s'ils devoient eux-mêmes choisir dans les pâturages la victime qu'ils vouloient immoler; ils consignoient ensuite sur l'autel le prix qu'ils croioient qu'elle pouvoit valoir. Si l'Oracle n'acceptoit point leur de-

(*) Arian. *in Periplo Pontis Euxini*, *pag.* 13.

me que valoit la vic
étant païée ſuivant
non ſeulement ne s
mais venoit elle-mên
au Temple. Le mê
dit encore qu'Achil
en ſonge à ceux qui
de cette iſle, & le
quelque façon de p
indiquant l'endroit q
commode pour abor
torien ajoute qu'Achi
ment ſe montroit à
moient; mais auſſi c
ceux qui veilloient.
il poſſible que de ſem
tes ſoient faits par un
d'ailleurs a beaucoup

prit humain, on ne fait plus à quoi s'en tenir sur sa nature, & on la croiroit nécessitée par son essence à justifier ce qu'a dit Séneque, *Nullum magnum ingenium sine mistura dementiæ.* Donnons encore une preuve qu'Arien, quelque beau génie qu'il eût, avoit cependant une bonne dose de la *mistion* dont parle Séneque. Cet Historien dit que les oiseaux alloient tous les matins dans le Temple d'Achille pour y faire tomber l'eau dont ils s'étoient mouillé les plumes, afin de le baleyer ensuite avec leurs aîles. Voilà des oiseaux qui prenoient toutes ses précautions possibles pour ne pas faire de la poussière en baleyant. Une bonne dévote Jansénifte Convulsionaire n'auroit pas eu plus d'attention, en nettoiant le tombeau de St. Pâris.

§. II.

APPIEN.

Appien a vécu sous l'empire de Trajan, sous celui d'Adrien, & il

a

lui-même (*) qu'il étoit
bonnes maiſons d'Alex
qu'étant venu à Rome
pris le parti du Bareau,
tingua aſſez pour qu'on
rang de ceux qu'on ap
Procureurs d'Auguſte. P
dit qu'il eut le command
ne province, & il donn
des loüanges à ſes Ouv
conſiſtoient en trois Vo
contenoient vingt - qu
vres (†). L'Hiſtoire

(*) *Ut autem apertius dicam,*
ſum, honeſtiſſimo loco habitus in
usque Romæ in agendis cauſis apu
tribunalia, donec me inter ſuos Pro

commençoit (*) à l'embraſement de Troye, & s'étendoit au-delà du regne d'Auguſte, cet Auteur aiant parlé de pluſieurs évenemens poſtérieurs à cet Empereur, & fait même mention de quelques-uns arrivés dans le tems de Trajan.

Il ne nous reſte plus aujourd'hui des vingt-quatre Livres dont l'Ouvrage d'Appien étoit composé, qu'un Livre des Guerres Puniques, un des Syriaques, un des Partyques, un de celles contre Mithridate, un de celles contre les Eſpagnols, un de celles contre Annibal, cinq des Guerres Civiles, & quelques fragmens de celles d'Illyrie & de celles des Gaules. Les fragmens de celles d'Illyrie ſont

bus quidem voluminibus, libri vero quatuor viginti. Id. *ibid.*

(*) *Hiſtoriæ totius initium ducitur ab Ænea, filio Anchiſe filii Capys, qui Trojano bello interfuit, Ilioque capto atque everſo fugit, & variis jactatus erroribus ad Italiæ quoddam litus ſe applicuit, quod Laurentum dictum; ubi & caſtra illius oſtenduntur, & ex ipſo, ora illa maritima* Trojana *nominatur.* Id. *ibid.*

pien eſt ſimple & n'a rien
mais qu'il eſt cependant tr
à l'Hiſtoire. Il loüe auſſi l
cet Hiſtorien (†) ſur ſa gr
noiſſance dans l'Art de l
& ſur la manière dont il
La Mothe-le-Vayer (‡)
*ne croit pas lire les com
décrit, mais qu'on penſe le
être ſouvent au milieu de*

Appien a écrit l'Hiſto
façon qui ſemble lui avoi
ticulière chez les Ancie
a donné ſéparément l'Hi

(*) *Stylus illi tenuis, ac minim
ſed Hiſtoriam, quoad ejus fieri pote
nit.* Id. *ibid.*

provinces, & des guerres dont il a fait mention. Il faut convenir que quoique cette manière paroiſſe d'abord défectueuſe, parce qu'elle ne ſuit point l'ordre des tems, & qu'elle ne fait pas voir ce qui s'eſt paſſé d'année en année dans des lieux éloignés les uns des autres & dans des nations différentes elle a cependant l'avantage qu'elle eſt très propre à repréſenter chaque choſe à part, & à mettre ſous les yeux ſans confuſion tous les évenemens qui ont rapport à une même choſe; au-lieu que dans la plûpart des Hiſtoires générales il regne un deſordre, cauſé par la quantité de faits que l'on eſt obligé de raſſembler, & qui, n'aiant pas aſſez de rapport enſemble, forment un cahos dans lequel le lecteur le plus attentif ſe perd.

Bien des Écrivains n'ont point été auſſi favorables à Appien que Photius. Bodin (*) l'a accuſé de pluſieurs défauts de mémoire & de juge-

(*) Bodin. *Meth. Hiſt. Cap.* 4.

trop
c'est
les
(*)
outes
de la
une
eur de
e leur
Sé-

antumvis
tionis ac-
in tueri &
it Amintæ
n, videntur
majoribus
ac virtute
tulit, pro-
ntium ap-
aucis enim
egerunt tot
fensas mi-
Europam-
ursus Assy-
xima Impe-
ngentorum
vit in ho-
vero ille-
nferantur
Præfatio,

naine feli-
ram, &

... „ Quand B
„ il, ſoutient que le
„ ſe ſont jamais pré
„ mes l'un à l'autre
„ des Parthes & de
„ niens, c'eſt pour
„ Appien d'avoir ét
„ le. Mais Plutarque
„ de Caton, avoit
„ même choſe, & a
„ même Caton envo
„ à l'Orateur Horter
„ ſe Martia pour en
„ à quoi la Loi de R
„ celle dont parle Aul
„ tre les adultères,
„ pas, comme Bodin
„ giné ".
Scaliger traite encor

rables. Le premier, c'eſt la trop grande crédulité; le ſecond, c'eſt une partialité aveugle pour les Romains, qu'il flatte ſans ceſſe (*) au préjudice des Grecs, de toutes les nations de la terre, & de la ſienne même. Il vante avec une oſtentation infinie la grandeur de leur Empire (†), la ſageſſe de leur Sé-

(*) *In ſumma Græcorum potentia, quantumvis ambitioſa, extra Græciam nihil firmæ ditionis acquiſivit, contenta libertatem generis diu tueri & invictæ virtutis opinionem. Cæterum poſt Amintæ Philippum & Alexandrum hujus filium, videntur mihi ſe male geſſiſſe, & indigne ſuis majoribus Aſiaticum quoque Imperium rebus geſtis ac virtute minime conferendum, hisque Europa protulit, propter infirmitatem ignaviamque earum gentium apparebit in proceſſu hujus Hiſtoriæ. Paucis enim præliis Romani in ſuam poteſtatem redegerunt tot quas nunc tenent provincias, quamvis defenſas milite Macedonico: verum circa Africam Europamque exhauſerunt laboris plurimum. Rurſus Aſſyriorum, Medorum, Perſarum tria maxima Imperia ſimul congeſta ne tempus quidem nongentorum annorum æquare poſſunt, quantum duravit in hodiernum Romana potentia. Amplitudo vero illorum Imperiorum dimidio minor fuit, ſi conferantur termini.* Appian, Alex. *Hiſt. Rom. Præfatio, pag. 5.*

(†) *At Romanum Imperium magnitudine felicitateque præſtitit propter diuturnitatem ſuam, &* Se-

qu'on n'avoit ja
les villes, couroient da
les places publiques : u
nouveau-né parla, & qui
un bœuf eut l'usage de la
maine, & parla aussi. L
parurent suantes, & l'on
du sang mêlé dans la sue
sieurs. On entendoit l
hommes, le bruit des a
chevaux, & cependa
voioit rien. Il plut p
des pierres (tems vérit
cheux pour ceux qui s
alors dans les rues),

tum lupino more simul edeban
per forum discurrebant, a
humani

& les ſimulacres des Dieux furent frappés de la foudre.

Convenons que dans les Mandemens, que Mr. de Monpellier a faits au ſujet des miracles, operés par la terre du tombeau du Bienheureux Pâris, il n'y a pas de plus grands prodiges, quoiqu'il y en ait pourtant d'une grande conſéquence, qui ſont atteſtés par de très honnêtes gens de tous les différens états; ce qui nous montre que l'on a tort de vouloir mettre les Anciens au-deſſus des Modernes, & que nous ne cédons pas même en miracles aux Grecs & aux Romains.

Appien nous apprend encore un grand nombre de prodiges qui annoncerent à Caſſius & à Brutus leur perte (*). Un Licteur mit à Caſ-

(*) *Quapropter Numine irato prodigia quoque prenuntia fuere illorum exitus: nam Caſſio copias luſtranti Lictor inverſam coronam impoſuit: & aurea Victoria dedicata ab eo ſponte decidit: aves quoque gregatim ſupra illius caſtra ſine ullo clangore conſederunt.* Appian. *de Bellis Civil. Lib. IV. pag.* 669.

tomba d'elle-même par
troupes d'oiſeaux s'arrêt
ſon camp, ſans faire auc
l'on y vit un grand no
ſains d'abeilles. Brutus
brant à Samos ſon jour
ce, quoiqu'il n'eût pas c
reciter des vers, dit cel
à table, ſans aucune r
me ſors miſera & Lato
infans; c'eſt à-dire, *Un*
heureux & le fils de L
perdu. Le même Brutu
le point de paſſer avec
d'Aſie en Europe, vit (

(*) *Brutum item Sami natalem*
tem in comeſſatione, quamvis non

la nuit, à la lueur d'une lampe, un ſpectre à qui il eut le courage de demander quel Dieu, ou quel homme il étoit. „ Je ſuis ton mau„ vais génie, répondit le ſpec„ tre, tu me verras dans les champs „ de Philipes ", & il apparut véritablement à Brutus la veille de la bataille qu'il donna dans ces mêmes champs.

Appien a aimé ſi fort à inſtruire ſes lecteurs de tous les prodiges, qu'en parlant de ceux qui arriverent à l'occaſion de la mort de Jules Céſar, il ſaiſit l'occaſion d'en faire un parallèle avec ceux qu'on dit avoir précédé la mort d'Alexandre. Il faut en vérité bien aimer à raconter des miracles pour aller rappeller ceux qui ſont arrivés à Babylone, à propos de quelques-uns qui ont été operés à Rome. Appien

ad deficientem lucernam, vidiſſe aſtare ſibi ſpectrum inuſitata facie, & intrepide percontatum, Quis nam hominum Deorumve eſſet: ſpectrum reſpondiſſe, Tuus ſum, Brute, malus genius, Philippis me videbis iterum, aiunt apparuiſſe ei pridie quam poſtremo pugnatum eſt. Id. *ibid.*

y ont été insérées dans les
... Siége.

Plusieurs Auteurs ont
... d'être plagiaire,
pas sans raison : car il e
trouve dans ses Ouvrag
nombre de passages,
ment dans Polybe, dan
& dans plusieurs autres
sans qu'il les ait jamais
pendant malgré tout ce
dire, il est certain
est un Historien tres
lequel on trouve bien
qui ont échappé, ou
inconnues aux autres
ont traité les mêmes
...

§. III.

DION CASSIUS.

Nicée, ville de Bithynie, fut la patrie (*) de Dion Caſſius, à qui l'on a donné les ſurnoms de *Coceius* & de *Coceianus*. Son pere étoit Conſulaire, il fut Gouverneur de la Dalmatie, & enſuite Proconſul de la Cilicie. Quant à Dion Caſſius, l'Empereur Macrinus (†) l'éleva à la dignité de Préfet de Pergame & de Smyrne. Il commanda enſuite en Afrique, & il eut auſſi le gouvernement de la Pannonie. L'Empereur Alexandre, fils de Mammée, le choiſit enfin pour exer-

(*) *Patria illi Nicaa Bithynia, quam ex parte palus, Aſcania dicta, circumluit*, Phot. *Biblioth. Art. LXXI.*

(†) *Hunc Alexandrum Conſulatum iterum ſecum geſſiſſe Scriptor refert, ſumptusque quos in Magiſtratus adminiſtrationem Dionem impendiſſe operuit, Imperatorem ipſum, collegam nimis honorandi cupidum contuliſſe, idem quoque Hiſtoricus à Macrino Imperatore Pergamo ac Smirna Præfectus, poſt in Africa Dux fuit. Pannoniam hinc adminiſtravit; Conſulque iterum, ut dictum eſt, creatus.* Id. *ibid.*

Caſſius eût autant de pr
de bonheur pour pouv
nir pendant le regne
méchans & cruels l
ſous leſquels il vécu
vant de parvenir à l'E
lexandre, Prince ve
eſſuia la domination d
de (*), de Caracalla (†)

(*) *Commodus luxuria & obſ*
tus, gladiatoriis armis ſæpiſſime
etiam in amphitheatro cum huju
ſæpe dimicavit. Eutropii *Breviar.*
VIII. Art XV.

(†) La première choſe que
en venant au trône, ce fut
les Medecins de ſon pere, pa

nus (*), d'Héliogabale (†), ſans perdre, je ne dis pas la vie ni ſes biens,

85. Quelque tems après, le même Caracalla tua ſon frere Geta dans les bras de ſa mere. *Quare irrupto fratris cubiculo, nihil cum tale expectantem ſupra matris pectus multo undantem ſanguine ſævus obtruncat.* Herod. *Hiſt. Lib.* 3. *pag.* 91.

(*) *Quamvis* Macrinus *inſtaurare choros, & ſacra facere perpetuo videretur, plurimos tamen ex illuſtribus viris atque opulentis interfecit.......* *Veſtalem Sacerdotem, quam ſacræ leges caſtam eſſe, & virginem perpetuo volunt, abreptam e Templo pro uxore habuit.* Herod. *Hiſt. Lib. V. pag.* 120. La devotion de Macrinus reſſembloit à celle de Louïs XI. elle ne l'empêchoit pas de faire mourir les innocens, & de contenter ſes paſſions. L'excuſe, qu'il donna au Senat ſur l'enlevement de la Veſtale, eſt fort plaiſante. Il dit qu'il étoit épris de ſes charmes, que la nature humaine étoit foible & ſujette à faire des fautes, qu'au reſte il convenoit qu'un grand Prêtre ſe mariât avec une Pretreſſe, & que cela rendoit ſon mariage plus reſpectable C'eſt encore Herodien qui nous apprend ces particularites. *Ita maſſum tanto flagitio ac piaculo Senatum per epiſtolam conſolatus, humanum eſſe id peccatum, captum ſe illius puellæ amore: Ceterum Sacerdoti congruere Sacerdotis nuptias, ob idque etiam auguſtiores futuras.* Herod. *Hiſt. Lib. V. pag.* 120.

(†) *Is* (Heliogabalus) *cum Romam ingreſſus, & militum, & Senatus expectatione veniſſet, probris ſe omnibus contaminavit. Impudiciſſime &*

difgrace. „Il eſt plus he
„ homme vertueux, dit
„ Eſpagnol, de mourir b
„ de vivre long-tems l
„ obligé d'être à la Cou
„ chant Prince. S'il
„ force pour conſerver
„ le peuple croit qu'il l
„ & qu'il ne ſe ſoutient
„ pens de la probit
„ voions un exemple d
„ rité dans Séneque. S'
„ dans les premières an
„ gne de Néron, ſa rép
„ roit venue juſqu'à nou
„ te des tâches que le ten
„ encore effacées ".
Dion Caſſius, quelque

commodité considérable aux jambes (*), se retira dans sa patrie pour y vivre tranquillement, & en particulier. Il dit que son génie le lui avoit prédit long-tems auparavant par ce vers d'Homère: *Loin du bruit, du carnage, & des hommes cruels.* On sera peut-être surpris de voir que Dion Cassius avance hardiment qu'il avoit un génie familier; mais puisque l'on en avoit passé un à Socrate, il pensoit qu'on auroit eu mauvaise grace à lui chicaner le sien. Nous avons parmi les Modernes de très habiles gens qui ont eu des manies singulières, on les leur a pardonnées en faveur des talens supérieurs qu'ils avoient; nous devons avoir la même indulgen-

(*) *Revertit* (Dion Cassius) *domum pedibus jam æger, vitæ reliquum ibi (quod in Bithynia agenti genius ille, ut ait, prædixerat) victurus:*

Ἔκ τ' ἀνδροκτασίης, ἐκ αἵματος ἔκ τε κυδοιμοῦ

Extra hominum cædem, sine sanguine, & absque tumultu.

Photii *Biblioth. Art.* LXXI. *pag.* 106.

la fantaisie d'écrire des
taires Théologiques.
commenté l'Apocalypse,
Epîtres de St. Paul, le
coutures, l'élegant Trad
Lucrece, a donné une
Sainte Vierge, qu'on p
der comme un excellent
taire du peu de chose q
ve à son sujet dans l'E
dans les Actes des Apôt
bit sua quemque voluptas
suit son penchant. Les
phes anciens aimoient
solets, les modernes
expliquer les Prophétes.
haiterois que l'ancienne
vint, & je trouve qu'i

nt
fa-
ler-
ont
ien-
on a
ke les
on De-
teur de
ie de la
ut regar-
commen-
'on trou-
angile &
es. *Tra-*
Chacun
Philoso-
s esprits
iment à
Je sou-
ode re-
est plus
de fai-
, que
rsonne
depuis

Ce

Ce fut par l'ordre de son
que Dion Cassius écrivit so
toire; auparavant il n'avoit t
lé qu'à des Livres de Philoso
& certes il avoit raison de lu
aveuglément; car il en avo
de très grands secours, & il
bien trouvé d'avoir suivi se
seils. Il évita par leur moïe
se retirant dans la Pannoni
embuches que lui préparoie
soldats Prétoriens

Avant de venir aux Ou
historiques de Dion Cassius,
remarquerons, en passant, q
Ouvrages Philosophiques, au
il s'étoit appliqué, conve
parfaitement à un Philosopl
avoit un génie familier à ses c
Il avoit fait un Livre des
divins, & de leur explicati
l'on sent bien qu'il ne les int
toit pas dans le goût de l'A
de ces Vers (*):

(*) *Somnia quæ mentes ludunt vo*
umbris,
Non Delubra Deûm, nec æthere Numina

Une Coquette écrit po
ses desirs.
La femme débauchée
plaisirs:
Et le chien même aboy
du liévre.
Enfin le criminel a fa
fièvre:
Et la nuit, trop fidèle
nos malheurs,
Des mortels affligés pr
douleurs.

Dion Cassius nous appre
dix ans à ramasser les ma
cessaires à son Histoire,
emploia douze à les me
ge. L'Ouvrage de ce

ne Livre eſt le premier de
qui nous reſtent, & ce qui
uſqu'au ſoixantième, eſt preſ-
entier ; mais nous n'avons,
place des vingt derniers Li-
qui achevoient le nombre des
e-vingt, qu'un Abrégé de ces
s vingt Livres, fait par Xi-
, qui vivoit dans le onzième
. Il étoit de Trebizonde, &
été élevé dans un Monaſtère.
e trouva digne d'être fait Pa-
che de Conſtantinople. Ces
urs, qui ont parlé de lui, di-
qu'il joignoit beaucoup de pro-
à de grandes connoiſſances.
ques Ecrivains ont prétendu,
ſans fondement, que l'Abré-
e Dion avoit été fait par ſon
u.

otius (*) dit que le ſtyle de
Dion

*Grandis ejus ſermo, & tumidus, eo quod
agentium ſenſu adferat. veteris item ipſa
ionis ſermo plenus, verborumque, quæ re-
gnitudini reſpondeant. Periodi parentheſi-
jectæ, & hiperbatorum opportunus uſus.
porrò & intercisſio, etſi accurate adhibita,
nis tamen perſpicuitatem, obiter legentibus*

vers

conſtruction, réponde
ment à la majeſté de l
à la grandeur des mat
transgeſſions & les pare
ordinairement jettent
ſion dans le diſcours,
aucun dans celui de D
malgré qu'il les emplo
vent. Quoique ſon ſt
châtié & très élevé, le
s'apperçoit pas cepend
il eſt toujours clair, to
rel, ſoit dans ſes narr
dans ſes harangues. Il
cydide, mais ſelon Pho
eſt plus clair que lui,
à ce ſujet ſur l'Ancien;

, il lui reſſemble parfaitement. La Mothe-le-Vayer loüe beau-up Dion ſur la manière dont il veloppe les reſſorts de la politi-e. „ Il n'y a point d'Hiſtorien, dit-il (*), qui nous ait ſi bien révelé que lui ces ſecrets d'Etat que Tacite nomme *Arcana Imperii*, & dont il fait de ſi hauts myſtères. Il eſt tellement exact à décrire l'ordre des Comices, l'établiſſement des Magiſtrats, & l'uſage du Droit public des Romains, que ces choſes ne s'apprennent point plus diſtinctement ailleurs; & pour ce qui concerne la conſécration des Empereurs, leur apothéoſe, ou enrôlement au nombre des Dieux, nous pouvons dire qu'il eſt le ſeul Hiſtorien qui nous en ait fait voir une belle forme, ſinon qu'Hérodien l'a voulu depuis imiter ſur le même ſujet. C'eſt particuliérement dans le cin-

„ quan-

(*) La Mothe-le-Vayer, *pag.* 330. *édit. in* Tom. I.

„ oraiſon funèbre
„ cita par écrit d
„ Il expoſe enſuit
„ çon ſon corps
„ me Livia recueil
„ à part, bref ave
„ on fit partir l'ai
„ bucher, d'où il ſe
„ oiſeau de Jupite
„ ciel l'ame de l'E

Dion Caſſius a in
nombre de harangue
vrage. Elles ſont
directes, & par con
qu'elles ſeroient ſi
prononcées par un O
Sénat. Les harangu
& de Mécène ſont d

C'eſt-là le ſujet de ces deux harangues, qui ſont d'une grande beauté. Corneille en a bien ſû faire uſage dans la ſcène où Auguſte conſulte Cinna & Maxime pour ſavoir s'il quittera la ſuprême puiſſance. Ce n'eſt pas ſeulement dans le Cabinet & dans le Bareau que Dion Caſſius fait haranguer les perſonnes dont il parle, les Généraux d'armées prononcent auſſi des harangues directes. Xiphilin rapporte dans le ſoixante-&-deuxième Livre de ſon Abrégé une grande oraiſon que Dion Caſſius fait reciter à Paulinus au moment que ſes troupes ſont prêtes à fondre ſur celles des Anglois, & le même Paulinus, après avoir diviſé ſon armée en trois corps, fait trois harangues tout de ſuite pour exhorter ſes ſoldats à bien combattre. Il falloit que Paulinus eût plus envie de parler que de ſe battre ; mais ne condamnons point ce Général ſur la faute de Dion Caſſius, qui lui fait prononcer des harangues auxquel-

directe contre Marc
Ciceron n'eut jam
connoiſſance. Il y
ment de la mauvaiſ
l'impertinence dans
Dion Caſſius ; car
qu'il écrivoit, on a
oraiſons que Cicer
contre Antoine, pu
vons encore aujour
mes oraiſons. Or n
dicule, pour ne pas
qu'un Hiſtorien rapp
diſcours comme aian
un homme, dont le
cours, entiérement
celui qu'on lui prête
ment exiſte encore,

qu'il ſuppoſe (*) que Ciceron accuſa Marc-Antoine de n'avoir pas rappellé ſon oncle, ni pendant la vie de Céſar, ni après la mort de Céſar. La ſeconde fauſſeté, c'eſt qu'il dit que Ciceron reprocha à Antoine ſon amour pour Bambalion, homme perdu de débauche, & que ſon nom diffamoit. Il eſt faux que Ciceron ait fait de tels reproches à Antoine; il remarque au contraire que Caius Antoine étoit au Sénat lorſque Marc-Antoine ſon neveu harangua contre Dolabella. Or, Céſar vivoit encore alors : & quant à Bambalion, Ciceron dit ſimplement qu'il étoit étonnant qu'Antoine, qui avoit épouſé la fille d'un habitant de Tuſculum, la fille de Bambalion, ainſi nommé par ignominie, ôſât reprocher à Octave d'avoir pour mere

(*) *Id vero neminem latet, quod quum multos in exilium miſſos, non Cæſare modo ſuperſtite, ſed defuncto etiam, ex libellis ſcilicet ejus in urbem reduxerit patruo ſuo non ſubvenerit. . . . . . Bambalionem etiam ipſius cognomenti ratione infamem diligit.* Dion. Caſſ. *Hiſt. Lib.* 45. *ſub fin.*

a dits pour favoriser le p
ſar contre celui de Pom
faction d'Antoine contr
Ciceron. Il étoit ſi pa
ſous le prétexte de rapp
ponſe que Quintus Fuſi
fit au diſcours que Cic
prononcé contre Antoir
ve le ſecret de dire d
tre Orateur les choſes
freuſes. Cette harangu
tus Fuſius Calenus eſ
gue, & tient preſque l
quarante-ſixième Livre
Ciceron, qui eſt rappo
vant, occupe une gr
du quarante-cinquièn
peut dire hardiment qu
ouvre de Dion Caſſius

& toute l'amertume possible. On voit qu'il cherche, à quelque prix que ce soit, de ternir à jamais la mémoire de Ciceron (*). Il l'accuse d'avoir rendu Pompée ennemi de César; d'avoir empêché, après les avoir brouillés, qu'ils ne se raccommodassent; d'avoir fait prononcer par le Sénat contre Antoine les arrêts qui irriterent César; d'avoir conseillé à Pompée d'abandonner l'Italie & de se retirer en Macédoine, ce qui avoit été l'unique cause de tant de malheurs qui avoient affligé la République; d'avoir tué Claudius par le secours de Milon, & César par la main de Brutus; d'avoir enfin

(*) *Nonne enim is est qui Cæsarem Pompeii inimicum reddidit? qui, ne in gratiam redirent, impedivit? qui vobis persuasit ut hæc in Antonium statuerent, quibus irritatus Cæsar fuit? qui Pompeio Italia excedendi ac in Macedoniam commigrandi (qui omnium eorum malorum, quibus deinceps afflicti sumus, unica causa fuit) consilium dedit? qui Milonis opera Clodium occidit, Bruti manu Cæsarem interfecit?* Dion. *Hist. Rom. Lib.* 46. *pag.* 336.

re, & d'avoir fait mourir ...
ſans aucun jugement du Sénat. Dion
ne s'arrête pas à ces reproches,
il dépeint Ciceron comme (†) un
homme infidèle, turbulent, qui,
après avoir aimé Antoine, l'acca-
bloit d'injures, qui faiſoit ſemblan
d'être attaché à Octave pour lu
tendre enſuite des embuches, ...
le faire aſſaſſiner, comme il avo
fait ſon pere. Peu content de c
injures, Dion Caſſius paſſe à d
invectives plus fortes. Il reproc

(*) *Qui Catilinam ad bellum contra nos g... Lentulum indemnatum nec...*

on (*) que son pere étoit
ier, & qu'il étoit souvent
, pour vivre, à cultiver les
& les oliviers; il consumoit
bauche le peu d'argent qu'il
t, il passoit les jours & les
s'enyvrer; son fils Ciceron
'é dans les mauvais lieux &
tavernes auprès d'un tel
tant la plûpart du tems à
l, vivant avec des misé-
ramassant les ordures des

'oit en croire Dion Cas-
sius

nim pater & genus ipsius reliquit,
in colendis vineis ac oleis locans:
eluendis pannis, abunde conten-
tare: sordidissimo victu interdiu
'eas, inter quæ noster hic educa-
le ad meliores conculcandos & e-
onvitiis ex officinis sedentariis tri-
infractus. Ergo talis quum sis,
ndos adoleveris, sordes lana-
merdas colligens, ausus es, bo-
primam Antonii adolescentiam
ut suo genere dignum erat,
busque usus est. Id. *ibid. pag.*

qu'il en auroit eſperé des ſervi
& qui, ſemblable aux courti
nes, n'auroit flatté les perſon
qui ſe fioient à lui, que pour
dépouiller plus aiſément. Le
lens de Ciceron, ſelon le m
Hiſtorien (†), étoient de calom

(*) *His ades, hinc te alis, his ſpem fi obnoxiam venditas, his in ſuffragiis judicun nendis mercede conductus operam navas. A hunc ſolum quovis tempore habes, qui plu dat: inimicos vero, omnes quibus nihil eſt n rum, aut qui alium quam te patronum dil quos jam in manibus tuis habes, quaſi ig negligis: qui vero jam primum ad te acc ois adblandiris ac arrides, quemadmodum ma la tabernarum meritoriarum ſolent.* Dion. *Hiſt. Lib. 46. pag.* 338.

de bien, de décrier les
ès qui occupoient les pre-
laces, d'affecter d'être a-
eux dont il esperoit de se
our exécuter de grands cri-
aimer les jeunes gens con-
ieillards, & d'abandonner
nt ceux qu'il avoit mis
danger. Dion Cassius dit
que Ciceron (*) aiant eu
mauvaises qualités, il n'é-
surprenant qu'il eût été la
la ruine de la Républi-
que,

res natu adversus seniores concitare: ibentes, postquam in periculum addu-e. Id *ibid. pag.* 339.

um ita sint, tamen audes dicere Ca-tonio contra patriam adductum, ab vile excitatum, cum unicam omnium t sunt nobis causam malorum fuisse? ille quidem, sed tu, qui Pompeio a- & imperium tribuisti; Caesari ea quae oncessa adimere aggressus es: consi- & Consulibus dedisti ne conditiones s acciperent, urbem Italiamque relin- i Caesarem Romam advenientem non in Macedoniam ad Pompeium trans- ei quidem auxilium attulisti, sed ad ntur connivens, post infortunio afflic-it. Id. *ibid. pag.* 341.

ſans aucun jugement du Senat
ne s'arrête pas à ces repro
il dépeint Ciceron comme (
homme infidèle, turbulent
après avoir aimé Antoine,
bloit d'injures, qui faiſoit ſe
d'être attaché à Octave po
tendre enſuite des embuch
le faire aſſaſſiner, comme i
fait ſon pere. Peu content
injures, Dion Caſſius paſſe
invectives plus fortes. Il re

(*) *Qui Catilinam ad bellum contra*
dum impulit? Lentulum indemnatum
Id. *ibid.*

(†) *Atque is Antonium, quem an*
tenus dicit, contumeliis opprobriisque i
patrem interemit, ipſi

à Ciceron (*) que son pere étoit teinturier, & qu'il étoit souvent réduit, pour vivre, à cultiver les vignes & les oliviers; il consumoit en débauche le peu d'argent qu'il gagnoit, il passoit les jours & les nuits à s'enyvrer; son fils Ciceron fut élevé dans les mauvais lieux & dans les tavernes auprès d'un tel pere, étant la plûpart du tems à demi-nud, vivant avec des misérables, & ramassant les ordures des laines.

S'il falloit en croire Dion Cassius

(*) *Neque enim pater ô generis tui ipsius reliquit, fullo, operasque in colendis vineis et oleis locans: eoque quaestu, & eluendis pannis, aliunde tenuiter-tus vitam sustentare: sordidissimo victu interdiu noctuque se explens, inter quae noster hic educatus, haud absurde ad meliores conculcandos & calumniandos accessit, convitiis ex officinis sedentariis triviisque depromptis instructus. Ergo talis quum sis, qui nudus inter nudos adoleveris, sordes lanarum, fimumque & merdas colligens, ausus es, homo impurissime, primam Antonii adolescentiam obtrectare, qui ut suo genere dignum erat, paedagogis praeceptoribusque usus est.* Id. *ibid. pag.* 337.

qu'il en auroit reçu ...
qu'il en auroit espéré des
& qui, semblable aux
nes, n'auroit flatté les
qui se fioient à lui, que
dépouiller plus aisément
lens de Ciceron, selon
Historien (†), étoient de

(*) *His ades, hinc te alis, hi*
obnoxiam venditas, his in suffragii
nendis mercede conductus operam n
hunc solum quovis tempore habes
dat: inimicos vero, omnes quibus
rum, aut qui alium quam te pat
quos jam in manibus tuis habes,
negligis: qui vero jam primum
ois adblandiris ac arrides, quemad
la tabernarum meritoriarum so.c

les gens de bien, de décrier les perſonnes qui occupoient les premières places, d'affecter d'être ami de ceux dont il eſperoit de ſe ſervir pour exécuter de grands crimes, d'animer les jeunes gens contre les vieillards, & d'abandonner lâchement ceux qu'il avoit mis dans le danger. Dion Caſſius dit enſuite que Ciceron (*) aiant eu tant de mauvaiſes qualités, il n'étoit pas ſurprenant qu'il eut été la cauſe de la ruine de la République,

ſubinde minores natu adverſus ſeniores concitare: fidem tibi habentes, poſtquam in periculum adduxeris, deſerere. Id *ibid. pag.* 339.

(*) *Quæ cum ita ſint, tamen audes dicere Cæſarem ab Antonio contra patriam adductum, ab eo bellum civile excitatum, eum unicam omnium quæ ſubſecuta ſunt nobis cauſam malorum fuiſſe? Nequaquam ille quidem, ſed tu, qui Pompeio alienas legiones & imperium tribuiſti; Cæſari ea quæ ipſi fuerant conceſſa adimere aggreſſus es: conſilium Pompeio & Conſulibus dediſti ne conditiones a Cæſare latas acciperent, urbem Italiamque relinquerent: qui Cæſarem Romam advenientem non aſpexiſti, ſed in Macedoniam ad Pompeium tranſfugiſti: neque ei quidem auxilium attuliſti, ſed ad ea quæ agebantur connivens, poſt infortunio afflictum deſeruiſti.* Id. *ibid. pag.* 341.

1oi & de honteur, qu'il n'o
les publier. *Il est fâcheux*,
ce sujet Calenus, en apostro
Ciceron, *de ne pouvoir nier d
ses qu'il est honteux d'avoüer.*
réflexion est une affreuse m
ceté de Dion Cassius; car ell
ble prouver que Ciceron
noit en plein Sénat des repr
que lui faisoit Calenus. Nou
avons déjà que trop rappor
nissons par ceux qui regard
famille de cet illustre Orate
lenus dit à Ciceron (†), e

(*) *Omittam etiam Libros quos cont
conscribis, in quibus adeo tibi ipsi improb
fuis es, ut in publicum emittere eos no*

lant de ſes femmes, qu'il a répudié la première, quoiqu'il en eût deux enfans; qu'il en avoit epouſé une autre, dont il avoit lui-même proſtitué l'honneur par un vil intérêt; qu'il avoit commis des inceſtes avec ſa fille, & que ſon fils étoit ſi yvrogne, qu'il étoit plongé jour & nuit dans la débauche la plus crapuleuſe. Enfin Calenus, paſſant juſqu'à la figure de Ciceron, lui dit qu'il n'eût point porté de robe longue, ſi ce n'eût été pour cacher ſes vilains pieds & couvrir ſes jambes mal faites.

J'ai rapporté les principales injures dont Dion a voulu noircir la réputation d'un des plus grands hommes de la République, parce que je crois que rien n'eſt plus propre à faire mépriſer ce que cet Hiſtorien a dit contre d'autres perſon-

bere poſſes, quam tanto te aetate ſuperiorem, quanto inferior ea puella fuit quam duxeras, ſtupraſti, ... filium vero in tanta temulentia educas, ut ſobrius neque interdiu ſit, neque noctu. Id. *ibid. pag.* 345.

re eſt ſi grand, qu'il revi
ſieurs fois à la charge (*).
dant la Mothe-le-Vayer ſe
lorſqu'il dit que Dion Caſſ
content de la harangue q
prononcer à Calenus dans
rante-ſixième Livre cont
ron, prend encore occaſ
le Livre ſuivant de fair
mille injures contre ſa mér
Fulvia, femme d'Antoine

(*) La Mothe-le-Vayer, *pag.*
I. édit in folio.

(†) *Cum autem Ciceronis quoque*
eſſet, (is enim in fuga deprehenſus
fuerat) Antonius multis in eum atro
invectus, caput pro raſtris poni juſſi
ſpicuo quam cætera loco: ut quo de

après qu'on lui eut porté la tête de cet Orateur, lui perça la langue d'une infinité de coups d'aiguilles. Fulvia ne dit aucune injure dans Dion, elle exécute ſeulement cette action, auſſi lâche que barbare, & qui ſeule eſt capable de rendre à jamais celle, qui l'a faite, le mépris & l'horreur de la poſtérité.

Ce n'eſt pas ſeulement contre les grands hommes attachés à Pompée, que Dion Caſſius a montré ſon envie & ſa mauvaiſe foi, il n'a pas épargné davantage ceux qui ont vécu long-tems après, & il

Dion. *Hiſt. Lib.* 48. *pag.* 378. Voilà tout ce que dit Dion. Or il ne met aucune injure, aucune invective dans la bouche d'Antoine, ou de Fulvia, qui puiſſe noircir la réputation de Ciceron; il ſe contente de dire que Fulvia dit des injures à la tête de cet Orateur. Mais dire ſimplement & en général qu'une perſonne dit des paroles injurieuſes à un autre, ce n'eſt point vouloir ternir ſa réputation. Ainſi la faute de la Mothe-le-Vayer eſt abſolument inexcuſable, & il faut convenir qu'il citoit de mémoire, & qu'il accuſoit Dion d'un crime dont il n'étoit pas coupable.

il a maltraité Séneque presque au
tant que Ciceron. Xiphilin nou
a conservé dans son Abrégé le
horreurs que Dion avoit écrites d
ce Philosophe. Je vais en donne
la traduction. „ (*) Séneque se ren
„ dit coupable des plus grands fo
„ fait

(*) *Nec enim in hac re solum, sed in plerisq
aliis contra facere visus est, quam philosophab
tur. Cum enim tyrannidem improbaret, tyran
præceptor erat; cumque insultaret iis qui cu
Principibus versarentur, ipse a palatio non discea
bat. Assentitores detestabatur, cum ipse regin
coleret & libertos, ac laudationes quorundam co
poneret. Reprehendebat Divites is, cujus facult
tes erant ter millies sestertium: quique luxum al
rum damnabat, quingentos tripodas habuit de li
no cedrino, pedibus eburneis, similes & pariter i
ter se, in quibus cœnabat. Ex quibus omnibus*

„ faits. Ce n'étoit pas ſeulement
„ dans le commerce criminel,
„ qu'il avoit avec Agrippine, qu'il
„ agiſſoit d'une façon différente à
„ celle dont il faiſoit parade dans
„ ſes Ouvrages de Philoſophie,
„ car il écrivoit contre la tyran-
„ nie, & il étoit le gouverneur
„ d'un tyran; il affectoit de mé-
„ priſer ceux qui s'attachoient aux
„ Grands, & il étoit ſans ceſſe à
„ la Cour; il diſoit qu'il déteſtoit
„ les flatteurs, & il flattoit perpé-
„ tuellement ceux dont il croi-
„ oit avoir beſoin; il affectoit un
„ grand mépris pour les richeſſes,
„ & il étoit le plus riche homme
„ de l'Empire; il condamnoit le
„ luxe, & il avoit cinq cens tables
„ de bois de cèdre, dont les pieds
„ étoient garnis d'yvoire, faites
„ de la même manière, deſquel-
„ les il ſe ſervoit dans ſes feſtins.
„ Quoiqu'il eût épouſé une fem-
„ me très belle & d'une grande
„ naiſſance, il aimoit cependant
„ les hommes, & il avoit inſpiré
„ ce goût à Néron......... Ce

„ & aux hommes
„ neroit infaillibl
„ te.......... (*)
„ de la révolte de
„ parce qu'aiant pla
„ ſommes immenſe
„ glois, il voulut t
„ tirer ces ſommes,
„ pour cela les plu
„ lences....... (†)
„ des conjurations c
„ ſon bienfaiteur ...

(*) *Ad hanc cauſſam acce*
invitis Seneca quadringenties ſe
uſuris credidiſſet, eam ſumm
magna vi atque violentia exige
278.

(†) *At Seneca ...*

„ été condamné à la mort par ce
„ Prince, il résolut de faire mourir
„ Pauline sa femme avec lui,
„ & il lui ouvrit lui-même les veines
„ nes ".

On voit que Séneque est peint par Dion Cassius avec des traits qui ne sont pas plus avantageux & plus flatteurs que ceux qu'il a emploiés en faisant le portrait de Ciceron. Il n'y a que la jalousie la plus basse & la plus condamnable qui puisse engager un Auteur à attaquer avec aussi peu de ménagement la mémoire de deux hommes aussi respectables que Ciceron & Séneque. Cependant je crois devoir remarquer ici que dans ce que Dion Cassius dit de Séneque, il y a plusieurs choses dont il est bien difficile de justifier Séneque. Par exemple, ce qui regarde ses richesses

tum is difficile moreretur, militibus mortem ei accelerantibus ante mortuus est quam uxor. Ita Paulina superstes fuit. . . . . . itaque Seneca hoc modo discessit e vita, licet ut homo imbecillis animi. Id. *ibid. pag.* 288.

bition , contre
des tréſors, & il étoit le plu
courtiſan & l'homme le pl
de la Cour de Néron. Q
commerce criminel avec A
ne, Suillius (*) le lui reproc
Tacite; & pour ce qui re
mort d'Agrippine, il y a
fortes conjectures pour cr
ſi Séneque ne l'avoit pas
lée, du moins il ne l'ignor
Il eſt certain qu'après qu
mier attentat, qu'on avoit
tre la vie d'Agrippine, e
qué, Séneque non ſeulem
ſentit au ſecond, mais
eut quelque part. Voici c
Tacite, Hiſtorien d'un p
plus grand que Dion Caſ

in qu'il eſt coupable (*). „ Le vaiſſeau, conſtruit pour faire périr Agrippine, n'étoit pas encore fort éloigné, lorſque tout à coup le ſignal étant donné, le plancher de la chambre, chargé de plomb, tombe & aſſomme Coperius. Aceronia & l'Impératrice, qui étoient couchées ſur un lit, furent garanties à la faveur d'une cloiſon aſſez forte, qui ne ſuccomba point ſous le faix. Cependant le vaiſſeau ne ſe rompoit point, à cauſe du trouble où étoient les matelots, dont la plûpart ne ſavoient rien de l'entrepriſe, & empêchoient les complices. A la fin ils eurent ordre de renverſer le vaiſſeau pour le faire périr; mais pluſieurs s'y oppoſoient & ſe penchoient à l'autre bord: ſi bien que cette conteſtation fit qu'Agrippine & Aceronia tomberent plus doucement dans la mer.

„ Mais

(*) Tacit. *Annal. Liv. XIV.* Je me ſers de Traduction d'Ablancourt.

„ ... ..., ...
„ nage à la faveur de que
„ celles qui accoururent
„ & la ramenerent dans
„ par le lac Lucern, n'ayar
„ legere blessure à l'épau
„ L'Empereur attendoit
„ patience la nouvelle de
„ lorsqu'on lui vint dir
„ étoit échappée avec u
„ blessure, & qu'il n'én
„ de l'avanture qu'autant
„ soit pour la decouvri
„ saisi de frayeur & de
„ pensant deja la voir à
„ esclaves, ou des solda
„ bler le peuple, emplo
„ nar & leur conter la

„ ſilence; car il n'eût ſervi de rien
„ de convier Néron au repentir,
„ & la choſe en étoit venue au
„ point qu'il falloit qu'il ſe réſo-
„ lût à mourir, ou à perdre ſa me-
„ re. A la fin Séneque le premier
„ regarde Burrhus, comme pour
„ lui demander ſi ſes ſoldats exé-
„ cuteroient bien ce parricide;
„ l'autre répond qu'ils étoient trop
„ affectionnés à la maiſon des Cé-
„ ſars & à la mémoire de Germa-
„ nicus pour rien entreprendre
„ contre ſa fille, & qu'Anicete a-
„ chevât ce qu'il avoit commencé.
„ Il s'y offre, & ſans déliberer da-
„ vantage, en demande l'exécu-
„ tion ".

Il eſt d'abord très probable par cette narration que Séneque avoit ſû la première entrepriſe contre la vie d'Agrippine ſa bienfaitrice, qui l'avoit rappellé de l'exil, & l'avoit rendu, après ſon fils, le premier de l'Empire. Mais enfin je veux que Séneque ait ignoré ce premier attentat, il a non ſeulement ſû le ſecond, mais il l'a con-

ſeil-

voit tous les jours *que la mort cent fois plus douce que le crime ; q fin de nos jours étoit souhaitable dè nous ne pouvions les prolonger qu l'infamie*, non seulement conse un parricide, mais est le prei à demander à Burrhus si ses sol n'exécuteront pas ce forfait éı me ? Qu'il me soit permis de · ici quelque chose qui paroît ag; ver le crime de Séneque. Il semble que la réflexion, que Tacite pour justifier Séneque, q *falloit que Néron perdît sa mere, qu'elle le perdît*, n'est placée d cet endroit que pour diminuer trocité du conseil de Séneque, tant qu'il étoit possible. Mais d'

e péril qu'el-
e commença
quoi on lui
ttres si obli-
it d'honneur
se représen-
isseau rompu
ns écueil &
du plancher
comme une
e & la mort
hant que le
uver de ces
faire sem-
oir, elle en-
nchis, nom-
Néron pour
nger qu'elle
me elle en
la bonté des
licité de son
que le dan-
on, n'étoit
ur autoriser
ier sa mere:
pine, après
e tems, au-
son fils, je
son-

fin de nos jours étoit ſouhaitable d
nous ne pouvions les prolonger q
l'infamie, non ſeulement con
un parricide, mais eſt le pr
à demander à Burrhus ſi ſes ſ
n'exécuteront pas ce forfait
me? Qu'il me ſoit permis d
ici quelque choſe qui paroît a
ver le crime de Séneque.
ſemble que la réflexion, qu
Tacite pour juſtifier Séneque
falloit que Néron perdît ſa mer
qu'elle le perdît, n'eſt placée
cet endroit que pour diminu
trocité du conſeil de Séneque
tant qu'il étoit poſſible. Mais
leurs elle ne me paroît pas
certaine; je crois même que l

„ rant, dit Tacite, le péril qu'el-
„ le avoit couru, elle commença
„ à reconnoître pourquoi on lui
„ avoit écrit des lettres ſi obli-
„ geantes, & fait tant d'honneur
„ & de careſſes. Elle ſe repréſen-
„ toit le débris du vaiſſeau rompu
„ ſi près du bord, ſans écueil &
„ ſans orage, la chûte du plancher
„ tombé tout à coup comme une
„ machine, ſa bleſſure & la mort
„ d'Aceronia, & ſachant que le
„ ſeul moïen de ſe ſauver de ces
„ embuches, étoit de faire ſem-
„ blant de n'en rien voir, elle en-
„ voia un de ſes affranchis, nom-
„ mé Agerinus, vers Néron pour
„ lui apprendre le danger qu'elle
„ avoit couru, & comme elle en
„ étoit échappée par la bonté des
„ Dieux, & par la félicité de ſon
„ regne". On voit que le dan-
ger, que couroit Néron, n'étoit point aſſez preſſant pour autoriſer cet Empereur à faire tuer ſa mere: & ſi l'on dit qu'Agrippine, après avoir diſſimulé quelque tems, auroit tôt ou tard perdu ſon fils, je ſou-

Néron de tout ...
commettre un parricide. E
le cas dont il s'agit, Sén
peut être excusé que par
qui conviendront qu'ils ai
mieux assassiner leur mere
risquer de perdre la vie.
dant un galant homme ex
les jours la sienne pour r
leger affront qui pourroit
honneur. Je demande si
n'est pas entiérement d
un parricide? Je ne croi
y ait d'homme assez in
le nier. Il s'ensuit d
principe que Séneque,
tant écrit de Livres sur
conseillé à Néron de
... sentimens de l

garçons & d'avoir accoutumé Néron au même amour criminel. Tacite & Suétone n'ont jamais fait un pareil reproche à Séneque. L'autre accusation, c'est que Séneque, qui prétendoit avoir accoutumé Pauline sa femme à mépriser la mort, voulut qu'elle mourût avec lui, & lui ouvrit lui-même les veines. Il n'y a pas un mot de vrai dans cette seconde accusation, ainsi que dans la première. Ce fut Pauline elle-même qui souhaita de mourir, & Séneque ne lui ouvrit point les veines. Ecoutons parler Tacite (*). „ Séneque embrassa
„ sa femme, & l'aiant un peu rassûrée dans un malheur si inopi-
„ né, il la pria de modérer sa
„ douleur, & de ne pas verser des
„ larmes éternellement; qu'elle
„ jettât les yeux sur sa vie passée,
„ & par la considération de ses
„ vertus tachât d'adoucir le regret
„ de sa perte. Elle répondit qu'el-
„ le

(*) Tacit. *Annal. Liv. XV.* Je me sers toujours de la traduction d'Ablancourt.

„ la laiſſer expoſée
„ près ſa mort, *Je*
„ il, *montré les moi*
„ *mais je ne t'envierai*
„ *de mourir : que n*
„ *ſoit égale! la tienne*
„ *plus glorieuſe*. Aprè
„ couper les veines
„ même tems; mais
„ ſang couloit plus
„ Séneque, à cauſe
„ ſe & de ſes auſtéri
„ couper auſſi celles
„ des jambes. Cepen
„ il ſe ſentoit de cruel
„ de peur d'affoiblir l
„ Pauline par ſa préſ

„ veau ſujet de parler, il fit ap-
„ peller des Secretaires, & dicta
„ pluſieurs choſes. Néron, qui
„ n'avoit aucune haine particuliè-
„ re contre Pauline, empêcha
„ ſon deſſein pour ne ſe point en-
„ core charger de la haine de ſa
„ mort. Ses domeſtiques donc,
„ par ordre des ſoldats, lui arrê-
„ terent le ſang, & lierent les
„ veines ". Je remarquerai, en paſſant, que la manière dont Tacite raconte la mort de Pauline, & dont il parle de l'amour qu'elle avoit pour ſon mari, & de celui que Séneque avoit pour elle, détruit entiérement ce que l'Abréviateur de Dion Caſſius dit de la paſſion criminelle que Séneque avoit pour les garçons. Les femmes à coup ſûr ne ſe couperont jamais les veines pour ſuivre dans le tombeau des maris qui feront de ce goût. Au reſte, il eſt certain que Séneque avoit conſpiré contre Néron; mais en cela les Hiſtoriens l'excuſent en faveur de la néceſſité qu'il y avoit de délivrer Rome d'un

prodiges, capables
la vérité de l'Hist
tous les Philosophes
part ne sont que tr
mépriser, & pens
Pere Mallebranche
choit de ses lecture
sont que de pure érudi
te le touchoit plus que
Grecque, ou Roma
Mallebranche avoit
gir de même; car la
tie de la Philosoph
homme, c'est celle
cœur & l'esprit hum
on mieux apprendr

l'un & l'autre que dans l'Histoire? Quel est l'homme de bon sens qui ne sente qu'il lui est cent fois plus utile de connoître ce qui peut être utile à rendre les hommes meilleurs, & ce qui peut empêcher des accidens capables de nuire, non seulement à la société de quelques particuliers, mais même à tout un Etat, que de savoir si nous voions tout en Dieu, si la Terre est allongée, ou applatie aux Pôles, s'il y a des preuves évidentes de l'existence de nos corps, & si les corps célestes s'attirent mutuellement en raison inverse de leur quarré de distance? Toutes ces questions sont d'une aussi grande utilité que de connoître l'heure où le Grand Mogol boit du caffé, & le plus grand jour de fète de la Cour du Roi de Mongale. Mais un Ministre d'Etat, qui sait l'Histoire, peut & doit même s'en servir pour éviter de tomber dans les mêmes fautes qu'ont faites ceux qui ont été dans le même poste que lui. Un Général d'armée y apprend son

dinairement. Il y dec
re l'amitié que les peu
tée aux Souverains vert
toire enfin lui représen
ment & avec beauco
ce qu'aucun de ses co
seroit lui dire. Quan
particuliers, rien ne
utile que la lecture d
Elle forme leurs mo
excite non seulement
mais encore à la gloi
me nomme les Géné
Ouvrages de Newton
les Ministres qu'ont p
de Mallebranche,
toiens qu'ont faits ce
tes. Les Commenta
César, l'Histoire de

de grands Miniſtres. Thuc
Xénophon & Tite Live ont
pluſieurs de leurs lecteurs d
bons citoiens; & quel eſt l
me, qui, en voiant les exe
glorieux qu'ils rapportent de
qui ont aimé leur patrie, ne
te émû, & ne tourne ſon eſ
côté de la gloire?

Revenons à la ſuperſtiti
Dion. Il dit (*) que quelque
avant la bataille de Philipp
ſoleil parut à Rome, tantô
grand, tantôt plus petit, &
avoit lui pendant la nuit. Il r
te ce qu'on a dit des Pſylles,
dopte toutes les fables qu'on
tes de ces peuples. Il y a po
une particularité véritable d
que rapporte Dion, & qui a é
ſervée par Suétone. C'eſt qu'
te avoit une ſi grande envie d
duire en triomphe à Rome

(*) *Romæ enim ſat aliquando dimin*
viſu apparuit, aliquando maxi
iis conſpectus eſt, aliquando c
Dion. *Rom. Hiſt. Lib.* 47. *pa*

singulière des Psylles, &
le, qu'aujourd'hui un
dix ans s'en moqueroit
garderoit comme un con
rice (*). „ Il ne naît,
„ mais de femme parn
„ les. Ces hommes nai
„ mêmes, & conserven
„ sans le secours des f

(*) *Cæsar, audito Cleopatra*
tus, corpus ejus vidit, remediaq
adhibuit, si qua eam ratione vita
Psylli enim hi viri sunt. (neque
citur Psylla) qui possunt omnium
na ex hominibus nondum mortui
ipsis morsis a serpentibus incomm
dit. Nascuntur autem ex se ip

„ peuvent tirer du corps des au-
„ tres hommes le venin de la pi-
„ qûre des serpens, pourvû qu'ils
„ ne soient point encore morts.
„ Quant à eux, ils éprouvent leurs
„ enfans, en les présentant, d'a-
„ bord qu'ils naissent, aux ser-
„ pens, qui ne peuvent point les
„ blesser, & qui s'engourdissent
„ dès qu'ils sont couverts des vê-
„ temens de ces mêmes enfans ".
Les Auteurs, qui, avant Dion, avoient parlé des Psylles, en avoient dit bien des fables; mais cet Historien a renchéri sur toutes. Voici ce qu'Hérodote en a écrit (*). „ Après les Nasamo-
„ nes, on trouve les Psylles, qui
„ périrent autrefois par cet acci-
„ dent étrange. Comme le vent
„ du Midi eut seché tous les lieux
„ où ils conservoient de l'eau, car
„ tout le païs, qui est entre la
„ Syrte, est un païs aride & sec,
„ ils résolurent dans une assemblée
„ pu-

(*) Hérodot. de la traduction de du Ryer Tom. 2. pag. 140. édit. in 12.

„ ſablonneux, le vent du M
„ leva, qui les enſévelit ſc
„ ſables". On voit qu'Hé
n'eſt point trop fabuleux d
narration. Il parle des
comme d'un peuple fou ;
dant il eſt preſque impoſſi
croire qu'il y ait une natio
folle pour déclarer la gue
vent. On peut dire, pour
ſer Hérodote, que nous ſav
n'en pas douter, qu'il y a de
ples qui croient, en pouſſ
grands cris, ſoulager la lu
l'aider à ſe défendre contre
gon. Ils ne manquent jam
s'aſſembler dans une grande
dès qu'ils voient une éclip

qu'elle a à ſoutenir, il peut y en avoir eu autrefois qui ont été aſſez extravagans pour déclarer la guerre au vent du Midi. Pline, qui parle des Pſylles, renchérit ſur Hérodote. Il fait mention de leur vertu à guérir les morſures des ſerpens par leur attouchement. Il parle auſſi de la manière dont ils éprouvoient leurs enfans; mais il ne dit point qu'ils les fiſſent ſans femmes. Ce ſurcroît de fable étoit réſervé à Dion. Il y a dans ſon Hiſtoire un grand nombre de contes auſſi riſibles. J'en rapporterai ici quelques-uns pour montrer que le Paganiſme a eu des Auteurs qui valent bien nos compilateurs de Légendes. Commençons. (*) „ Dans „ pluſieurs endroits on vit des Om„ bres revenir . . . . . . (†) une „ pe-

(*) *Multa enim fulmina per ſerenum delapſa ſunt, terra ingenti motu concuſſa eſt, multis locis hominum ſimulacra paruerunt, faces in ſublimè ab occaſu ad cælum recurrerunt.* Dion. *Hiſt.* Rom. *Lib.* 37. *pag.* 46.

(†) *Prodigia quædam evenerunt, nam Sacellum quoddam Junonis exiguum, quod in Albano ſuper*

cela, je conseille aux Protest
de faire les difficiles, & de
caner les différens voïages
faits la Chapelle de Lorette, av
d'arriver à bon port où elle est
tuellement (*). ,, Au mont
,, tinus on entendoit un gr
,, bruit sous la terre (†). . .
,, plut des pierres & des motes
,, terre. On vit un grand flamb
,, dans le ciel, qui partit du M
,, & parcourut la voute céleste
,, qu'au Septentrion . . . . . (

,,

mensa dedicatam orientem solem spectabat Septentrionem conversum erat. Id. *Lib.* 39. 111.

(*) *Tumultusque sub terra in monte* L *exauditus erat.* Id. *ibid. pag.* 111.

„ un des Temples de la Fortune „ s'ouvrit de lui-même, & du ſang, „ répandu dans l'endroit où l'on „ pètriſſoit le pain, coula juſques „ au Temple de l'autre Fortu- „ ne . . . . (*) un loup entra „ dans la ville, & une laye fit un „ marcaſſin, qui, excepté les „ pieds, étoit parfaitement reſ- „ ſemblant à un élephant ... ... (†) „ Comme Caſſius eut paſſé ſon „ camp, il tomba tout à coup du „ ciel un déluge d'eau; une im- „ menſe quantité de ſangliers en- „ tra de tous côtés dans le camp, „ renverſa & confondit tout. D'où „ l'on préſagea que la puiſſance de „ Caſ-

(*) *Hæc prodigia Romanos perturbaverunt: lupus in urbe viſus; ſus fœtum elephanti, præterquam pedes, cætera ſimilem edidit.* Dion. *Rom. Hiſt. Lib.* 43. *pag.* 242.

(†) *Quum uno loco cum his omnibus caſtra Caſſius locaſſet, repente magna vis aquæ de cælo decidit, aprique omnibus portis ſimul in caſtra irruentes, omnia quæ in ipſis erant confuderunt ac conturbarunt: adeo ut quidam ex iis potentiam ejus mox futuram, ac paulo poſt interitum adventurum præſagierint.* Dion. *Hiſt. Rom. Lib.* 41. *pag.* 393.

ge; mais je ne puis
blier deux miracles
pafien, qui valent
qui ont été faits fur
St. Pâris (*). Etant
il rendit la vûe à u
lui crachant fur les y
rit un homme qui av
tropiée, en marchan
deux malades avoie
en fonge qu'i's rec
guérifon de l'Empere
venons que Vefpafi
des façons fingulières
racles qu'il opéroit.
une main eftropiée, e
ce qu'il falloit pour l'

vantage. C'eſt Xiphilin, l'Abréviateur de Dion, à qui nous devons la conſervation de ces deux belles guériſons. Malheureuſement je ne crois pas que la recette, dont Veſpaſien ſe ſervit, puiſſe être miſe en pratique aujourd'hui, & je ne penſe pas qu'aucun aveugle aille jamais à Vienne prier l'Empereur de lui cracher au viſage. Parmi les manières, dont les Souverains guériſſent les malades, celle dont ſe ſervent les Rois de France, me paroît la plus ſûre. Ils touchent les perſonnes qui ont les écroüelles, en leur diſant, *Le Roi te touche, Dieu te guériſſe*. Ils les font mettre enſuite entre les mains de très habiles Médecins, qui les traitent & les guériſſent. Voilà des miracles, dont aucun incrédule ne s'étonnera, & qu'il eſt très utile de perpétuer dans un Etat.

Dion ne s'accorde point ſur un fait avec Tertullien, Euſebe, Paul Diacre. Ces Auteurs Eccléſiaſtiques ont prétendu que c'étoit aux prières des Chrétiens qu'on devoit

au contraire dit qu'il fa
buer (*) aux enchante

(*) *Fama est Arnuphin Ma*
. . . . Mercurium
aëre, aliosque Dæmones, quibusa
gicis invocavisse, ac per eos pl
Hæc quidem a Dione dicuntur. J
Epitome Dionis. M. Antonin
XVII. pag. 367. Quoi qu'il en f
il falloit que la soif des Roma
dente, puisqu'ils combattoient
que plusieurs avaloient du sang
l'eau. Voions ce que dit à ce
Auteur. *Dion addit Romanos,*
via caderet, omnes suspexisse in
in ora recepisse: deinde scutis g
inde sorbisse largiter, equisque ad
se: cumque Barbari in ipsos impet
simul bibisse & pugnasse, complure

ques d'un certain Arnuphis Egyptien, qui invoqua Mercure & les Démons de l'air. Un Physicien, pris pour juge entre ces différens Historiens, ne pourroit-il pas dire qu'il plut, parce qu'il devoit pleuvoir par des causes naturelles?

§. IV.

HÉRODIEN.

Hérodien a écrit l'Histoire des Empereurs qui ont regné depuis Marc-Aurele jusqu'au jeune Gordien. Cette Histoire contient donc ce qui s'est passé pendant soixante-&-dix ans. Hérodien assûre qu'il n'a écrit que ce dont il a été certain. „ Ceux (*), dit-il, qui ont „ trans-

misceretur, extinguebatur subito: neque imber juvabat Barbaros, sed eos non secus inflammabat atque oleum; itant aquam requirerent pluvia perfusi, infligerentque sibi vulnera, quo ignem sanguine restinguerent. Id. *ibid.* Voilà un nombre de miracles, qui pourroient fort bien occuper une place dans la Légende.

(*) *Qui res antiquas posteris prodiderunt, veteremque Historiæ memoriam renovare literis studuerunt magna ex parte, dum famam eruditionis* as-

„ ont été ordinair
„ tentifs à écrire él
„ ne dire que de
„ ils fussent parfait
„ Ils cherchoient
„ ser leur nom qu'
„ vérité Ils pens
„ disoient des chos

affectant, nomenque suum con
vionis asserere, minus sane
vestigatione, quam in exorn
oratione industriam posuerunt:
si quid in rebus a suo remotiss
posse refelli; & se tamen suavi
plissimum laboris ingeniique f
alii vero privatis inimicitiis tyra
vecti: aut in laudes Principum
torumque hominum immodicis a

„ ne pourroit point les en con-
„ vaincre, à cause de l'éloigne-
„ ment des tems, & qu'ils joüi-
„ roient cependant de la gloire
„ d'avoir publié des Ouvrages par-
„ faitement bien ecrits. Plusieurs
„ sont tombés dans un autre dé-
„ faut, séduits par la haine qu'ils
„ portoient à quelques Grands, ou
„ par des inimitiés particulières,
„ ou par leur inclination pour cer-
„ taines villes, & pour quelques
„ personnes privées, ils se sont
„ répandus, ou en invectives, ou
„ en loüanges immodérées, &
„ ont décrit avec emphase de très
„ petites choses qu'ils ont voulu
„ rendre considérables, sans mé-
„ nager la vérité. Quant à moi,
„ je ne dirai que ce que j'ai vû. Je
„ ne ferai aucune mention des
„ faits que je ne connois point par-
„ faitement, & dont je n'ai pas
„ été informé par moi-même, ou
„ par des personnes très croiables;
„ je ne parlerai que de faits ré-
„ cens, & dont la mémoire est en-
„ core nouvelle ".

Pho-

de superflu dans les

l'on peut dire qu'il n'e
ni trop concis. Il est
rieur à fort peu d'Hi
s'est servi des harangu
mais elles sont courtes
ment d'excellentes ch
de Marc-Aurele à se
les derniers instans de
vroit être lûe & médi
jours par les Souvera
qui regnent, y trou
plus utiles leçons pou
mœurs & le caractère

(*) *Scriptoris hujus* (Herodi
est atque perspicua, quin & jucu
tem utitur temperatis, neque supr

r, & ceux, qui, n'aiant point
e le pouvoir ſuprême, ſont
és à l'avoir, y verroient com-
un des plus vertueux Empe-
étoit allarmé des travers où
gnoit que ſon fils ne donnât.
oit (*) à ſes amis que c'étoit
lui

Comme le diſcours de Marc Aurele eſt
ut, je crois que je ferai plaiſir à mes
de le placer ici. *Qui* (amici) *poſt-*
venerunt, conſtituto in eorum conſpectu a-
filio, paululumque e grabato ſublevans,
odi habuit orationem: dolere vos atque an-
m ita me affectum contemplamini, minime
m. Quippe humanum eſt humanis caſibus
re: multoque magis miſericordiam provo-
e oculis uſurpamus. Ceterum peculiaris vo-
noſtra ratio eſt: nam de mei erga vos ani-
entia mutuam ſpero a vobis quaſi meo ju-
lentiam. Nunc autem illud incidit, quum
ſit judicium faciundum, fruſtra ne vobis
tamdiu habuerim, ſtudiumque omne meum
tulerim: & vobis, referenda gratia, oſten-
non eſſe vos eorum quæ acceperitis immemo-
detis filium quem ipſimet educaſtis, primas
leſcentiæ metas ingredientem, quaſique in
e in fluctu vitæ gubernatoribus indigentem,
e imperitia de recto quaſi curſu ablatus,
tibus impingat. Eſte igitur vos illi pro
multi parentes, excolendo ſcilicet atque opti-
rendo. Neque enim aut pecuniæ vis, ty-
luxuriam explere, aut ſtipantia ſatellitum
meri Principem poſſunt: niſi illi ipſi quos
re-

trouve point auſſi
dans les autres Hi
les plus curieuſes,
les cérémonies de
bre des Empereurs

regas, animum imperan i
dent. Quippe ii demum diu
metum ex credulitate, ſed
vium ſuorum animis inſtilla
ſervire neceſſitas cœgit, ſed
quemque voluntas adegit, ii
doque, a ſuſpicione omni
numquamque imperia detracta
tumelioſeque ſint habiti. Eſt
xima licentia moderari ſibi
ponere cupiditatibus. Quod
res illi fueritis, & quæ num
dem admonueritis, una opera
quisque omnibus optimum P
memoriam noſtram ...

théose. Hérodien en donne un long détail, en parlant des honneurs funèbres qui furent rendus aux cendres de l'Empereur Sévere. „ Les Romains (*), dit-il, „ ont

(*) *Mos est enim Romanis [illegible] Imperatores, qui [illegible] moriuntur: eosque eo funus honore afficiunt, ut [illegible] inter Divos. Est autem [illegible] quidam, festa celebritati [illegible] vita corpus, [illegible] faciunt. Sed imaginem, defuncti quam simillimam fingunt, eamque in [illegible] supra eburneum lectum maximum [illegible]. [illegible] infra [illegible] agreti [illegible] utrimque magnam [illegible] quidem Senatus omnis, [illegible] tra vero matronae, [illegible] quitas [illegible]. Harumque [illegible] tans, [illegible] albis [illegible]. Hac ita per septem dies [illegible] ad lectum [illegible] agrum, deterius se [illegible] bus. Deinde ubi [illegible] humeris attollunt Equestris Senatoriique Ordinis nobilissimi ac lectissimi juvenes; perque viam [illegible] in vetus forum deferunt, ubi Magistratus Romani deponere imperium consueverant. Utrimque autem gradus quidam sunt ad scalarum [illegible] extructi: in quibus, altera ex parte puerorum [illegible] rus est e nobilissimis atque Patriciis, altera femi-*

ne-

canentium, verendo ac lau
latos. Quibus peractis, tol
que extra urbem perferunt
ubi, qua latissime campus
specie quadrangula lateribu
præterquam lignorum ingen
in tabernaculi formam. I
est aridis fomitibus opletum
auro stragulis atque eboreis
exornatum. Infra vero al
dem positum est, sed form
portis januisque patentibus
quartum semper superiore con
ßia; donec ad extremum q
mum perveniatur, possis ejus
rare turribus his quæ port
igne prælato naves in tutas
ros vulgo appellant. Igitur
naculum sublato, aromata
neris, fructus herbasque su
conquirunt, atque acervati
neque gens est, neque civitas
dignitate præcellat, quin ce

ux, qui reçoivent cet hon-
ır, font regardés comme é-
t mis au rang des Dieux. On
d'abord à leur corps les fu-
ailles ordinaires, enfuite on
:e dans le veftibule de leur
ais fur un lit d'yvoire, cou-
t de fuperbes ornemens, leur
ıre en cire. Pendant fept
rs, les Sénateurs, vêtus de
r, & les Dames Romaines,
ıt les maris ont un rang dif-
gué, viennent fe placer au-
s du lit, les Sénateurs à gau-
, & les femmes à droite, ha-
ées de blanc, fans aucun or-
nent. Les Médecins vien-
„ nent

*Romanorum Primipumque illuftrium. Quæ
rata funt, facem capit Imperii fucceffor,
tabernaculo admovet. Tum cæteri omnes
ignem fubjiciunt: cunctaque illico fomitibus
dis adoramentisque referta, igni valido cor-
. Mox ab extremo minimoque tabernacu-
uam e faftigio quodam, fimul cum fubjecto
nfura in ætherem aquila dimittitur: quæ
t creditur ipfam Principis animam deferre:
ex illo cum cæteris Numinibus Imperator*
Herod. *Hift. Lib.* 3. *pag.* 87. Anton.
.

„ de ſe porte toujours
„ Enfin le huitième jo
„ rivé, les jeunes S
„ Chevaliers Romain
„ le lit ſur leurs épau
„ ché vieux, en pren
„ min de la Rue ſacr
„ ce Marché où le
„ ont coutume d'être c
„ charge. Là pluſie
„ de filles & de jeu
„ chantent des hymn
„ ge du Prince mort.
„ funèbre va enſu
„ Champ de Mars,
„ vé un vaſte mon
„ les quatre faces ſo
„ dedans eſt rempl

„ ſont ouvertes. Le troiſième eſt
„ de même, ainſi que les autres,
„ juſques au dernier. Ce bâtiment
„ reſſemble parfaitement à une de
„ ces grandes tours qu'on bâtit
„ dans les ports de mer pour y
„ mettre de la lumière pendant la
„ nuit, qui ſerve aux mariniers à
„ diriger leur route. Le lit de
„ l'Empereur eſt placé dans le ſe-
„ cond étage, au milieu des aro-
„ mates, des parfums, des herbes
„ odoriferantes, des fleurs les plus
„ rares; car il n'eſt aucun parti-
„ culier un peu diſtingué, aucune
„ ville, aucune province qui ne
„ veuille ſe diſtinguer par quelque
„ préſent honorable. Après qu'on
„ a placé tous les préſens, les Che-
„ valiers Romains font courir leurs
„ chevaux autour du monument,
„ & font des évolutions qu'on ap-
„ pelle *Pyrrhiques*. Enſuite des
„ chars, qui portent des perſonnes
„ qui repréſentent les perſonnages
„ illuſtres de l'Etat, font la mê-
„ me manœuvre. Après toutes
„ ces cérémonies finies, le ſuc-
„ ceſſeur du mort à l'empire prend

„ l'édifice ; & lorſ
„ commence à s'é
„ airs, on fait pa
„ étage une aigle, q
„ ter au ciel l'ame
„ qui eſt m s alors
„ autres Dieux ".

Comme le tems rend
induſtrieux & plus aviſé
le bucher, & l'aigle dan
modernes. Les canoni
Rome aujourd'hui avec
ficence que les anciennes
le feu un grand nombre
cieuſes. On voit par-là
ſageſſe eſt ſupérieure à

. Hérodien étoit d'Ale
d'abord été Grammairie
Hiſtoire, il avoit fait

MÉMOIRES
SECRETS
DE LA
RÉPUBLIQUE DES LETTRES,
OU LE
THÉATRE DE LA VÉRITÉ,
PAR
L'AUTEUR DES LETTRES JUIVES.

LETTRE DIX-HUITIÈME.

A LA HAYE,
Chez JEAN NEAULME,
M. DCC. XLVIII.

MÉMOIRES
SECRETS
DE LA
RÉPUBLIQUE DES LETTRES,
OU LE
THÉATRE DE LA VÉRITÉ,
PAR
L'AUTEUR DES LETTRES JUIVES.

LETTRE DIX-HUITIÈME.

MONSIEUR,

§. I.

ZOSIME.

ZOsime (*) étoit Comte & Avocat du Fisc. Nous avons déjà remarqué que cet emploi étoit une charge très honorable. Le premier des six Li-

(*) *Legitur historicum Opus Libris sex* Zosimi

cinq autres Livres fo
tendus, ſur-tout quand
tion de ce qui s'eſt p
regne de Théodoſe &

Comitis, & ex Advocato Fiſci.
Art. XCVIII.

(*) *Incipiens autem Hiſtoriam*
me dixerim, ab Auguſto, & I
ad Diocletianum usque percurren
deſignationem, ſucceſſionemque eor
dum latius tandem a Diocletiano
perio potiti ſunt, Libris quinque
Primus enim Liber Imperatores
Diocletianum usque recenſet, ſex
deſinit temporibus, quibus Alarica
obſidens, civibus ad inopiam red
ſolvit, eisque Imperatorem dedit
tamen deinde rurſus abdicavit in
num ſibi traditum minus recte

fans Arcadius & Honorius, tems auquel vivoit Zofime. Il parle alors des chofes qu'il a vûes lui-même. Son Hiftoire s'étend fort peu au-delà du fecond fiége de Rome par Alaric; mais elle alloit plus loin autrefois. Nous avons perdu la fin du fixième Livre, & il ne nous en refte plus que le commencement.

Photius dit (*) que le ftyle de Zofime eft pur, & qu'il plait par fa douceur & par fa clarté. On pourroit foupçonner, par ce que remarque le même Photius (†), que

(*) *Alioqui brevis eft, dictione perfpicuus ac purus, nec fuavitatis expers.* Id. *ibid.*

(†) *Dixerit autem aliquis hunc non fuam Hiftoriam fcripfiffe, fed Eunapianam defcripfiffe, & partim brevitate duntaxat ab illa differre, partim etiam quod Zofimus non, ut ille, Stelichonem conviciis præfcindat. Cætera propemodum idem eft in Hiftoria, pios præfertim Imperatores criminando. Arbitror autem duas hunc quoque, ficut & illum, editiones inftituiffe, etfi priorem hujus editionem non vidi; conjicere tamen ex* Editionis novæ, *quam nos legimus, infcriptione licet, etiam alteram hunc, ficut & Eunapium, publicaffe. Verum magis hic planus eft & brevior, uti diximus, quam Eunapius, figurifque nonnifi rarò utitur.* Id. *ibid.*

d'en rapporter les
qu'il faisoit mention
nes qualités, & qu
raison, & selon les lo
de l'Histoire, qu'il
tantin des meurtres
des qu'il avoit comm
pôts exorbitans qu'il
le peuple; que c'éto
me justice qu'il co
cruautés des enfans
la foiblesse de Jovien
sions & la dissimulati
tinien, l'amitié dépla
tian portoit aux Barb

Arcadium, non nisi Petrus A
Eunuchis & muliercalis, sum

e lui faisoit négliger ses pro-
res sujets, les changemens fré-
uens que Théodose fit dans les
Magistrats, la vente des charges
u'il pratiqua pour trouver de l'ar-
ent afin de satisfaire à ses volup-
és, l'imbécillité d'Honorius gou-
erné par des Eunuques & des fem-
nes, & la stupidité d'Arcadius.
Voilà, dit Leunclavius, les dé-
auts véritables que Zosime repro-
he à ces Empereurs Chrétiens;
nais puisqu'on convient qu'ils les
voient, pouvoit-il faire autrement
'en parler, sur-tout rendant dans
outes les occasions justice à leurs
onnes qualités, & n'en passant
ucune sous silence?

Les Auteurs Ecclésiastiques ont
té révoltés contre Zosime, princi-
alement par deux raisons. La
remière, parce qu'il loüe l'Em-
ereur Julien; la seconde, parce
u'il rapporte & condamne plu-
eurs actions horribles de Constan-
n. Ces Auteurs Ecclésiastiques,
rompés par leurs préjugés, au-
oient voulu que Zosime, agissant

Constantin. Ce
lieu de justifier l'
j'ai montré dans
combien l'on d
foi à ce qu'ont é
St. Gregoire de
rille & plusieurs
dans les *Lettres* s
de parler encore a
Empereur, en fai
Auteurs Grecs qu
réflexions critique
Julien me paroissa
placés dans les Liv
Je viens donc
Constantin. Voici
reproches que lui
les traduirai très ex

pour que l'on puiſſe mieux en juger. „ Conſtantin aiant aſſiégé „ Li-

τύνῳ καθίσταται, καὶ τὴν ἁλουργίδα προσαγαγὼν, βασιλέα τε καὶ δεσπότην ἐβόα, συγγνώμην ἐπὶ τοῖς προλαβοῦσιν αἰτῶν. ἐθάῤῥει γὰρ ὡς βιώσεται, τῆς αὐτοῦ γαμετῆς ὅρκοις ἐπὶ τούτῳ παρὰ Κωνσταντίνου λαβούσης. ὁ δὲ Κωνσταντῖνος, Μαρτινιανὸν μὲν παραδίδωσι τοῖς δορυφόροις ἐπὶ θανάτῳ, Λικίννιον δὲ εἰς τὴν Θεσσαλονίκην ἐκπέμψας, ὡς βιωσόμενον αὐτόθι σὺν ἀσφαλείᾳ, μετ' οὐ πολὺ τοὺς ὅρκους πατήσας, (ἦν γὰρ τοῦτο αὐτῷ συνήθες) ἀγχόνῃ τοῦ ζῆν αὐτὸν ἀφαιρεῖται. Περιστάσης δὲ τῆς πάσης εἰς μόνον Κωνσταντῖνον ἀρχῆς, οὐκέτι λοιπὸν τὴν κατὰ φύσιν ἐνοῦσαν αὐτῷ κακοήθειαν ἔκρυπτεν, ἀλλὰ ἐνεδίδου τῷ κατ' ἐξουσίαν ἅπαντα πράττειν. ἐχρῆτο δὲ ἔτι καὶ τοῖς πατρίοις ἱεροῖς, οὐ τιμῆς ἕνεκα μᾶλλον ἢ χρείας. ᾗ καὶ μάντεσιν ἐπείθετο πεπειραμένος, ὡς ἀληθῆ προειποῦσιν ἐπὶ πᾶσι τοῖς κατορθουμένοις αὐτῷ· ἐπεὶ δὲ εἰς τὴν ῥώμην ἀφίκετο, μεστὸς πάσης ἀλαζονείας, ἀφ' ἑστίας ᾠήθη δεῖν ἄρξασθαι τῆς ἀσεβείας. Κρίσπον γὰρ παῖδα, τῆς τοῦ καί-

» αι-

το (ὡς εἴρηταί μοι πρότερον) ἀξιω-
τίμης, εἰς ὑποψίαν ἐλθόντα τῇ Φαύ-
μητρυιᾷ συνεῖναι, τοῦ τῆς φύσεως θε-
μιτὸν λόγον ποιησάμενος, ἀνεῖλε,
δὲ Κωνσταντίνου μητρὸς Ἑλένης ἐπὶ τῷ
οντῳ πάθει δυσχεραινούσης, καὶ ἀσχέ-
τὴν ἀναίρεσιν τοῦ νέου φερούσης, πα-
θούμενος ὥσπερ αὐτὴν ὁ Κωνσταντῖ-
κακῷ τὸ κακὸν ἰάσατο μείζονι. βα-
ῖν γὰρ ὑπὲρ τὸ μέτρον ἐκπυρωθῆναι
τας, καὶ τούτῳ τῆς Φαύσταν ἐναπο-
ος, ἐξήγαγε νεκρὰν γενομένην, τοῦ-
συνεπιστάμενος ἑαυτῷ, καὶ προστέτι
κων καταφρονήσεις, προσῄει τοῖς ἱε-
καθάρσια τῶν ἡμαρτημένων αἰτῶν.
των δὲ ὡς οὐ παραδέδοται καθαρμοῦ
το δισσεβήματα τηλικαῦτα καθῆραι

„ affaires étoient déſeſperées &
„ qu'il ne lui reſtoit plus aſſez de
„ trou-

ἀσεβεῖς μεταλαμβάνοντας αὐτῆς, πάσης ἁμαρτίας ἔξω παραχρῆμα καθίστασθαι. δεξαμένου δὲ ῥᾶστα τοῦ Κωνσταντίνου τὸν λόγον, καὶ ἀφειμένου μὴν τῶν παρείων, μεταστχόντος δὲ ἂν ὁ Αἰγύπτιος αὐτῷ μετεδίδου, τῆς ἀσεβείας τὴν ἀρχὴν ἐπαίησατο, τὴν μαντικὴν ἔχειν, ἐν ὑποψίᾳ, πολλῶν γὰρ αὐτῷ διὰ ταύτης προῤῥηθέντων εὐτυχημάτων καὶ ἐκβάντων εἰς ἔργον, ἐδεδίει μήποτε καὶ ἄλλοις κατ' αὐτοῦ τι πυνθανομένοις τὸ ἐσόμενον προῤῥηθείη· καὶ ἐκ ταύτης τῆς προαιρέσεως πρὸς τὸ ταῦτα καταλύειν ἐτράπη· τῆς δὲ πατρίου καταλαβούσης ἑορτῆς, καθ' ἣν ἀνάγκη τὸ στρατόπεδον ἦν ἰέναι εἰς τὸ καπιτώλιον, ἄνοδον ἀνειδίζων ἀναιδῶς, καὶ τῆς ἱερᾶς ἁγιστείας καταπατήσας, εἰς μῖσος τὴν γερουσίαν καὶ τὸν δῆμον ἀνέστησεν. Οὐκ ἐνεγκὼν δὲ τὰς παρὰ πάντων ὡς εἰπεῖν βλασφημίας, πόλιν ἀντίῤῥοπον τῆς Ῥώμης ἐζήτει, καθ' ἣν αὐτὸν ἔδει βασίλεια καταστήσασθαι. γενόμενος δὲ μεταξὺ Τρῳάδος καὶ τῆς ἀρχαίας Ἰλίου, καὶ τόπον εὑρὼν ἐς πόλεως κα-

,, ver

:τασκευὴν ἐπι τὴν διον , θεμελίως τε ἐπι-
7ο , καὶ τείχοις τί μέρος εις ὕψος ἀνί-
-ησεν· ὅπερ ἄχρι (νῦν) ὁρᾷν ἔνεστι τοῖς
ὶ τὸν ελλήσποντον πλέυσιν. ἐλθὼν δὲ ὡς
ιταίμελον , καί ἀτελὲς τὸ ἔργον καταλι-
ὼν , ἐπι τὸ βυζάντιον ἥει θαύμασας δὲ
ν τῆς πολεὼς θέσιν , ἔκρινε ταύτην ὅτί
κλίστα αὐξῆσαι, καὶ ἴσα βασίλεως ἀξία-
ν αρμοδίαν καταστῆσαι· μὴν γαρ ἡ πολις
ὶ λόφυ, μερος ἐπέχυσα τῦ ἰσθμυ, τυ
α τῦ καλουμένου κέρατος καὶ τῆς. Προ-
οντίδος ἐκτελουμένου. καί τὸ μὲν παλαι
χε τη πύλην ἐν τῇ συμπληρώσει τῶν τοῦ
; Σεβῆρος ὁ βασιλευς ᾠκοδομήσατο, παύ-

„ ver Constantin en qualité de sup-
„ pliant. Il se dépouilla de la
„ pour-

satellitibus suis occidendum tradidit, Licinio Thessalonicam ablegato, velut istic secure victuro. Neque multo post ei, violata jurisjurandi religione, quod quidem Constantino non insolens erat, laqueo vitam ademit. Posteaquam universum Imperium ad unius Constantini potestatem rediisset, non jam amplius insitam a natura malitiam tegebat: sed indulgens animi libidini, omnia pro imperio agebat. Et patritis adhuc sacris utebatur, non tam honoris Religionisve causa, quam necessitatis: quo fiebat, ut & hariolis, si qui essent experientes, fidem haberet; veluti qui vera ei de rebus omnibus, feliciter gestis, prædixissent. At ubi Romam venit, omnis adrogantiæ plenus, ab ipso lare sibi sumendum impietatis exordium putavit. Nam Crispum filium, Cæsaris ut ante dictum est ornatum titulo, quod in suspicionem venisset, quasi cum Fausta noverca consuesceret, nulla ratione juris naturalis habita, sustulit. Quumque Constantini mater Helena tantam calamitatem ægro ferret animo, & intolerabilem ex cæde juvenis dolorem perciperet; quasi consolans eam Constantinus, malum malo majori sanavit. Nam quum balneum accendi supra modum jussisset, eique Faustam inclusisset, mortuam inde extraxit. Horum ipse sibi conscius, & præterea contemptæ sacramentorum Religionis, ad Flamines accedens, admissorum lustrationes poscebat. Illis respondentibus, non esse traditum lustrationis mo-

modum, qui tam fœda emen
Ægyptius quidam, ex Hispani
latus, palatinisque mulierculi
tus, & ad Constantini colloq
sententiam doctrinæ Christi
vim abolendi quodcumque
mavit, & id ipsum adeo po
acceptantes eam homines imp
delicto liberari. Eam oratior
gravate Constantinus accepi
missa faceret, perceptis iis qu
afferebat, principium impiet
ut divinationem suspectam
quod ei multæ res prosperæ
ctæ fuissent, quibus quidem
eventus, verebatur ne iiden
ipsum hanc consulentibus, id
esset prædiceretur. Atque h
pulsus, ad hujusmodi abolen
Quum autem dies quidam m
tus adpetiisset, quo die in C
citui adscendendum erat: e
verbis contumeliosis impudent

„ du pardon de ce qui s'étoit paſ-
„ ſé autrefois. Conſtantin avoit
„ juré à ſa ſœur de ne point atten-
„ ter à la vie de ſon mari ; ſur ce
„ ſerment Licinius croioit ſa vie
„ aſſûrée. Il fut donc relegué à
„ Theſſalonique, ſous le prétexte
„ qu'il pourroit y vivre tranquille-
„ ment & en ſûreté ; mais peu de
„ tems après Conſtantin, violant
„ ſon ſerment, ainſi qu'il étoit en
„ uſage de le faire, Licinius fut
„ étranglé par ſon ordre. Conſ-
„ tantin, étant devenu le ſeul maſ-
„ tre de l'Empire, ne prit plus au-
„ cune meſure pour cacher ſon
„ mauvais naturel ; mais conten-
„ tant toutes ſes paſſions, il agit,
„ dans tout ce qu'il fit, avec un
„ deſpotiſme outré. Il participoit
„ en-

huc videre eſt, ſi qui verſus Helleſpontum navigent. Sed quod cum hujus operis inſti-tuti pœnituiſſet, eo relicto, ut erat imper-fectum, Byzantium conceſſit, cujus urbis ſi-tum admiratus, eam quam maxime ſtatuit amplificandam, & efficiendam idoneam, ut Principis in eo domicilium eſſet. *Zoſimi* Hiſt. Lib. 2, *Conſtantinus*. XLV. pag. 56.

"
" revenu à Rome, so
" & sa cruauté parvin
" haut point; car aiant
" que jalousie contre
" fils, jeune homme de
" perance, qu'il avoit
" rer César peu de te
" vant, il le fit mouri
" mere de Constantin
" blée de douleur pa
" de. Cet Empereu
" donner une espèce
" tion, ajouta un no
" au premier. Il avo
" rir son fils Crispus,
" l'avoit soupçonné c
" reux de Fausta sa b

manda aux Prêtres d'être purifié par les luſtrations; mais ceux-ci lui répondirent que ſes crimes étoient ſi grands, qu'ils ne pouvoient jamais être effacés. Cependant un certain Egyptien, qui étoit venu d'Eſpagne à Rome, & qui avoit fait connoiſſance avec pluſieurs femmes du palais, eut par leur moïen pluſieurs converſations avec Conſtantin, dans leſquelles il lui perſuada que la Religion Chrétienne pouvoit abſoudre des plus grands crimes, & que les plus grands ſcélerats qui l'embraſſoient, étoient entiérement purgés de leurs fautes paſſées. Conſtantin, ſéduit par les diſcours de cet Egyptien, quitta la Religion de ſes peres, & embraſſa les opinions des Chrétiens. Il défendit enſuite la divination, parce qu'aiant éprouvé très ſouvent ſa certitude dans les choſes qui lui avoient été prédites, il craignoit que les autres ne s'en ſerviſſent contre lui & ne vouluſſent con-

,, not-

„ Cette conduit
„ reur du Sénat
„ main ; & com
„ lui-même com
„ & qu'il en éto
„ ſolut d'abando
„ faire bâtir une
„ égale en gran
„ ficence. Il fit
„ enceinte très
„ l'ancienne Tr
„ fondemens d'u
„ mais il change
„ ſein, & aiant l
„ qu'il avoit ent
„ ra à Bizance
„ beauté de la ſ
„ ville, il travai

aintenant à ſçavoir ſi les repro-
hes, qu'il lui fait, ſont vrais ou
ux. S'ils ſont faux, il faut con-
enir que Zoſime eſt un Hiſto-
en très mépriſable; s'ils ſont vrais,
faut auſſi avoüer de bonne foi
u'il n'a pû les déguiſer, & qu'en
s rapportant, il a conſervé le ca-
ctère d'un ſage & véridique Hiſ-
orien. Voions d'abord les objec-
ons qu'on fait contre Zoſime. E-
agre & Nicéphore diſent qu'en
arlant de la mort du jeune Criſ-
us, il a déguiſé les véritables cau-
es que Conſtantin avoit eues de le
aire mourir. Leunclavius (*) a
aiſon de dire que c'eſt démentir
ffrontément la vérité de l'Hiſtoi-
e que de faire une pareille objec-
tion.

(*) *Jam quod indignum facinus admiſiſſe Zo-
mum clamitant Evagrius atque Nicephorus, qui
iſpum Cæſarem, egregia virtute juvenem, &
uſtam Auguſtam, a Conſtantino necatos ſcripſe-
, a calumnia profectum, vera crimina diſſimu-
nte; an a ſingulari dicam impudentia, negante
ctum, quod indubitata veritas hiſtoriæ, ſummo
nſenſu Scriptorum, ita prorſus geſtum fuiſſe con-
rmat?* Leunclavii, *Apologia pro* Zoſimo.

truite par le co
ſieurs Hiſtoriens
me choſe que Z
me, quoique vi
où triomphoit l
où l'on croioit
tion pieuſe de d
des premiers I
tiens (*), dit pr
me choſe que Zo

(*) Κρίσπος δὲ,
σταντίνου τοῦ μεγάλου
τον, ἤδη τῆς του Κ
μης, εἰς ὑποψίαν ἐλθ
τρηᾷ συνεῖναι· του

Quant à ceux qui ont été aſſez inſenſés pour avancer que la mort de Criſpus & celle de Fauſte étoient incertaines, parce qu'Euſebe de Pamphilie, qui vivoit du tems de Conſtantin, n'en avoit pas fait mention, ils ne méritent aucune réponſe; & je m'étonne que Leunclavius (*) ait fait quelque
at-

τεθέμενος, ἐξήγαγε νεκράν. ζητητέον δὲ, εἰ μετὰ τὸ βαπτισθῆναι ἐποίησε.

Criſpus autem, nomen filii Conſtantini Magni: quem indicta cauſa occidit, jam Cæſaris dignitate præditum; ob ſuſpicionem conſuetudinis cum Fauſta noverca: legis naturalis nulla habita ratione Quem tantum caſum Matrem Helenam ægre ferentem, ut conſolaretur ſcilicet Conſtantinus, malum malo majore eſt medicatus. Balneo enim ſupra modum calefacto, Fauſtam in eo collocatam, eduxit mortuam. Quærendum autem, num poſt baptiſmum hoc fecerit? *Suidas* in Art. *Conſtantini.*

(*) *At non meminit, ajunt, eorum parricidiorum Euſebius ille Pamphilides, Conſtantini æqualis, & eidem jam mortuo ſuperſtes. Quid ſi teſtem hunc ego non admiſero? nam male genus hoc Hiſtoricorum, Antiſtites inquam, & Monachi, ſolent audire; quod liberales in ſe principes & laudent prolixius, & ſtudioſius a facinorum non modo culpa, ſed etiam ſuſpicione liberent; aliis, cætero-*
qui

neglectis, vel etiam notatis. A
Scriptorem inſignem exceptione
mus id Euſebium vel non volu
buiſſe ſcribere; quod ita ratio
temporum ſeſe darent. Aut eni
ſcripſit Hiſtoriam, aut eo ja
exemto. Vivum offendere, rela
immani facinore, non niſi cum p
mine potuit: idem ſi eo feciſſe
Conſtantio, qui patri & fratri
graviora quoque perpeteretur, c
cui quæſo peperciſſet, cognato qu
periit? Iſtane dicemus iſtac parri
quia patris, & patre mortuo fi
metu, nullus tum ea litteris p
At Criſpum laudat Euſebius, i
ut nullo modo ſimile veri videa
necatum. Quaſi vero furore co
mus ex ſuſpicione de nefaria fili
ſuetudine, tantum in ipſo calore
re ſibi potuerit, ne reſpectu præ
juvenem occideret; aut non injur
virtuti factam ipſemet poſtea t
interfecti talis filii dolore ac deſi

montrer le peu de cas qu'on doit faire de Sozomene & d'Evagrius, que de voir qu'ils ont ôſé accuſer Zoſime d'avoir inventé l'hiſtoire de la mort de Criſpus & de Fauſte, parce qu'Euſebe n'en avoit pas parlé; car tous les autres Hiſtoriens, ſoit Païens, ſoit Chrétiens, en ont fait mention. Aurele Victor (*), Eutrope (†), Artemius, St. Jerôme,

Nocentem facere noluit, quod omnibus aliter videretur: innocentem jugulatum, dicere non potuit, ne patrem accuſaret. Apologia pro Zoſimo.

(*) *At Conſtantinus obtento toto Romano Imperio, mira bellorum felicitate, regimine, Fauſta conjuge, ut putant, ſuggerente, Criſpum filium necari jubet. Dehinc uxorem ſuam Fauſtam in balneas ardentes conjectam interemit, cum eum mater Helena dolore nimio nepotis increparet.* Aurel. Victor. *Epitome, pag.* 130.

(†) Conſtantin ne ſe contenta pas de faire mourir Licinius ſon beau-frere, Criſpus ſon fils, Fauſte ſon épouſe, il fit auſſi perir ſon neveu, Prince d'un excellent naturel & d'une grande eſperance. Il ôta auſſi la vie à un grand nombre de ſes amis. Voici comment s'explique Eutrope à ce ſujet. *Primum neceſſitudines perſecutus, egregium virum & ſororis filium, commodæ indolis juvenem interfecit, mox uxorem, poſt numeroſos amicos.* Eutrop. *Breviarium, pag.* 150.

& qui étoit le fuc
cet Empereur, r
Céfars à Conftant
du le fang de fes
Il dit que les Dér
terent beaucoup
pour les punir de
Venons actuelle
que Zofime rapp
ment de Religion
Il veut qu'on l'at
que firent les Pr
fier par les luftra
cilité qu'il trouva
Chrétiens cette
recherchoit. Il y

de Julien un passage qui fortifie ce que dit Zosime; voici ce passage (*). *Constantin se retira auprès de son fils, qui crioit à un chacun: Quiconque se sent coupable de violemens, de meurtres, ou de quelque autre crime abominable, qu'il vienne ici hardiment. Dès que je l'aurai lavé avec*

(*) Ἵνα καὶ τὸν υἱὸν εὕρων ἀναστρεφόμενον, καὶ προαγορεύοντα πᾶσιν, ὅστις φθορεύς, ὅστις μιαιφόνος, ὅστις ἐναγὴς καὶ βδελυρὸς, ἴτω θαῤῥῶν, ἀποφανῶ γὰρ αὐτὸν τουτῳὶ τῷ ὕδατι λούσας, αὐτίκα καθαρόν. κἂν πάλιν ἔνοχος τοῖς αὐτοῖς γένηται, δώσω τὸ στῆθος πλήξαντι, καὶ τὴν κεφαλὴν πατάξαντι, καθαρῷ γενέσθαι. Id. *ibid.*

Ce fut-là qu'il trouva son fils, qui crioit à un chacun, Quiconque se sent coupable de violemens, de meurtres, de sacrilèges, ou de quelque autre crime abominable, qu'il vienne ici hardiment. Dès que je l'aurai lavé avec cette eau, je le rendrai entierement net: s'il retombe desormais dans l'infamie des mêmes vices, je ferai qu'après s'être bien frappé la poitrine & battu la tête, il deviendra pur & net comme auparavant. Je place ici la traduction Françoise de ce passage, parce que le Pere Petau ne l'a pas traduit en Latin.

B 2

net comme auparav
rement dans ce
che des meurtre
avoit commis av
tels que ceux de
te, de Licinius,
tion des actions
commit après av
ligion. Mr. le B
convient, dans so
les Césars de Jul
pereur fait allusi
me raconta dans
gement de Const
dit-il (*), *adre*
Païen pour l'expia
& en aiant été re
un Evêque Egypt

Baptême, & par-là porta Constantin à embrasser le Christianisme.

Je demande si Julien se fût expliqué aussi clairement & aussi hardiment, lui qui étoit si jaloux de sa gloire, & qui craignoit si fort de passer pour menteur, s'il n'eût pas été certain qu'on ne pouvoit pas démentir le fait qu'il avançoit? Car quant à ce que disent Sozomene & Evagrius pour le détruire, nous voions le cas que nous devons faire de leur autorité, par l'impudence qu'ils montrent en niant que Constantin ait fait mourir son fils & sa femme; & cela, sur la simple raison qu'un seul Auteur n'a pas fait mention de ce meurtre, comme si tous les autres, qui en ont parlé, ne pouvoient être mis en balance avec un seul qui ne l'a point nié, mais qui s'est contenté de n'en point parler. Il faudroit en vérité avoir bien peu de discernement pour ajouter la moindre foi à ce que disent des Ecrivains, tels qu'Evagrius & Sozomene, lorsqu'ils se trouvent en op-

l'utilité des hommes
ce sujet une loi, qu
encore dans le *Code*
rappella d'exil, pou
sœur Constance, l'H
rius, qui nioit que le
égal à son Pere, & qu

oni fonte bonorum Deo deserto,
bitures subsidia desperant, a
tant: quasi aut divinis in litt
hibitum non sit, aut impia rei
bilis usus aliquis esse licitus po
re Constantinum, ob consiliorn
senecta mutationem vituperant;
ris impulsu Arium, auctorem
natas impurissima, revocarit a
de religiosa pietatis doctrina ta
orum ad posteritatem meri
Treverorum ad urbem deporta

pour ainsi dire, sa Divinité; il relegua à Trêves St. Athanase, & porta par-là le coup le plus sensible à la Foi Catholique; il prépara tous les maux qui déchirerent l'Eglise sous le regne de ses enfans. Ce sont-là des crimes pour un Prince Chrétien, aussi grands que ceux que Zosime lui reproche comme Historien Païen.

Il me paroît que les Auteurs Ecclésiastiques auroient dû avoüer naturellement que Constantin avoit été un très mauvais Prince, soit pendant qu'il avoit été Païen, soit après qu'il s'étoit fait Chrétien. Ce n'est point aux foibles mortels à vouloir pénétrer les profondeurs divines; Dieu peut se servir, lorsqu'il lui plait, des plus mauvais sujets pour operer les plus grandes & les plus saintes choses. C'est ainsi que Judas devint un instrument nécessaire au salut du genre humain. La réflexion, que je fais à ce sujet, est d'autant plus juste, qu'elle est fondée sur l'expérience, & je vois par l'Histoire que le pre-

mier Empereur & le premier
Chrétien ont été également
chans, & doivent être placé
rang des plus mauvais Princes.
se sont souillés tous les deux
sang de leurs parens, ils ont
les boureaux de leur Maison
n'ont eu aucun égard à la foi
sermens. Il me sera très ais
prouver ce que je dis ici, en
portant quelques actions de
vis; c'est-à-dire celles qu'
dans les dernières années de
regne, long-tems après être d
nu Chrétien. Je ne ferai qu
pier ce que dit Mezeray, &
verra que Néron ne fut pas
méchant que Clovis, qui ré
d'exterminer tous les Prince
étoient de sa race, ou qui l
toient alliés, pour s'empare
leurs domaines; il commença
Rancaire. Ecoutons parler M
ray (*). „ Il ne fut pas dif
„ à Clovis de corrompre se

(*) Mezeray, *Hist. de France*, *Tom.*
37. *edit. in folio*.

„ pitaines, auxquels il promit des „ armes toutes d'or en recompen„ ſe. Ils ne manquerent pas le „ jour du combat de le livrer lié „ pieds & mains au Roi, qui le „ tua, lui & ſon fils, à coups „ de hâche, de ſa propre main, „ leur reprochant outrageuſement „ qu'ils deshonoroient ſa race de „ s'être laiſſé mettre à la chaîne „ comme des coquins; ingrat en „ leur endroit de l'aſſiſtance qu'ils „ lui avoient preſtée au beſoin „ contre les Soiſſonnois, & plus „ juſte envers les traitres qui le „ lui avoient vendu; car il ne leur „ donna que des armes de leton „ doré; & comme ils ſe plaignoient „ de ſa tromperie, ils les renvoia „ bien rudement. Après cela, il „ ſe ſaiſit de Cararic & de ſon fils, „ prenant pour ſujet qu'ils étoient „ demeurés neutres durant la „ guerre qu'il avoit eue contre „ Siagrius, & les fit raſer, pour „ leur ôter la qualité de Princes. „ Alors le fils, conſolant ſon pere „ ſur cet affront, *Ces branches*, dit-

 „ il

,, p... Mais les cenule
,, nastère, où ils étoient
,, ne furent pas sourde
,, porterent ce discours
,, qui fit couper les arb
,, pieds (c'est-à-dire qui
,, Cararic & son fils).
,, Prince de Cologne,
,, si généreusement servi
,, tes ses affaires, fut su
,, les autres par un étra
,, ce. Le Roy suborna
,, teur pour dire ces m
,, deric son fils, *Ton pe*
,, *est appesanti de vieilless*
,, *ne blessure à la cuisse,*
,, *clocher.* (Il l'avoit re
,, journée de Tolbiac c
,, Allemans, dans laqu

„ le fils, trompé par la convoiti-
„ se de regner, fait assassiner son
„ pere, en donne advis au Roy,
„ & s'offre à lui envoier telle part
„ qu'il luy plairoit avoir de ses tré-
„ sors. Comme il vit donc les
„ députés du Roy arrivés exprès
„ pour recevoir cet or, *Voilà*, leur
„ dit il, en leur monstrant un grand
„ coffre, *où mon pere tenoit ce qu'il*
„ *avoit de plus précieux.* „ Met-
tez-y la main jusques au fonds, luy
répondirent les Députés, „ & a-
„ lors comme ils le virent cour-
„ bé, ils l'assommerent à coups de
„ hâche. Clovis fit semblable-
„ ment assassiner Rignomeris, pe-
„ tit Roitelet du Mans, & beau-
„ coup d'autres Princes ses pa-
„ rens, afin de s'emparer de leurs
„ terres & de leur trésors; & pour
„ sçavoir finement s'il ne restoit
„ point encore quelqu'un de sa ra-
„ ce dont il se pût delivrer, il a-
„ voit coutume de dire *qu'il s'esti-*
„ *moit malheureux d'être demeuré*
„ *parmi des étrangers, & sans aucun*
„ *parent qui l'assistât au besoin*: aussi

„ à vrai dire, ce n'étoit pas
„ raiſon, quoyque ce ne fût
„ penſée qu'il ſe plaignoit
„ ſorte. Car Thierry, Ro
„ Oſtrogoths, jaloux de l'A
„ ce qu'il avoit contractée
„ les Grecs, & craignant qu'
„ vint enſuite s'attaquer à lui
„ ſur pied quatre-vingt mille
„ battans, qu'il bailla au Gé
„ Ilba, Comte des Gepides,
„ aller reſtablir Amalaric, a
„ ment Amaulry ſon neveu
„ d'Alaric, tué à la bataille
„ de Poitiers) dans le Roy
„ d'Aquitaine, tandis que lui
„ me demeuroit en Italie
„ contrequarrer les deſſein
„ l'Empereur Grec, Allié de
„ vis. L'armée Gothique
„ dans la Provence, prend
„ be, aſſujettit le païs, & re
„ queſte le Languedoc. C
„ veut arreſter le cours de ces
„ ſuccès; mais n'aiant plus
„ bonheur accoutumé, ny au
„ Princes du ſang bouclier
„ l'Eſtat, il fut rudement b

,, & contraint de s'enfuir, laiſſant
,, la campagne couverte de trente
,, mille des ſiens. Cet échec luy
,, ôta la Provence pour la mettre
,, entre les mains des Oſtrogoths;
,, l'Aquitaine retourna aux Viſi-
,, goths, & la plus grande partie
,, de la Bourgogne aux enfans de
,, Condebaud. Cette guerre eſt
,, diverſement narrée; mais il eſt
,, toujours conſtant que Clovis y
,, reçut de grandes pertes, depuis
,, leſquelles il ne vécut pas long-
,, tems; & n'ôſant plus rien en-
,, treprendre, il ſe retira à Paris,
,, où il fit bâtir l'Egliſe des glo-
,, rieux Apôtres St. Pierre & St.
,, Paul, qui eſt aujourd'hui Sainte
,, Geneviève du Mont, & outre
,, celle-cy, la Cathédrale de Stras-
,, bourg". Après avoir lû ce paſ-
ſage de Mezeray, eſt-il quelqu'un
qui ne ſoit forcé de convenir que
Clovis fut auſſi méchant que les
Caligula & les Domitien? Peut-on
rien faire de plus affreux que d'en-
gager le fils à aſſaſſiner ſon pere,
&

de Clovis se suivoient,
en avoit-il commis un
commettoit un autre.
foi, sans reconnoissanc
tié, enfin sans la moi
té ; cependant il a ét
ment loüé par les Aut
siastiques. On ne doit
surpris, puisqu'il bâti
glises. N'a t-on pas vû
& qui pis est, des Pa
été saints, donner les
loüanges, & faire les
plus pompeux des Prin
leurs forfaits épouvant
vers? Que n'a pas dit
lustre dans ses Lettres
Brunehaud, la Furie

ment. Plusieurs Modernes se sont aussi élevés contre Zosime, & quelque impartial que soit la Mothe-le-Vayer, il semble que cédant dans cette occasion au préjugé, il ait cru qu'il convenoit qu'il blâmât Zosime ; mais en vérité les choses qu'il lui reproche, sont bien aisées à détruire. Je les parcourrai ici le plus succintement qu'il me sera possible *Ce n'est pas*, dit-il (*), *au seul sujet de Constantin que Zosime fait voir sa passion contre le Christianisme, il attribue la chûte de l'Empire Romain au mépris de l'ancienne Religion du Paganisme, & principalement à ce qu'on oublia, du tems de Dioclétien, la célebration des Jeux séculaires.* Lorsque Zosime dit que le Christianisme fut la cause de la chûte de l'Empire Romain, il ne dit que ce dont tout homme, qui refléchit, est persuadé. Car si Constantin n'eût point été Chrétien,

(*) La Mothe-le-Vayer, *Tom. I. pag.* 344. *édit. in folio.*

tipathie, qui ſe mit
tiens & les Païens,
truction totale de
cident. Qui dout
dans lequel il y
gions, dont l'une
tre, & qui eſt ave
par de puiſſans ent
tôt ou tard renverſé
tain que les Chréti
perſécuteurs que l'
Païens. Ils firent n
ſe diviſerent & ſe
entre eux; en ſort
putes des Ariens &
ques ne nuiſirent
à l'Empire que les
Païens & des Chré

„ lon Zosime (*), arriverent à „ Gratian, n'eurent point d'autre „ cau-

(*) Τοῦτο παραλαβόντες ἀφ' Ἑλλήνων Ῥωμαῖοι, τοὺς πρώτην τὴν παρ' αὐτοῖς ἱερατικὴν ἔχοντας τάξιν, ποντίφικας προσηγόρευσαν. οἷς συναριθμεῖσθαι τοὺς βασιλέας, διὰ τὸ τῆς ἀξίας ὑπερέχον, ἐνομοθέτησαν. καὶ ἔτυχε τούτου Νουμᾶς πομπίλιος πρῶτος, καὶ πάντες ἑξῆς, οἵ τε λεγόμενοι Ῥῆγες, καὶ μετ' ἐκείνους Ὀκταβιανός τε αὐτὸς, καὶ οἱ μετ' ἐκεῖνον τὴν Ῥωμαίων διαδεξάμενοι μοναρχίαν. ἅμα γὰρ τῷ παραλαβεῖν ἕκαστον τὴν τῶν ὅλων ἀρχὴν, ἡ ἱερατικὴ στολὴ παρὰ τῶν ποντιφίκων αὐτῷ προσεφέρετο· καὶ παραχρῆμα ποντίφεξ μάξιμος ἀνεγράφετο, ὅπερ ἐστὶν, ἀρχιερεὺς μέγιστος. οἱ μὲν οὖν ἄλλοι πάντες αὐτοκράτορες, ἀσμενέστατα φαίνονται δεξάμενοι τὴν τιμὴν, καὶ τῇ ἐπιγραφῇ χρησάμενοι ταύτῃ. Ἐπειδὴ δὲ εἰς Κωνσταντῖνον ἦλθεν ἡ βασιλεία, καὶ ταῦτα τῆς ὀρθῆς ὁδοῦ τῆς περὶ τὰ θεῖα τραπεὶς, καὶ τὴν χριστιανῶν ἑλόμενος πίστιν· καὶ μετ' ἐκεῖνον ἑξῆς οἱ ἄλλοι, καὶ Valentinianοί τε καὶ Οὐάλης. Τῶν οὖν Ποντιφίκων, κατὰ τὸ σύνηθες, προσαγαγόντων Γρατιανῷ τὴν στολὴν,

ἀπεσείσατο τὴν αἰ
ται Χριστιανῷ τὸ σχημ
τε ἱερεῦσι τῆς στολῆς ἀνα
πρῶτον ἐν αὐτοῖς τεταγμ
βούλεται ποντίφιξ ὁ βασι
τάχιστα γίνεσθαι Ποντ
μαι ὧν γραμματικὸν βασιλε
τὴν τελευτήν.

Hoc a Græcis accepto,
Sacerdotum in Collegiis
principem obtinerent, Pon
simulque sanxerunt, ut
reges etiam, propter digni
censerentur. Primus quide
lius hunc honorem adeptus
inceps, qui reges appellati
Octavianus ipse, quique p
in Imperio successerunt:
summum Imperium quisq
amictus ei Sacerdotalis offe
bus, & continuo Pontificis
tribuebatur. Ac cæteri qui

„ Pontife des Gentils ; ce que
„ Constantin même n'avoit pas eu
„ en aversion. Quand Théodo-
„ se (*) exhorta le Sénat Romain
„ à

more, talem Gratiano amictum attulissent, aversatus est id quod petebant; ratus non esse fas ejusmodi habitu Christianum uti. Quumque stola flaminibus reddita fuisset, ajunt eum, qui dignitate princeps inter eos erat, dixisse: si Princeps non vult adpellari Pontifex, admodum brevi Pontifex Maximus fiet. Igitur Gratiani principatus exitum hujusmodi habuit. *Zosimi.* Hist. Lib. 4. pag. 200.

(*) Των δὲ πραγματων ὧδε τῷ βασιλεῖ Θεοδοσίῳ προχωρήσαντων, ἐπιδημήσας τῇ Ῥώμῃ, τον υἱον Ὁνώριον ἀναδείκνυσι βασιλέα, Στελίχωνα στρατηγόντι ἀποφήνας ἅμα τῶν αὐτόθι ταγματων και ἐπιτροπον καταλιπὼν τῷ παιδὶ. συγκαλέσας δὲ τὴν γερουσίαν, τοῖς ἄνωθεν παραδεδομένοις ἐμμένουσι πατρίοις ; και ουκ ἑλομένοις ἔτι συνενεχθῆναι τοῖς περὶ τὸν τῶν Θεῶν αποκλινασι καταφρονησιν, λογους προσηγε, παρακαλῶν ἀφεῖναι μὲν ἣν προτερον μετῄεσαν (ὥς αὐτὸς ἔλεγε) πλάνην, ἑλέσθαι δὲ τὸν τῶν Κριστιανῶν πιστιν, ἧς ἐπαγγελία, παντὸς ἁμαρτήματος καὶ πάσης ἀσεβείας απαλλαγη. μηδενὸς δὲ τῇ παρακλήσει πεισθέντος, μηδὲ ἑλομένου

τῶν

„ à quitter le culte des Idole
„ déclarant qu'il ne vouloit

τῶν ἀφ' οὗπερ ἡ πόλις ᾠκίσθη πα
μένων αὐτοῖς πατρίων ἀναχωρῆσαι
προτιμῆσαι τούτων ἄλογον συγκατ
(ἐκεῖνα μὲν γὰρ, φυλάξαντας, ἤδη δια
καὶ χιλίοις σχεδὸν ἔτεσιν ἀπόρθητον
λιν οἰκεῖν· ἕτερα δὲ ἀντὶ τούτων ἀλλ
ντας τὸ ἐκβησόμενον ἀγνοεῖν) τότε δὴ ὁ
σιος βαρύνεσθαι τὸ δημόσιον ἔλεγε
τὰ ἱερὰ καὶ τὰς θυσίας δαπάνῃ,
σθαί τε ταῦτα ἀφελεῖν, οὔτε τὸ π
μενον ἐπαινοῦντα, καὶ ἄλλως τῆς στ
τικῆς χρείας πλειόνων δεομένης χρ
τῶν δὲ ἀπὸ τῆς γερουσίας μὴ κατὰ
εἰπόντων πράττεσθαι τὰ τελούμενα,
μοσίου τοῦ δαπανήματος ὄντος, δι
τε τοῦ θυηπολικοῦ θεσμοῦ λήξαντος
τῶν ἄλλων ὅσα τῆς πατρίου παρα
ἦν, ἐν ἀμελείᾳ κειμένων, ἡ Ῥωμαίω
κράτεια κατὰ μέρος ἐλαττωθεῖσα,
ρων οἰκητήριον γέγονεν, ἢ καὶ τέλεο
σοῦσα τῶν οἰκητόρων, εἰς τοῦτο κατέστ
ματος, ὥστε μηδὲ τοὺς τόπους ἐν οἷ
νασιν αἱ πόλεις, ἐπιγινώσκειν. Ἀλλ

„ faire la dépenſe des ſacrifices,
„ il met cette réponſe dans la bou-
„ che

τὰ μὲν εἰς τοῦτο τύχης κατενεχθέντα, δεί-ξει σαφῶς ἡ κατὰ μέρος τῶν πραγμάτων ἀφήγησις.

Quum hoc modo res Theodoſio principi ſucceſſiſſent, Romam ingreſſus, Honorium filium Imperatorem declarat, Stelichone legionum in iis locis duce creato, & eodem filio ſuo tutore relicto. Cæterum advocato Senatu, qui patritis avitisque ritibus inhærebat, nec adhuc permoveri poterat, ut iis adſentiretur qui ad contemtum Deorum deflexerant; orationem habuit, quâ eos hortabatur, ut miſſum facerent errorem, ſic enim appellabat (quem hactenus ſecuti fuiſſent; & Chriſtianorum fidem amplecterentur; quæ liberationem ab omni delicto & impietate pollicea-tur. Sed cum huic exhortationi nemo pareret, nec a patritis ritibus, quos inde usque ab origine urbis accepiſſent, diſcedere vellent, & his expertem rationis aſſenſum præferre: quum dicerent, illis obſervatis, ſe jam mille ducentis propemodum annis urbem invictam incoluiſſe; cum quibus ſi commutarent alia, quid eventurum eſſet, ignorarent) tum vero Theodoſius, fiſcum ſumtu gravari, qui in ſacra & hoſtias fieret; ſeque iſta velle abolere dixit: qui neque probaret id quod ageretur, & alioqui ſciret penuriam militarem majores pecunias poſcere. Quum Senatus reſpondiſſet non rite fieri ſacrificia, niſi de publico fierent impenſæ; nihiloque minus ob hæc

„ che de tous les Sénate
„ n'y avoit point d'app
„ leur vouloir faire aban
„ ne Religion où ils avo
„ peré douze cens ans
„ pour suivre une foi sa
„ à laquelle il sembloit
„ intention de les cont
Cette réponse des Sé
Théodose est une preuv
te de la desunion qu'il y
tre les Païens & les Chrét
union qui ne tarda pas à
après elle la chûte de
d'Occident, qui comm
les fils de ce même Thé
quant à l'Empereur Grat
très certain que le mép
de la charge de souverai

Hæc sacrorum lex abolita cessa
neglecta jaceant, quæcumque
tradita fuerunt: deminutum part
manum Imperium, Barbarorum
factum est: aut potius incolis pr
ad eam redactum est formam
quidem, in quibus urbes sitæ
gnoscantur. Sed hæc ad istam
devenisse, particulatim instituta
tio clare monstrabit. *Id.* pag. 23

dut entrer dans les raiſons qui lui aliénerent l'eſprit des légions, & que les ſoldats Païens furent auſſi piqués de ce mépris, que les Chrétiens l'étoient des marques de diſtinction & d'amitié qu'il témoignoit aux Barbares, dont il avoit composé ſa Garde. Voions encore un reproche de la Mothe-le-Vayer (*). „ La deſcription in-
„ ju-

(*) Τοῦ δὲ πλήθους ἐπὶ τούτῳ συνταραχθέντος, (ἦν γὰρ ὁ ἄνθρωπος ἄλογον ὄχλον ὑπαγαγέσθαι δεινὸς) θορύβου μὲν ἦν πλήρης ἡ πόλις, ἀπείληπτο δὲ ἡ τῶν χριστιανῶν ἐκκλησία ὑπὸ τῶν λεγομένων μοναχῶν. οὗτοι δὲ γαμοὺς τοὺς κατὰ νόμον ἀπαγορεύουσι, συστήματα δὲ πολυάνθρωπα κατὰ πόλεις καὶ κώμας πληροῦσιν ἀνθρώπων (καὶ) οὔτε πρὸς πόλεμον, οὔτε πρὸς ἄλλην τινὰ χρείαν ἀναγκαίαν τῇ πολιτείᾳ· πλὴν ὅτι προϊόντες ὁδῷ, μέχρι τοῦ νῦν ἐξ ἐκείνου, τὸ πολὺ μέρος τῆς γῆς ᾠκειώσαντο, προφάσει τοῦ μεταδιδόναι πάντων πτωχοῖς πάντας (ὡς εἰπεῖν) πτωχοὺς καταστήσαντες. οὗτοι δὲ τὰς ἐκκλησίας ἀπολαβόντες,

 κα-

„ une petite [...]
„ mosité ". Comment est-ce qu[...]
Ec[...]

ἐκώλυοντα πλήθη ταῖς συνόδοις εὐχαῖς [...]
σίειναι, ὥστε δὲ δυσχεραίνοντες δημόσι[...]
ὁμοῦ καὶ στρατιῶται, τὸν τῆς. μοναχ[...]
των ἀνακόψαι, θρασύτητα.

Ob eam rem perturbata plebe quand[...]
hic imperitæ plebis animos admirabili[...]
dam arte sibi subjicere poterat plena sun[...]
urbs erat; jamque adeo fuerat intercepta[...]
stianorum ab iis Ecclesia, qui Monac[...]
cantur. Hi legitimis nuptiis abstinent[...]
tam in urbibus quam vicis, populosa[...]
gia complent hominibus non maritati[...]
ad bellum, nec alium reipublicæ neces[...]
usum idoneis Nisi quod via quadan[...]
gressi, ab eo tempore in hunc usque[...]
magnam agrorum partem ad se transtu[...]
& sub prætextu, quasi cum pauperibus[...]
[...] omnes prope dixerim [...]

Ecrivain, aussi sage que la Mothe-le-Vayer, a pû faire une critique aussi insensée ? Et qui doute que l'Ordre Monachal, avant la Réformation, n'eût absorbé en Europe la moitié des biens? & dans les païs où elle n'a point été introduite, quelles richesses immenses ne possede-t-il point encore? Et quant aux charités des riches Couvens & Abbayes, je demande s'il est quelqu'un aujourd'hui assez effronté pour ôser en parler, dans le tems qu'on voit les Moines, à l'envi de leurs Supérieurs, & leurs Supérieurs, à l'envi de leurs Abbés, faire bonne-chere, avoir des maisons & des jardins superbes, & emploier pour eux seuls des biens dont ils se sont emparés sur le faux prétexte que leur reproche Zosime? Mais je crois qu'en voilà assez pour le justifier.

Après avoir pris la défense de Zosime, lorsque j'ai cru qu'on l'accusoit injustement, je remarquerai mutuellement qu'il a rapporté plusieurs prodiges qui sembleroient

devoir rendre son Histoire
sable, si je n'avois pas rem
que dans tous les Historie
l'ont précédé, il se trouve
reils contes, & en plus g
quantité que dans les Ouvra
Zosime. Je placerai ici que
uns de ces prétendus miracle
cet Historien fait mention.
porte plusieurs oracles qui
derent la prise de Zénobi
l'Empereur Aurélien, & r
les prodiges qui précéderent
ne des Palmyriens, sujets de
Reine. Il dit (*) que les l

(*) Ενισκημένου δὲ τοῦ πολέμ
λιμοῦ πᾶσι τοῖς αὐτόθι τόποις ἐνσ
τος, ἄπλετος ὄμβρος καταῤῥαγεὶς
τήγαγε ταῖς ψέκασι καὶ σῖτον,
σταροὺς αὐτομάτως ἐν τόποις τισὶ
ναι. πάντων δὲ τῶν παραδόξων κατ
γενέτων, τὸν μὲν ἄρχων ἅψασθα
τούτῳ θεραπεῦσαι τὸν λιμὸν οὐκ ἐθ
ἐπεὶ δὲ παντὸς δέοις ἡ ἀνάγκη κα
ρα, πέψαντες ἄρτοις καὶ μεταλα
ἅμα καὶ τὸν λιμὸν ἀπεσείσαντο,

de l'Empereur Probus aiant à combattre, dans un tems de famine, les ennemis de l'Empire qui habitoient les bords du Rhin, il plut assez de bled pour en cuire du pain; ce qui donna le moïen aux soldats, exténués par la faim, de prendre des forces & d'être victorieux. Selon Zosime (*), la Ville d'Athènes,

πολέμου ῥᾶστα τῇ τοῦ βασιλέως ἀξεγένοντο τύχῃ.

Accepto bello, quum fames in omnibus iis locis ingruisset, immensus imber delapsus, una cum guttis frumentum quoque detulit; adeo quidem ut ejus acervi quibusdam in locis, per se structi, extiterint. Omnibus ad rem novam & incredibilem obstupefactis, initio quidem adtingere frumentum, eoque facilis uti remedio non audebant: sed quum necessitas omni sit metu valentior, panibus de coctis vescentes, simul & famem pepulerunt; & Imperatoris fortuna, nullo prope negotio, superiores eo bello discesserunt. *Id.* l. I. pag. 30.

(*) *Terra motus quoque nonnullis in locis acciderunt; Creta vehementius succussa, cum Peloponneso reliquaque Græcia; ita ut oppida complura everterentur, exceptis Athenis & Attica regione: ex hujusmodi causa conservatam perhibent. Nestorius, id temporis Sacrorum Antistes constitutus, somnium vidit, quod publicis honoribus Achil-*

nes, ſous le regne de V
fut garantie, ainſi que
tique, d'un grand tremb
terre, parce qu'un cert
rius fit des ſacrifices
Dans un incendie, q
Conſtantinople du te
dius, deux ſtatues, l'u
ter & l'autre de Mine
trouvoient au milieu d
furent point endomm

chillem heroa juberet adſci; hoc
re futurum. Quam autem viſum
fratribus communicaſſet, atque illi
rate, qui jam ſenex decrepitus e
dictum fuerat, feciſſent: ipſe ſ
quid agendum eſſet, dividsque c
tus; imaginem herois, exigua i
tam, ſub Minervæ ſimulacro, q
conclavi collocatum eſt, poſuit. Q
ageret conſueta huic Deæ Sacra,
quæ ſciret heroï debita, rite facie
modo quam ipſa re ſomnii conſilio
ſit, terræque motu paſſim graſſatu
ſes ſalvos evadere contigit, hiſce
tota pariter Attica fruente. H
eſſe, licet ex iis cognoſcere quæ
phus, hymnum in hunc heroa ſcri
ravit. Et hæc quidem a propoſiti
liena, libuit adjicere. Id. *Lib. IV*

faut en croire encore le même Historien (*), les malheurs, qui ac-

(*) *Quum jam Alaricus prope Romam esset, & inclusos obsidione cinxisset, Serenam Senatus suspectam habere cœpit, quasi quæ Barbaros adversus urbem adtraxisset. Censuitque & pariter & universus Senatus, & Placidia, Principis uterina soror, Serenam esse necandam, quæ præsentium malorum auctor existeret. Nam & Alaricum ipsum, Serena de medio sublata, discessurum ab urbe, quod nemo superaturus esset, a quo illic sibi proditum iri urbem sperare posset: Erat autem hæc quidem suspicio reipse falsa. Nam nihil hujusmodi Serenæ ad animum acciderat. Verum meritas violatarum rerum divinarum pœnas luebat; velut hoc ipso jam loco narrare lubet. Quo tempore Theodosius Major, oppressa Eugenii tyrannide, Romam venit, & contemtum sacri cultus in animis omnium excitavit, publicum sumptum ad sacrificia se suppeditaturum inficiatus: expellebantur utrinsque sexus Sacerdotes, & fana sacrificiis omnibus destituta jacebant. Tunc igitur his illudens Serena Matris Deum ædem videre voluit. Conspicata verè mundum, collo simulacri Rheæ circumjectum, illo divino cultu dignum: hunc ipsum simulacro ademptum, collo suo adhibuit. Quumque vetula quædam, ex virginibus reliqua Vestalibus, hanc impietatem in os ei exprobrasset: tam contumeliis illi gravibus illusit, quam abigi per Comites eam pedisequos jussit. Tum ea descendens, quicquid illa dignum impietate ferret, ut & ipsi Serenæ & marito ejus, & liberis eveniret, imprecatur. Illa vero nullius horum ratione habita, quum mon-*

accablerent Stilicon & son ép
furent causés par les impréc
d'une Vestale. Serena, femn
ce fameux Général, s'étant
des ornemens de Rhea, le
de Serena fut puni, selon
me, par un supplice qui lui
convenable; car aiant pris l
lier de cette Déesse & en aia
ré son cou, elle fut dans la
étranglée, & reçut la mor

mundo isto sibi placens, e fano exisset : sa
quiddam ei se tum quiescenti, tum vigila
rebat, quod mortem imminentem denuncia
lii quoque complures similia conspexerunt.
dem persecutrix impiorum Vindicta, tant
satisfecit officio; ut etiam eo Serena cogn
de se futurum esset, non tamen sibi cav
laqueo cervices illas praeberet elidendas, qu
vae mundum injecerat. Fertur & Stilicho
aliam quandam, non absimilem huic imp
arcana vindictae supplicia non effugisse. N
mandasse perhibetur, ut fores Capitolii
quae auro magni ponderis erant abductae,
istis aureis spoliarentur. Eos autem, qui
cere jussi fuissent, in parte quadam fori
scriptum reperisse, MISERO REGI SE
TUR. Atque huic scripturae respondit
Nam misere simul & miserabiliter vita
Id. *Lib. V.*

l'endroit qui avoit servi à profaner les ornemens de la Déesse.

Il faut convenir que voilà des contes indignes de la majesté de l'Histoire; mais je viens de remarquer que la faute, que commet ici Zosime, avoit été faite par tous ceux qui l'avoient précédé. C'étoit le défaut de l'antiquité, qui aimoit les fables & les prodiges, & non pas le sien. J'ajoute actuellement à ce que j'ai dit pour excuser cet Historien, que nous avons parmi les Modernes, & même parmi les Ecrivains de notre siécle, plusieurs Auteurs qui se sont acquis de la réputation, & qui ont raconté des prodiges encore plus étonnans que ceux dont parle Zosime. C'est ce que je montrerai clairement dans mes *Lettres sur les Historiens modernes*. Ainsi il y auroit de la ridiculité à vouloir déprimer le mérite d'un Ecrivain pour avoir fait précisément la même chose que plusieurs autres, auxquels on ne feroit aucun reproche, & qui ne perdroient rien de leur prix par

Procope étoit
vivoit du tems de
tinien, & il fut Se
faire pendant toute
ce Général fit en
que & en Italie;
des choses dont i
moin oculaire. Ph
eut beaucoup de p
ce & à l'amitié de
vint dans la suite
fin Préfet de Con
étoit, après l'Em
de personne de l'

ſait ſi Procope a été Chrétien, ou Païen. Je croirois aſſez volontiers qu'il ne profeſſa point le Chriſtianiſme, & les raiſons de la Mothe-le-Vayer à ce ſujet me paroiſſent très vraiſemblables. „ Sans s'arrêter, dit-il, à ce que Procope
„ ſemble reconnoître en beaucoup
„ de lieux la fortune pour une
„ grande Déeſſe, & ſans avoir é-
„ gard à cette étrange animoſité
„ qu'il a fait paroître contre Juſ-
„ tinien, qu'on fonde en partie
„ ſur l'intérêt de la Religion, le
„ ſeul endroit du premier *Livre de*
„ *la Guerre des Gots*, où il parle
„ des Ambaſſadeurs qu'envoia ce
„ Prince à l'Evêque de Rome pour
„ accommoder les différentes opi-
„ nions des Chrétiens, n'eſt-il pas
„ capable de détromper ceux qui
„ ont voulu conſidérer Procope
„ comme un Hiſtorien Catholi-
„ que? *Je ne m'amuſerai pas*, dit-
„ il (*), *à rapporter le ſujet de ces*
„ *con-*

(*) Πρέσβεις ἐκ Βυζαντίου παρὰ τὸν Ῥώ-

Ῥώμης Ἀρχιερέα ἧκον, ὁ,
ἱερεὺς Ὑπάτιος καὶ Δημήτριο
κεδόσι Φιλίππων δόξης ἕνεκ
ἐν σφίσιν αὐτοῖς ἀντιλέγουσι
τες. Τὰ δὲ ἀντιλέγομενα ἐγ
νος ὡς ἥκιστα ἐπιμνησθήσομα
μανιώδους τινὸς ἡγοῦμαι εἶναι
την τοῦ Θεοῦ φύσιν ὁποία πο
θρώπῳ γὰρ οὐδὲ τὰ ἀνθρω
ἀκριβὲς οἶμαι καταληπτά,
τὰ εἰς Θεοῦ φύσιν ἥκοντα. Ἐ
τα ἀκινδύνους σεσιωπεῖσθαι
ἀπιστῆσαι τετιμημένα. Ἐγ
ἄλλο περὶ Θεοῦ ὁτιοῦν εἴποιμ
θός τε παντάπασιν εἴη. καὶ
τῇ ἐξουσίᾳ τῇ αὐτοῦ ἔχει.
πῃ ἕκαστος γινώσκειν ὑπὲρ
καὶ ἱερεὺς, καὶ ἰδιώτης.

„ *c'eſt une folie de vouloir compren-*
„ *dre la nature divine, & ſçavoir ce*
„ *que c'eſt que Dieu. L'eſprit hu-*
„ *main ne connoît pas ſeulement les*
„ *choſes d'ici bas, comment ſe pour-*
„ *roit-il ſatisfaire dans la recherche*
„ *de la Divinité? Je laiſſe donc là*
„ *de ſi vaines matières, & que la*
„ *crédulité des hommes fait reſpecter,*
„ *me contentant d'avoüer qu'il y a*
„ *un Dieu plein de bonté, qui nous*
„ *gouverne, & dont la puiſſance s'é-*
„ *tend ſur tout cet Univers. Que*
„ *chacun croie là-deſſus ce que bon*
„ *lui ſemblera, ſoit qu'il ſe trouve*
„ *Prêtre & attaché au culte divin,*
„ *ou homme de condition privée & ſé-*
„ *cu-*

veſanam eſſe putem inſaniam, Dei quæ ſit natura diſquirere: nam humana hæc ipſa, nedum Dei naturam, perfecte aſſequi mortales haud quaquam exiſtimo. Quare tutius hæc ego ſilentio præteribo, ſola tantum credulitate veneratus. Si quidem de Deo nihil ipſe præterea affirmaverim, niſi quod bonus omni ex parte ſit, reſque univerſas ſua potentia complectatur. De hiſce vero controverſiis ita quiſque vel Sacerdos, vel privatus homo loquatur, quemadmodum ille ſentire libuerit. *Procop.* Hiſt. Lib. 5.

„ *culière.* En vérité il
„ pas ſe moquer plus ne
„ toute notre Théolo
„ zèle des Peres de l'I
„ s'occupoient pour lor
„ tre l'hereſie des Arien
„ touche la ſeconde P
„ la Trinité. Son diſc
„ lui d'un pur Déiſte
„ ſoit, comme aſſez d
„ phes ont fait, & ce M
„ tre autres dans Heſyc
„ ne pouvoit rien dét
„ Dieu que témérairem
„ étoit impoſſible d'en
„ ſorte de connoiſſanc
„ ment peut-on s'imag
„ homme fût Chrétien,
„ ſur de ſemblables ma
„ ce qu'il croioit du Ci
„ nous joignons à cela l
„ de ſuperſtition Païen
„ roiſſent dans tous ſ
„ nous aurons bien de
„ le diſtinguer des plu
„ Gentils. Le conte
„ au premier *Livre d*
„ *Perſique*, de l'artifice

„ virent les Mages pour faire con-
„ feſſer à Arſace la vérité, eſt de
„ cette nature. Ils couvrirent la
„ moitié d'un plancher de terre de
„ Perſe, & l'autre de terre d'Ar-
„ menie, toutes deux conjurées
„ de ſorte que quand Arſace étoit
„ ſur celle-ci, qui étoit de ſon païs,
„ il avoüoit tout ce qu'il avoit nié
„ ſur la premiére. Il veut au *Li-*
„ *vre* ſuivant que des *ſignes militai-*
„ *res* (puiſque nous n'avons point
„ d'autre mot pour expliquer ce
„ qui tenoit lieu d'Enſeigne aux
„ gens de guerre de ce tems-là)
„ ſe tournerent d'eux-mêmes du
„ Couchant au Levant, par un pré-
„ ſage de la calamité où tomberent
„ ceux d'Antioche. Le Roi Gen-
„ ſeric, reconnoît dans le premier
„ *Livre de la Guerre des Vandales*,
„ au vol que fit une aigle ſur la
„ tête de Martianus, qu'il feroit
„ un jour Empereur. Atilla, prêt
„ de lever le ſiége, s'arrêta devant
„ Aquilée, voiant une cigogne
„ qui emportoit ſes petits hors de
„ la ville, & il rapporte un de ces

„ ſon-

„ quer avec Bellaire, q
„ me ſonge, le plus
„ pouvoit faire. Ce qu'i
„ la guerre des Gots,
„ plus exempt de ſembl
„ perſtitions. Un Juif y
„ vec trente pourceaux
„ des Gots en Italie, &
„ tin y fait enterrer dar
„ cipal marché de la ville
„ te ſon nom, ce renoi
„ ladium d'Enée, tranſp
„ Rome expreſſément.
„ rien en tous ces con
„ reſſente de la pureté d
„ niſme (*)? " J'ai ra
entier ce paſſage de la
Voyer parce qu'il m

dant plusieurs Auteurs modernes assûrent le contraire, & Nicolas Alemannus, qui le premier nous a donné une traduction Latine de cet Historien, prétend qu'il *faisoit* (*) *profession du Christianisme, mais qu'il étoit*

(*) *Certe Justinianus de sacris à se excitatis ædificiis historiam Procopio Gentili componendam non commisisset. Hæreticos autem & Samaritanos, qui Cæsareæ Palæstinæ frequentes admodum erant, prorsus aversatur. Deinde in Libris Ædificiorum Justiniani aperte Christianorum fidem non semel profitetur. Quamobrem ad eos se composuisse videtur, quos POLITICOS appellant, sed longe verius hæresium omnium Sentinas, prorsusque Atheos appellarent, qui licet in speciem Catholici videantur, nullique sectæ nominatim addicti sint, privatis tamen rationibus, vel Reipublicæ commodis Christianam Religionem pietatemque metiuntur, neque de Deo, quid sentias, quidve doceas, si res ita ferat, vehementer laborant; Hæreticos autem & Astrologos, aliasque ejusmodi Catholicæ fidei pestes, prout è re ac tranquillitate publica esse illis videtur, ita recipiunt & insectantur. Quod de Hæreticis & Astrologis dico, habes hic in* Ἀνεκδότοις. *De Deo autem Libro Gothorum primo, hæc est Procopii sententia, qui cuique pro libidine de Deo credere permittendum potius existimat, quam Reipublicæ procellas videre, quibus tum Romanum Imperium ob nonnullas de fide quæstiones jactabatur.* Alemannus, *Præf. Procop. pag.* 11.

„ longe... assez complet
„ moigne assez combien
„ feroit, puisqu'il conf
„ rien ne le fit résoudre à
„ quer avec Belisaire, q
„ me songe, le plus
„ pouvoit faire. Ce qu'
„ la guerre des Gots,
„ plus exempt de semb
„ perstitions. Un Juif
„ vec trente pourceau
„ des Gots en Italie, d
„ tin y fait enterrer da
„ cipal marché de la vil
„ te son nom, ce ren
„ ladium d'Enée, tran
„ Rome expressément
„ rien en tous ces ...

„ quer avec Belisa
„ me songe, le
„ pouvoit faire. (
„ la guerre des G
„ plus exempt de
„ perstitions. Un
„ vec trente pour
„ des Gots en Itali
„ tin y fait enterre
„ cipal marché de la
„ te son nom, ce
„ ladium d'Enée, t
„ Rome expressème
„ rien en tous ces
„ ressente de la pure
„ nisme (*)? " J'ai
entier ce passage de
Vayer, parce qu'il

dant plusieurs Auteurs modernes assûrent le contraire, & Nicolas Alemannus, qui le premier nous a donné une traduction Latine de cet Historien, prétend qu'il *faisoit* (*) *profession du Christianisme, mais qu'il étoit*

(*) *Certe Justinianus de sacris à se excitatis ædificiis historiam Procopio Gentili nunquam commisisset. Hæreticos autem & Samaritas, qui Cæsareæ Palestinæ frequentes admodum erant, prorsus aversatur. Demum in Libris Ædificiorum Justiniani aperte Christianorum fidem non semel profitetur. Quamobrem ad eos se composuisse videtur, quod POLITICOS appellant; sed longe verius hæresum omnium Sentinas, prorsusque Atheos appellarent, qui licet in speciem Catholici videantur, nullique sectæ nominatim addicti sint, privatis tamen rationibus, vel Reipublicæ commodis Christianam Religionem pietatemque metiuntur, neque de Deo, quid sentias, quidve doceas, si res ita ferat, vehementer laborant; Hæreticos autem & Astrologos, aliasque ejusmodi Catholicæ fidei pestes, prout è re ac tranquillitate publica esse illis videtur, ita recipiunt & insectantur. Quod de Hæreticis & Astrologis dico, habes hic in* Ἀνεκδότοις. *De Deo autem Libro Gothorum primo, hæc est Procopii sententia, qui cuique pro libidine de Deo credere permittendum potius existimat, quam Reipublicæ procellas videre, quibus tum Romanum Imperium ob nonnullas de fide quæstiones jactabatur.* Alemannus, *Præf. Procop. pag.* 11.

tienne, parce qu'ils cr
intérêt le demande. D'a
barrassent fort peu de ce
pensent de Dieu, & ils
ils abandonnent les b
Astrologues & plusieur
semblables, qui sont l
Religion Chrétienne, se
sent que le demande la
tems & la tranquillité
C'est ainsi que Procope
manière indifférente da
tes des hérétiques & de
& de Dieu dans son pre
la Guerre des Gots,
chacun d'en croire ce q
propos, plûtôt que de

montrer que Procope a été Chrétien, il ne s'agit pas de prouver qu'il a parlé comme auroit pû le faire un homme à qui toutes les Religions étoient indifférentes; il faut montrer qu'il a parlé comme un Chrétien, & que lorsque l'occasion s'est présentée, quoique mauvais Chrétien, il s'est cependant expliqué en Chrétien. Or c'est ce qu'on ne voit point dans les Ouvrages de Procope; ainsi il faut convenir de bonne foi qu'il étoit Païen. Un zèle mal entendu a été la cause des efforts que plusieurs Ecrivains ont faits dans ces derniers tems pour établir le Christianisme de Procope. Ils ont pensé qu'il étoit dangereux de convenir que jusques à l'entière destruction du Paganisme, qui ne fut causée que par une violente persécution & par des édits qui punissoient ceux qui y étoient attachés, il y avoit eu des personnes d'un grand génie & d'un mérite tel qu'étoit celui de Procope, qui avoient suivi les opinions des Païens. Ces

E-

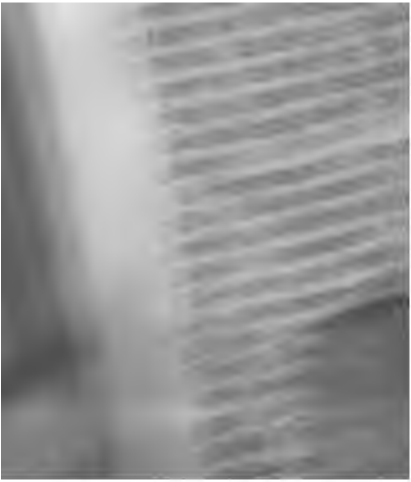

qualités ? Il eſt vrai que cet Hiſtorien paroît beaucoup plus modéré, lorſqu'il parle des diſputes de Religion, que ne le ſont les Ecrivains Janſeniſtes ; mais cela ne vient que de la différence des préjugés des Païens & des Chrétiens. Il eſt certain que les premiers, malgré les perſécutions que leur firent quelques Empereurs, ont toujours été plus vifs & plus emportés dans les diſputes de Religion que les derniers. Les Païens n'eurent jamais la moindre idée de faire la guerre & de ſe détruire les uns & les autres pour ſavoir ſi l'on offriroit à Cérès du pain & du vin, ou ſimplement du pain, & pour décider ſi Minerve, ſortie du cerveau de Jupiter, avoit été formée uniquement de la ſuſtance de ce Dieu. Combien de millions d'hommes n'ont pas péri pour recevoir le terme de *conſubſtantialité*? A peine les Chrétiens eurent-ils un Prince de leur Religion, qu'ils commencerent à ſe perſécuter & à ſe détruire. Ils ont gardé juſqu'aujourd'hui

une

forme à l'esprit de le
ligion, qu'ils abandonn
détruisent, sous le pr
servir.

Venons aux Ouvrag
pe. Nous avons de
toire, divisée en huit
deux premiers con
Guerre des Perses, le
le quatrième celle de
& les quatre dernier
Gots. Toutes ces diffé
res avoient été faites
gne de Justinien, pa
grand Général & favo
pereur, qui dans la
pourtant disgracié, &
une extrême pauvreté
guerre des Gots. Bel

d'Occident ſous Auguſtule. Ainſi les Hérules ſoumirent les Romains, les Gots vainquirent les Hérules, & cinquante ans après leur victoire, furent eux-mêmes détruits par les Grecs, commandés par Beliſaire, qui prit poſſeſſion de l'Italie pour l'Empereur d'Orient. Mais les Lombards reprirent peu à peu aux Grecs les conquêtes de Beliſaire, & fonderent en Italie le Roïaume de Lombardie, qui dura environ deux cens ans, juſques à ce que Charlemagne, Roi de France, délivra Rome & l'Italie de la ſervitude où elle gemiſſoit depuis trois ſiécles, prit le titre d'Empereur, & rétablit l'Empire d'Occident, l'an 800. de Notre Seigneur.

Dans les huit Livres d'Hiſtoire que Procope a écrits, il a toujours parlé fort honorablement de Juſtinien & de ſa femme Théodora. Dans le ſecond *Livre de la Guerre des Perſes* il loüe le premier d'une grande prévoiance, jointe à une piété ſingulière, au ſujet d'une peſte qui ravagea Conſtantinople.

Dans

loüanges à Theodor
tion plusieurs fois
de sa charité. Il lu
l'honneur de ce qu
qu'Hipatius, voulan
tinien, s'étoit fait p
pereur à Constantin
pina, selon Procop
de fermeté, qu'elle
rage abattu de tous c
dans le Conseil. C
rien dit que Jean
fut démis justement
parce qu'il calomni
ce Theodora, Prin
se. Après des élog
si souvent repetés
cours de l'Histoire

ſe ? Cette contrariété de ſentimens eſt ſeule capable de détruire toute la croiance qu'on pourroit ajouter au diſcours de Procope ; car quel cas peut-on faire d'un Hiſtorien qui écrit ſur le même ſujet, ſur les mêmes perſonnes & dans le même tems, pour ainſi dire, deux Ouvrages directement oppoſés ? Un homme de bon ſens doit conclure que l'un de ſes Ouvrages eſt un panégyrique que la baſſe flatterie a fait écrire, & l'autre une ſatyre dictée par quelque mécontentement. Auſſi aſſûre-t-on que Procope a laiſſé ſes *Anecdotes* imparfaites, & ne les a pas continuées, parce qu'il ſe repentit de s'être laiſſé emporter à ſa paſſion, & qu'aiant reçu ſes appointemens dans le tems qu'il travailloit à cet Ouvrage, il ne voulut plus le finir ; car il paroît en plus d'un lieu que c'étoit le défaut du païement de ſes penſions qui avoit mis Procope de mauvaiſe humeur. Il étoit auſſi très fâché d'avoir été près de trente ans ſans pouvoir parvenir aux grandes

parvint même à étre
Conſtantinople, qui
l'Empereur, la premi
de l'Empire. Cepen
necdotes ſont reſtées
qu'elles font à la mé
tinien & de ſon épou
parable. Premiéremen
les hommes croient p
que le bien; ſeconde
qu'il eſt peu de gens
entrer dans une diſcuſ
re, qui ſeule peut dé
nien de tous les crime
imputés dans cet Ou
que. Quant à moi,
ſuadé que quoique J
pas été un Prince c

a dit dans ses *Anecdotes*, mais encore ce que plusieurs Auteurs en ont écrit.

Je pourrois, si je voulois, ici m'élever contre l'autenticité des *Anecdotes*. Elles ont été rejettées par plusieurs Savans comme un Ouvrage supposé, & la Mothe-le-Vayer (*) les a regardées comme in-

(*) Si j'ôsois suivre le jugement d'un des hommes de ce siécle qui a le plus de connoissance de la langue Grecque, je croirois volontiers avec lui que le Livre des *Anecdotes* est un Ouvrage supposé, & qu'on attribue faussement à l'Historien Procope. Ce qui est véritablement de lui, se voit écrit d'un style beaucoup différent de celui de cette satyre, & qui a bien plus l'air de l'ancienne Grèce. Mais, parce que ceux-mêmes qui ont travaillé contre les *Anecdotes*, semblent demeurer d'accord qu'elles sont de celui à qui on les donne, j'ai été contraint d'y faire les réflexions précédentes, & de traiter Procope sur ce fondement plus desavantageusement que je n'eusse fait sans cela. Il est vrai qu'au même tems que j'acheve cette section, une Epître de Balthazar Boniface au Clarissime Molini, dont je viens de faire lecture, m'empêche de me repentir d'en avoir use de la sorte. Elle est imprimée à la fin de ses Jugemens

pas un seul instant
ges ne soient de lu
teurs anciens, qui
lui ont donné. Suic
précis sur cet artic
roit l'être davanta
il (*), *Orateur &*

Et parce qu'il n'avoit p
tes au Chapitre de Pr
d'en déclarer son sentim
nitien dans la Lettre qu
pas été moins touché q
solente invective, & il
viens de faire, que Ri
entrepris d'y répondre,
de la considerer comm
bien qu'il ne détermin
se contentant de déclar

les guerres que Belisaire fit en Italie & en Afrique. Il étoit Secretaire de ce Général, & l'accompagna dans toutes les expéditions dont il fait le recit. Il écrivit ensuite un autre Ouvrage sur les actions de Justinien, qu'il intitula Anecdotes, & qui fait le neuvième Livre de son Histoire. Il s'y déchaîne horriblement contre Justinien & Théodora son épouse, contre Belisaire & sa femme. Nicéphore Caliste est aussi précis que Suidas, & il dit (*) que

tationes Justiniani & Theodoræ ejus conjugis, atque etiam Belizarii & uxoris ejus continentur. Suidas, *in Collectaneis.*

(*) *Facta Justiniani à Procopio Cæsariensi eleganter admodum & doctè in temporum suorum Historia sunt conscripta. Quatuor autem volumina is ad antiquitatis stylum accedentia composuit: quorum unum Persica nominavit, in quatuor partes divisum Opus: secundum pari divisione Gothica, quæ scripta, bella ab ipso Justiniano & Belizario in Orbe Romano feliciter gesta complectuntur. Tertium Ædificia inscripsit, magnifice admodum commemorans quæ Opera Justinianus construxerit; Templa scilicet regia, oppida & urbes, pontes, atque alia ad publicum usum spectantia. Quartum Opus retractatio est Orationum quas apud Justinianum laudibus cum vehens habuit; quasi quædam palinodia, seu recantatio minus rectè ab eo dictorum.* Nicephor. Calist. *Lib.* 17. *Cap.* 10.

palinodie; ce
mes. Il faut
bonne foi que
té écrites par
une raiſon p
moins dignes
toient d'un au
avons déjà ren
Hiſtorien, qui
rement dans d
écrit ſur le mêm
fable. Cependa
nant cette obje
très grand poids
dérant que les
port à elles-m
qu'elles ſont in
les choſes ridicu

pereur (*) *fût le fils d'un Démon*, & il assûre *que sa mere avoit avoüé très souvent qu'elle l'avoit eu d'un Incube qui couchoit avec elle, qui ne se rendoit pas visible, mais qui cependant n'en étoit pas moins propre à la génération & à remplir tous les devoirs du mariage.* Après avoir fait naître l'Empereur d'un Démon, Procope rend l'Impératrice Theodora son épouse la concubine de tous les

(*) Λέγουσι δὲ αὐτοῦ καὶ τὴν μητέρα φάναι τῶν ἐπιτηδείων τισὶν, ὡς οὐ Σαββατίου τοῦ αὐτῆς ἀνδρὸς, οὐδὲ ἀνθρώπου τινὸς υἱὸς εἴη. ἡνίκα γὰρ αὐτὸν κύειν ἔμελλεν ἐπιφοιτῆσαι αὐτῇ δαιμόνιον οὐχ ὁρατὸν, ἀλλ' αἴσθησιν τινὰ ὅτι δὴ παρέστιν αὐτῇ παρασχεῖν, ἅτε ἄνδρα γυναικὶ πλησιάσαντα, καθάπερ ἐν ὀνείρῳ ἀφανισθῆναι.

Certe Justiniani matrem nonnullis ex necessariis narrasse ferunt, hunc non Sabbatii conjugis, aut hominum cujuspiam esse sobolem; sed eo gravida antequam esset, quandam Genii speciem ad se ventitasse, quæ non ad visum, sed ad contactum se præberet, accubaretque sibi, & quasi maritus se conjugem iniret, denique veluti per insomnium evanesceret. *Procop.* Anecdot. pag. 57.

foient les ama
pour prendre
Voilà des D
bloient fort a
taires & aux L
rie. En vérité
qu'un Auteur,
du ſens comm
reils contes? C'
mêmes contes
qu'il y avoit a
nien & ſon épo
mons incarnés.

(*) Λέγουσι δὲ
στῶν τινες ἡνίκα
τωρ τι αὐτοῖς ἐπισκ

qui les connoissoient comme lui, ne doutoient point qu'ils ne fussent de véritables Diables qui avoient pris la figure humaine, afin de perdre plus commodément le genre humain. Il ajoute (*) que l'évenement justifia cette

ἡμῶν οὐδὲ πώποτε ἔδοξαν οὔτι ἄνθρωποι εἶναι, ἀλλὰ δαίμονες παλαμναῖοί τινες, καὶ ὥσπερ τῷ ποιηταὶ λέγουσι βροτολοιγοὶ ἤσπεοἵ δὴ ἐπὶ κοινῆς βουλευσάμενοι ὅπως ἄπαντα ἀνθρώπεια γένητε. καὶ ἔργα ὡς ῥᾷστα; καὶ τάχιστα διαφθείρειν ἱκανοὶ εἶεν, ἀνθρώπειόν τε ἠμπίσχοντο σῶμα, καὶ ἀνθρωποδαίμονες γεγενημένοι τῷ τρόπῳ τούτῳ ξύμπασαν τὸν οἰκουμένην κατέσεισαν.

Quamobrem & mihi, & mei ordinis plerisque hi nunquam homines visi sunt, sed perniciosi Dæmones, & funestæ hominum pestes, qui in commune consuluerint, ut omnes hominum nationes, atque negocia facile, citoque perditum irent, eòque humanas induti formas, quasi semi-homines furiæ, sic universum terrarum Orbem convulsserint. *Id.* pag. 56.

(*) Ὧν δὴ καὶ ἡ τύχη ὑπουργεῖ τῇ γνώμῃ συγκατεργαζομένη τῶν ἀνθρώπων διαφθοράν, σεισμοῖς τε γῆς καὶ λοιμοῖς, καὶ ὑδὰ καὶ ὑδάτων ποταμῶν ἐπιῤῥοαῖς, ἀπὸ

gne par-tout un esprit
pas de satyre, mais d
de rage. Justinien y
comme un homme (*) q

ὑπὸ τὸν χρόνον τοῦτον πλ
συνέχησαν, ὥς μοι δοκεῖν λ
ἐκ ἀνθρωπείου, ἀλλ' ἑτέρω
τὸ ὑπερωσαν.

In quorum sane consiliis mi
buit fortuna ad mortalium pe
doquidem sub id tempus, ut
& terræ motibus, & pestilen
num eluvionibus tot acciden
ut illa etiam ab his non hum
deantur. *Id.* pag. 56.

(*) Ου μόνη τε ἐρυθρία
αὐτῶν ἀπολωμένων. ὑμᾶς τὰ

transporter par la passion qu'il avoit pour les femmes, qui ordonnoit avec le plus grand sang froid la mort de plusieurs personnes, la destruction des villes, & qui ne se mettoit en colère que lorsqu'on vouloit tâcher de le fléchir. Procope (*) représente cet Em-

πόλεις δὲ καθελεῖν, χρήματά τε ἀνάγραπτα ἐς τὸ δημόσιον πάντα ποιεῖσθαι. εἰκάσαι ἄν τις ἐκ τοῦ γε τοῦ ἤθους προβατίου γνώμην τὸν ἄνθρωπον ἔχειν.

Nihil commovebatur exitio quod aliis pararet. In infestos nunquam iracundia, nedum ita concitari visus est; sed fronte placida, demisso supercilio, summissa voce imperabat infinitæ innoxiorum hominum multitudinis internecionem, devastationes urbium, bonorum publicationes, ex quo quidem habitu mansuetissimum hominis ingenium interpretarere. Si quis autem ejus implorare clementiam supplex niteretur, misereque afflictis patrocinari, tum enim vero turbari ac ringere, itaque tumescere in subditorum caput. *Id.* pag. 59.

(*) Καὶ περ αὐτὸν ἡ τῶν δρωμένων ἐν ταῖς ἱπποδρομίαις ἀεὶ γινόμενα ἠλίθιός τε γὰρ ὑπερφυῶς ἦν, καὶ νωθεῖ ὄνῳ ἐμφερὴς μάλιστα.

 καὶ

Empereur co...

.c compare à un âne, non *seule*ment à cause de la pesanteur de so[n] esprit, mais encore par rapport [à] ses oreilles mobiles, qui lui fire[nt] donner en plein théatre le nom d[e] *Maître Baudet*, γανδαρι. Il y a dan[s] les *Anecdotes* des choses si honteu[ses], qu'on n'a pas ôsé les donne[r] au Public, & qu'elles ont été sup[p]rimées dans la plûpart des Ma[nu]nuscrits; elles sont cependant dan[s] celui du Vatican. Voici ce qu[e] dit la Mothe à ce sujet (*). „ L'o[n]
„ m'a envoié de Rome ce que
„ honte a fait retrancher de la p[a]
„ ge quarante-unième & quarant[e]
„ deuxième des Anecdotes imp[ri]
„ mées, où Procope fait faire
„ l'Impératrice Théodore des [...]

... tio[n]

„ tions de lubricité si étranges, „ sur-tout quand les oisons alloient „ en plein théatre chercher des „ grains de bled, où ils devoient „ le moins être, que je ne crois „ pas que personne envie là-dessus l'original entier à la Bibliothéque du Vatican, ni qu'on ait „ jamais oui parler de semblables „ abominations ".

Un homme seroit aussi imprudent, que Procope a été peu modéré, si, aiant lû de pareilles impertinences à celles que je viens d'extraire des *Anecdotes*, il jugeoit du mérite de Justinien. Il faut, pour décider des qualités de cet Empereur, consulter d'autres Historiens que Procope; il faut encore se défier des Auteurs Ecclésiastiques qui en ont parlé, parce qu'ils doivent être regardés comme suspects sur ce qui le concerne. Les démêlés que cet Empereur eut avec le Pape (*), qu'il menaça d'en-

(*) *Agapeto Romano Pontifici duas in Christo naturas asserenti contra Monophysitas, quibus nunc*

d'envoier en exil s'il
ſes ordres, ont révol
les Ecrivains attachés
ge. L'oppoſition, q
ra apporta au Concile
ne, & la protection q
da aux Evêques qui y
poſés, le zèle avec le
tint l'opinion qui n'ad
ne nature en Jeſus-Ch
du Théodora (qui d'
de très grandes quali
nous avons déjà remar
cope en étoit conve
huit *Livres d'Hiſtoire*)
Auteurs qui ont favo
de Rome. Voici les
Baronius a faits de Ju
ſon épouſe. Commen
lui de l'Impératrice.
„ ra (*), la plus m

Juſtinianus ſenſit, ita minatus
nobis, aut exilio te deportari
Agap. in notis Alemanni,
pag. 89.

(*) *Tanta hæc mala ordita e*
Theodora quæ altera Eva ſerpen
eſt viro malorum omnium cauſa,

„ femmes, fit des maux inexprimables. Semblable à Eve, ou
„ à Dalila, elle profita de la foiblesse de son mari pour exécuter tous ses crimes. Comme une
„ autre Hérodias, elle fut altérée du sang des justes, & comme la
„ servante de Pilate, elle tâcha de faire mentir Pierre; mais il
„ seroit impossible de trouver des termes pour exprimer tous les
„ forfaits de cette méchante femme. Il vaut mieux la désigner
„ simplement par les noms de tout ce que l'Enfer a produit de plus
„ pernicieux. Elle eut toutes les
„ qua-

Sampsoni ejus vires dolosa arte enervare laborans, Herodia altera sanctissimorum virorum sitiens sanguinem, petulansque summi Sacerdotis ancilla Petri negationem sollicitans : sed parum sit ipsam hujuscemodi sugillasse nominibus, quæ reliquas impietate fæminas antecelluit : accipiat potius nomen ab inferis, quod furiis fabulæ indiderunt, fœmina furens Alecto potius, vel Megara, aut Tisiphone nuncupanda, civis inferni, amica Dæmonum, Satanico agitata spiritu, æstro percita diabolico, initaque summo labore inimica concordiæ, pacisque redemptæ sanguine Martyrum, & sudoribus Confessorum parta fugatrix. Baronius, *ad Ann. Justinian. pag. IV.*

„ de Tiſiphone, & égala les F
„ ries. Elle fut citoienne de l'E
„ fer, amie intime des Démon
„ poſſedée par Satan; émûe & p
„ quée par l'aiguillon du Diable.
„ Elle s'oppoſa toujours à la con-
„ corde, & troubla la tranquillité
„ de l'Egliſe, qui avoit été ache-
„ tée par le ſang des Martyrs, &
„ les travaux des Confeſſeurs ".
Voilà préciſément le ſtyle de Procope; il ſent également la haine & la vengeance. Ce n'eſt point ainſi qu'un Hiſtorien impartial s'explique. Quel eſt l'homme, qui ait quelque teinture des Belles-Lettres, qui ne ſente d'abord que Baronius fait ici le perſonnage d'un déclamateur? Il n'a pas mieux traité Juſtinien que Théodora (*). Il

l'ac-

l'accuſe d'avoir perſécuté à outrance les plus ſaints perſonnages, tels que Vigilius & Eutychius, d'avoir été exceſſivement cruel envers ſes citoiens, d'avoir commis les plus grands crimes pour contenter ſon avarice. Enfin il adopte tout ce que Procope a dit dans ſes *Anecdotes* contre cet Empereur, & cite ce Livre pour appuier le jugement qu'il en porte. Il y a encore quelques Hiſtoriens Grecs, beaucoup

Vigilium Romanum Pontificem, & Eutychium ſanctiſſimum Conſtantinopolitanum Antiſtitem; crudelitas inſuper in cives innoxios ab Evagrio ſuperius deplorata, & avaritia ab eodem preſſius ſugillata, ut omittamus reliqua. Quam autem mortuus ante horrendum Majeſtatis divinæ Tribunal ſententiam acceperit, etſi non ſit hominis judicare; opinari tamen ſi cui licet, facilius eſt invenire, qui Evagrii de ejus condemnatione velit ſequi ſententiam, quem jure ſciat prærogativa temporis, cum quæ ſcripſit, inſpexerit, Hiſtoricis reliquis eſſe præferendam, qui longe poſt Juſtiniani tempora, res ab eo geſtas ſcripſere: cum præſertim in eandem procul dubio abiiſſe ſententiam Procopius ejuſdem temporis luculentus Hiſtoricus viſus ſit, dum quem ante ſæpe laudarat, poſtea ſcripto volumine, tam ipſum quam Theodoram conjugem, recantans palinodiam, magnopere vituperavit, ut apud Suidam notatum habetur. Baronius, *ad Ann. Juſtinian.*

ont assez mal parlé
coup plus modeste
cope dans ses *Ane*
Baronius dans son
gre (*) reproche à

(*) *In Justiniano tam in*
cupiditas, & tam turpis, at
tam alienarum appetitio, n
bona his qui Magistratus adm
bata colligebant, qui nulla
minibus struere volebant, ab
derit. Complures, imò vere
multa bona possidebant, causa
quæ confictâ omnibus fortunis
qua meretrix oculos cupidita
adjiciens, consuetudinem se ul
junctionem habuisse simularet
ac leges, modo Justinianum
constitueret, ejus causâ eversa

chargea le peuple d'impôts exorbitans; qu'il se laissa conduire par les femmes, & même par les courtisanes; que la faveur de bâtir des Temples lui fit emploier mille moïens illicites pour avoir de l'argent. Il l'accuse (*) aussi d'avoir fa-

molientur, de suis ipsorum bonis efficiendæ curarent, suaque vitæ actiones vacuas a sceleris labe tanquam hostiam Deo offerrent. Evagr. *Lib.* 4. *Cap.* 29.

(*) *De alio item Justiniani facto mihi dicendum est, quod quidem sive ex naturæ vitio, sive ex formidine & timore ortum sit, non habeo dicere; ejus tamen generis fuit, ut omnem belluinam immanitatem longe superaret. Duxit autem initium ab ea seditione populari, quam NICA, hoc est VINCE, vocant. Placuit Justiniano ita vehementer in alteram factionem eorum qui Veneti dicuntur, animo propendere, ut impunè possent ipso meridie in media Civitate adversarios trucidare, & non modo non pœnas metuerent, verum etiam dignarentur honoribus: adeò ut inde multi homicidæ existerent. Licebat autem illis in ædes alienas irrumpere, thesauros diripere in illis reconditos, hominibus suam ipsorum salutem ac vitam divendere: & si quis Magistratus illos cohibere moliretur, suo ipsius capiti creavit periculum. Unde certe vir quidam qui gessit in Oriente Magistratum, quoniam nonnullos eorum qui rebus novis studebant, nervis coercere voluit, quo modestiores efficerentur, per mediam urbem circumductus fuit, nervisque* gra-

Parti qu
des gens
crois dev
Factions,
re ſous Ju
ſance au

gravitas caſus.
num duo Cilic
utrique in eum
animo haberent
tata eos mulct.
ſupplicio pro reb
ne affectus. Inde
factionis, cum
nemine usquam e
lora ubique exagi
bus, compilare,
ut omnia loca nec
quis id genus m

Elles étoient appellées *bleue* *rte*, à cauſe des livrées que oient dans les courſes de Char ıx qui étoient attachés à ces differentes Factions.

Après avoir rapporté tout ce ı'on a dit pour placer Juſtinien ans le nombre des Démons, oions ce qu'ont écrit d'autres Hiſoriens pour le mettre parmi les ienheureux. Nicéphore, Barıole, Jean Faber, Genadius, & luſieurs autres ont écrit que Juſnien avoit été mis au rang des aints; ils ont même aſſigné les alendes d'Août pour ſa fête. ſ'eſt-il pas ſurprenant que le mêıe homme ſoit mis dans divers ems par divers Hiſtoriens, mais ependant tous d'une même Reliion, au rang des Saints & au rang es Diables? Ho! foibles mortels, erez-vous toujours le joüet de vos réjugés, & ne verrez-vous jamais es choſes qu'à travers le voile de os paſſions, qui change à vos eux tous les objets, & vous les fait toujours paroître, ou trop

beaux,

crivains connus, comm
pour favoir quel fut le
caractère de Justinien? Il f
cher à le découvrir dans
cipales actions de sa vie.

On lui fait un crime enc
voir fait rendre à l'Empe
tin, son prédécesseur, un
permettoit aux Sénateurs
personnes de l'Empire d
des Comédiennes lorsqu'el
toient le théatre. On p
cet édit au bas de la page

(*) *Imperiali benevolentia propriam*
dicantes, ut omni tempore subjectorum
tam investigare, quam eis mederi
lapsus quoque mulierum, per quos ind

facere differamus, nulla venia digni esse videbimur. Itaque cum injustum sit servos quidem libertate donatos, posse per divinam Indulgentiam natalibus suis restitui, postquam hujusmodi principale beneficium ita degere, quasi scenicis quidem ludis sese ante immiscuerunt, postea vero spreta mala conditione ad meliorem migravere sententiam, & inhonestam professionem effugerunt, nullam spem principalis habere beneficii, quod eas ad illum statum reduceret, in quo si nihil inhonesti peccatum esset, commorari potuerint. Præsenti sanctione clementissima principale Beneficium eis sub ea lege condonamus, ut si derelicta mala & inhonesta conversatione, commodiorem vitam amplexæ fuerint, honestatique sese dederint; liceat eis nostro supplicare numini, ut divinos afflatus sine dubio mereantur, ad matrimonium eas venire permittentes legitimum: iis, qui eis conjungendi sunt, nullo timore tenendis, ne scitis præteritarum legum infirmum esse videatur tale conjugium, sed ita validum hujusmodi permanere matrimonium confidentibus, quasi nulla præcedente inhonesta vita uxores eas duxerint: sive dignitate præditi sint, sive alio

pour ſavoir qu
caractère de Juſ
cher à le déco
cipales actions

On lui fait un
voir fait rendre
tin, ſon prédéc
permettoit aux
perſonnes de l'
des Comédienne
toient le théât
cet édit au bas d

(*) *Imperiali benevo*
dicantes, ut omni temp
tam investigare, quan
lapſus quoque mulierum,
converſationem imbecillita
tanti moderatione ſublevan

: le rapporte en entier, parce qu'il ıe paroit très ſenſé, & non ſeulement

cere differamus, nulla venia digni eſſe videbiur. Itaque cum injuſtum ſit ſervos quidem lirtate donatos, poſſe per divinam Indulgentiam atalibus ſuis reſtitui, poſtquam hujuſmodi princile beneficium ita degere, quaſi ſervilis quidem ilis ſeſe ante immiſcuerunt, poſtea vero ſpreta ala conditione ad meliorem migravere ſententiam, inhoneſtam profeſſionem effugerunt, nullam ſpem incipalis habere beneficii, quod eas ad illum ſtam reduceret, in quo ſi nihil inhoneſti peccatum ſet, commorari potuerunt. Præſenti ſanctione clentiſſima principale Beneficium eis ſub ea lege adonamus, ut ſi derelicta mala & inhoneſta nverſatione, commodiorem vitam amplexæ fuent, honeſtatique ſeſe dederint; liceat eis noſtro pplicare numini, ut divinos afflatus ſine dubio creantur, ad matrimonium eas venire permittens legitimum: iis, qui eis conjungendi ſunt, nul- timore tenendis, ne ſcitis præteritarum legum firmum eſſe videatur tale conjugium, ſed ita vadum hujuſmodi permanere matrimonium conſidenbus, quaſi nulla præcedente inhoneſta vita uxores as duxerint: ſive dignitate prædici ſint, ſive alio odo ſcenicas in matrimonium ducere prohibeanur; dum tamen dotalibus omni modo inſtrumentis on ſine ſcriptis tale probetur conjugium. Nam omni macula penitus direpta, & quaſi ſuis natalibus hujuſmodi mulieribus redditis, neque vocaulum inhoneſtum eis inhærere de cætero volumus; eque differentiam aliquam eas habere cum iis, ua nihil ſimile peccaverunt. Sed & liberos ex ali matrimonio procreandos, ſuos & legitimos pa-

tri

ni esse: licet alios ex
habeat: ut bona ejus
testamento, isti quoqu
cipere possint. Sed &
num rescriptum ad pre
monium venire distuler
existimationem servari
nibus, quam ad trans
suam substantiam, &
sibi legibus ab aliis re
latam hareditatem.
ab Imperatore beneficiu
esse volumus, qua di
& si non Serenissimo
troneam tamen donatio
ruerint, ex qua dign
nem maculam, per qua
conjungi mulieres prohib
tet. His illud adjungi
mulierum, si quidem
vitæ matri suæ natæ si
rum esse filiæ, nec subj
runt filias Scenicarum
nium ducere. Si vero

Chrétien ; en sorte que Trajan & Théodose auroient pû également le

qua usque ad mortem suam in eadem professione duraverit, post ejus obitum preces Imperatoriæ clementiæ obtulerit, & divinam Indulgentiam meruerit, liberationem maternæ injuriæ, & nubendi licentia sibi condonantem: istam quoque posse sine metu priorum legum in matrimonio illis copulari, qui dudum Scenicæ filiam uxorem ducere prohibeantur. Imo etiam illud removendum esse censemus, quod in priscis legibus licet obscurius constitutum est, ut matrimonia inter impares honestate personas contrahenda, non aliter quidem valeant, nisi dotalia instrumenta confecta fuerint. His vero etiam non intercedentibus, omnimodo firma sint sine aliqua distinctione personarum; si modo liberæ sint & ingenuæ mulieres, nullaque nefariarum, vel incestarum conjunctionum suberit suspicio: nam nefarios & incestos coïtus omnibus modis amputamus, sicut & illos qui præteritarum legum sanctione specialiter vetiti sunt; exceptis videlicet iis, quos præsenti lege permittimus, legitimique matrimonii jure muniri præcipimus. His itaque per hanc generalem legem ita constitutis, & de cætero conservandis, præteritas etiam hujusmodi conjunctiones ex subjecto tempore factas secundum prædictam dispositionem judicari præcipimus, ut si quis talem uxorem ab initio nostri Imperii prout dictum est jam duxerit, & liberos ab ea procreaverit, justos eos & legitimos, & tam ab intestato quam ex testamento successores habeat, & legitima in posterum nihilominus, ea uxore permanente, procreati quoque liberi legitimi sint.

Hanc legem Justinianus sæpius deinde confirmavit,

...mmes qui ne for
sion qui les exclu
tages, d'autant plu
ce, le besoin, ou
nécessité presque i
voit engagées dans
quel elles renonço
Je crois devoir ren
dans les tems de l
sante l'état de Co
voit été avili dans l
gardé comme noble
Sophocle joüerent
un rôle dans leurs

Novell. 89. Cap. 15. & No
sed in primis celebri illa Con
idem affirmat, olim erat in qu
sed plane ab hac Justini divers
ta fuit ...

on condamner Justinien pour avoir persuadé à Justin de proteger, autant qu'il pouvoit, un art qui dans la postérité n'a pas moins illustré la Grece que les victoires qu'elle remporta sur les Barbares? Louïs XIV. ce grand Roi, qui porta si loin la gloire de son nom, qui protégea les Arts, qui aima les Sciences, & qui les fit fleurir dans son Roïaume avec autant d'éclat qu'elles avoient fleuri à Rome sous Auguste, crut devoir ordonner qu'un homme noble pouvoit, sans déroger, chanter & danser à l'Opera. Il donna même à ce spectacle le titre honorable d'Académie Royale de Musique.

Plusieurs Auteurs se sont recriés sur ce que Justinien persécutoit ceux qu'il croioit n'être point orthodoxes. Ils ont eu raison, rien n'est si odieux que la persécution; mais ceux, qui ont pris ce prétexte pour noircir sa mémoire & le faire passer pour plus méchant que les autres Empereurs Chrétiens qui l'avoient précédé, devoient songer

que depuis Conſtantin, to
Empereurs avoient perſécut
qu'ils avoient regardés com
retiques. Conſtance perſéc
Catholiques, Théodoſe les
& les Païens, ainſi des autr
Grecs portoient ſi loin la
contre ceux qu'ils appelloi
retiques, qu'ils s'efforçoient
couvrir d'infamie, même ap
mort, & qu'ils faiſoient à
portraits les injures les pl
glantes, dans l'impoſſibilité
ſe trouvoient d'outrager leu
ſonnes. Les Hiſtoriens (*
apprennent qu'ils avoient f
re en marbre la ſtatue d'A
de quelques autres héretiq
qu'ils les avoient placées d
latrines, pour qu'elles fuſſe

(*) *Eo in loco ubi Arius abominan*
tem ſubivit, a piiſſimo Theodoſio ſculpt
marmore humi hærens, & una cum ill
nius & Eunomius ad improperium, ut
tès ſputis, urina ac ſtercore eos deturp
πατρίοις, C. P. *apud* Alemann. *in*
Proſop.

vertes des ordures de ceux qui y alloient.

Quant aux autres défauts qu'on reproche à Juſtinien, je me contenterai de rapporter ici ce que dit la Mothe-le-Vayer pour le juſtifier; voici ſes propres termes. Les Lecteurs, qui aimeront la vérité, feront charmés des ſages réflexions de ce judicieux Auteur (*). „Sans „ entreprendre de réfuter tant de „ calomnies, quelle apparence y „ a-t-il d'accuſer cet Empereur de „ cruauté, après avoir montré a„ vec quelle clémence il traita, „ outre les Rois Vandales, Viti„ ges & Giliſmer, & ceux même „ de ſes ſujets qui avoient conſpi„ ré contre ſa perſonne & ſon E„ tat? Jean de Cappadoce ſon „ Préfet, & le vaillant Capitaine „ Artabane, convaincu de cette „ perfidie, en furent quittes pour „ la priſon, & le dernier ſe vit en „ peu de tems rétabli dans ſes „ charges & dans les bonnes gra„ ces

(*) La Mothe-le-Vayer, *Tom. I. pag.* 344.

ces de celui à qui il avoit voulu ôter la vie & l'Empire. Je sais bien qu'on lui reproche d'avoir usé de trop de sévérité envers Belisaire. Nous ne lisons rien pourtant de cela dans Procope, qui vraisemblablement ne s'en fût pas tû. Agathias écrit simplement que les envieux de ce grand Capitaine furent cause qu'il ne fut pas dignement reconnu de ses services, sans dire un seul mot, ni de condamnation, ni de confiscation de ses biens. Notre Gregoire de Tours veut que Justinien ait été contraint de lui substituer l'Eunuque Narsès en Italie, parce qu'il y

„ l'aumône dans une misère extrê-
„ me, il faut tenir cela pour une
„ fable, & tout au contraire re-
„ connoître en sa personne la
„ bonté de son Prince, qui, l'aiant
„ comblé de biens & d'honneur,
„ ne le traita jamais plus mal, quoi-
„ qu'on le lui voulût rendre suf-
„ pect jusqu'à trois fois, qu'il fut
„ accusé de s'être voulu emparer
„ de l'Etat. C'est aussi une étran-
„ ge chose que Procope reproche
„ à Justinien ses bâtimens, lui qui
„ a fait un Livre exprès à leur re-
„ commandation, & qui nous dé-
„ crivant la superbe structure de
„ tant d'Eglises, d'Hôpitaux, de
„ Monastères, n'y a point admiré
„ la piété plûtôt que la magnifi-
„ cence de ce Monarque. Il est
„ vrai qu'Evagrius lui attribue la
„ réparation ou le rétablissement
„ entier de bien de cent cinquan-
„ te villes; mais je ne vois pas
„ avec quelle couleur on peut
„ tourner cela à son desavantage.
„ L'amour des femmes, dont on
„ le diffame, n'a pas plus de fon-

„ dement. . . . . Sor
„ toire, ni aucune autre,
„ mais parlé des Dames d
„ fût passionné, & qui se se
„ sans doute prévalues de s
„ fection, s'il eût été aussi
„ de ce côté-là que les *An*
„ voudroient le faire croir
„ n'ai pû m'empêcher de
„ en quelque évidence l'abs
„ de ces deux ou trois chef
„ cusation, qui peuvent fa
„ ger des autres, quand ils
„ réfuteroient pas, soit d'eu
„ mes, soit par ce que nous
„ déjà remarqué, devant
„ proposer ".

Après avoir rapporté le
ment de la Mothe-le-Vayer
opposé à celui des Ecrivains
semblent s'être complus à
la mémoire de Justinien, j
poserai ici le mien. Je crois
doit rejetter toutes les in
dont Procope a rempli ses *A*
tes; mais je pense aussi que
nien avoit plusieurs défauts
passion, qu'il eut de bâti

Temples & de réparer des villes, l'exposa à de grandes dépenses, & il n'emploia pas toujours des moïens bien légitimes pour avoir de l'argent, afin de pouvoir y suffire. Il est certain que Théodora fut une femme d'un grand génie, d'une grande pénétration, dont la fermeté & les conseils furent souvent utiles à Justinien; mais malgré cela, lorsqu'on considére que cette même Theodora étoit une Comédienne, on ne peut s'empêcher de condamner un Empereur, qui la place avec lui sur son Trône. Quant à Procope, quelque chose que j'aie dite de lui, je conviens cependant qu'il est très utile, parce qu'on ne trouve point ailleurs les faits qu'il rapporte dans les huit Livres de son *Histoire*.

§. III.

AGATHIAS.

Agathias nous apprend, dans la Préface de son *Histoire*, qu'il nâ-

ques Ecrivains, s'in
faux contre ce qu'A
lui-même du lieu
fance, aient voulu
à Smyrne. Christophle
de ce sentiment : la
son erreur vient de ce
pendant sa jeunesse
long-tems le Bareau à
son pere Mennonius s'
beaucoup de réputatio
a achevé de tromper
Persona, c'est le titre
donne à Agathias, fai
non seulement à la pro
vocat qu'il avoit ex
tems à Smyrne; mais
études qu'il avoit fai

Justinien; mais il ne commença à écrire son Histoire qu'après la mort de cet Empereur, & ce fut sous son successeur Justin II. qu'il la composa; il commença où Procope avoit fini. Il dit (*), dans le commencement de son Ouvrage, que tout ce qui étoit arrivé pendant la vie de Justinien, avoit été écrit avec tant de soin par Procope, qu'il croioit ne devoir faire aucune mention des choses qui avoient été déjà si parfaitement expliquées. Cependant la Mothe-le-Vayer a judicieusement remarqué que dans quelques endroits Agathias a relevé certaines fautes de Procope, malgré la grande estime qu'il témoignoit avoir pour lui. Rapportons les propres paroles de la Mothe-le-Vayer, elles plairont à tous les bons

(*) *Cum omnia fere quæ Justiniani temporibus gesta sunt, a Procopio Cæsariensi Causidico summa sint diligentia narrata, prætermittenda a me sunt, quippe quæ satis jam explicata.* Agathias Scholasticus, *&c. Lib. I.*

„ mens bien contrai
„ & même de les r
„ fois, pour avoir f
„ mens peu raiſonn
„ en pouvons donn
„ emples, dont le pl
„ ra pris de ce qu'i
„ avantage, dans ſo
„ vre, contre l'infâ
„ que Procope avoit
„ de notre nation d'
„ infidèles des homm
„ tout au rebours,
„ montré que les F
„ très polis & très ci
„ ceux qui ſe ſervoie
„ que en toute choſe
„ maines, il ajoute

„ vent ſans exception, puiſque „ leurs Rois même n'en étoient „ pas exempts; ce qui les faiſoit „ vivre dans une concorde pleine „ d'admiration. Certainement ou- „ tre que la juſtice eſt une vertu „ tranſcendante, & qui, compre- „ nant en ſoi toutes les autres, „ ne peut par conſéquent ſubſiſter „ ſans la fidélité, on peut dire „ encore qu'elle n'a rien qui lui „ ſoit plus contraire que le man- „ quement de parole ou de foi, „ & par conſéquent qu'Agathias „ ne pouvoit pas mieux démentir „ Procope, ni réparer plus avan- „ tageuſement le tort qu'il nous „ avoit fait. Il faut que je re- „ marque ici comme, nonobſtant „ que ces deux Hiſtoriens euſſent „ des penſées ſi oppoſées pour ce „ qui nous concerne, ils n'ont pas „ laiſſé de convenir en ce qui tou- „ choit la grandeur & l'indépen- „ dance de nos Rois. Procope „ reconnoît, dans le troiſième Li- „ vre de la Guerre Gothique, qu'il „ n'y avoit qu'eux de Monarques

au

„ que le Roi de
„ prenoit de ſi
„ n'eût ôſé entre
„ re autant. Aga
„ lant du Roi I
„ qu'il fut tellem
„ voir que l'Emp
„ prenoit entre au
„ le de *Francicus*
„ dompté les Fra
„ eut poſſedé qu
„ ſupériorité ſur
„ cette conſidérati
„ d'aller ſubjugue
„ mettre le ſiége
„ tinople, & renv
„ Romain, dont
„ pour lors la Ca
„ bien que le mêm

„ pourtant que le Roi l'avoit con-
„ duite à tel point, que sans sa
„ mort, survenue dans la chasse d'un
„ taureau sauvage, rien ne le pou-
„ voit plus retarder; & Dieu sait
„ si l'évenement eût été confor-
„ me aux conjectures de notre
„ Historien. Tant y a que ce
„ sont des témoignages autenti-
„ ques & irréprochables du pou-
„ voir absolu de notre Monar-
„ chie, qui n'a jamais reconnu que
„ Dieu pour supérieur, & selon
„ le mot d'un bon Gaulois à A-
„ lexandre, que le Ciel seul au-
„ dessus d'elle ".

L'Histoire d'Agathias est divisée en cinq Livres. Son style est agréable, fleuri, coulant, & toujours égal, quoiqu'il n'approche pas de l'élegance des anciens Historiens Grecs. Sigonius & Verderius ont eu tort de soutenir qu'il étoit bas & rampant.

Il est assez particulier que Photius, qui a parlé de tant d'Auteurs dans sa *Bibliothéque*, n'ait pas dit un seul mot d'Agathias, sur-tout aiant

petit *Traité* su

Grecs, qu'il a p

zième Tome de

cienne, non plus

J'avoüe que je ne

drc quelle a été

ce de Mr. Rolli

parlé, comme il

Traité sur les H

(inseré égalemen

Tome de son *Hi*

de Marcellin, d'

rele Victor, de Sp

pride, de Vulcace

de Pollion, de V

de tous les plus ch

Latins, & qui sont

soit pour l'utilité,

rite à P...

lin. On dira peut être que Bellarmin dans sa *Chronologie* n'a placé presque que des Ecrivains qui ont écrit sur des matières qui avoient rapport avec l'Histoire de l'Eglise; mais dès qu'il fait mention de Procope, pourquoi oublier le Continuateur de son Histoire?

Agathias peut être considéré comme le dernier des Auteurs Païens qui nous restent, & qui sont de quelque considération. Quoique certains Ecrivains dans ces derniers siécles aient paru croire qu'Agathias avoit été Chrétien, parce qu'on ne trouvoit dans son Ouvrage aucune invective contre le Christianisme, il n'en est pas moins certain cependant qu'il a été Païen. Il n'est pas surprenant qu'Agathias, qui vivoit dans un tems où le Paganisme étoit arrivé au point total de sa destruction, où l'on sévissoit par les édits des Empereurs contre ceux qui le défendoient, ait écrit avec modération, & n'ait point ôsé attaquer le Christianisme. La Mothe-le-Vay-

er

terelle d'Onog
de s'appelloit l
eſt une preuv
thias étoit Païe
rapportant com
lapidé dans ce l
me φασί, qui
diſent. Eſt ce l
un Hiſtorien Ch
pliqué, ſur-tou
Agathias écrivoi

Je ſuis, Monſi

Vot

(*) Id. *ibid.*

MÉMOIRES SÉCRETS

DE LA

RÉPUBLIQUE DES LETTRES,

OU

LE THÉATRE DE LA VÉRITÉ,

PAR

L'AUTEUR DES LETTRES JUIVES.

LETTRE DIX-NEUVIÉME.

A LA HAYE,

Chez JEAN NEAULME,

M. DCC. XLVIII.

MÉMOIRES SECRETS DE LA RÉPUBLIQUE DES LETTRES, OU *LE THÉATRE DE LA VÉRITÉ*, PAR L'AUTEUR DES LETTRES JUIVES.

LETTRE DIX-NEUVIEME.

MONSIEUR,

§. I.

PHILON, *Juif*.

JE n'ai pas cru devoir interrompre la ſuite des Hiſtoriens Païens pour placer parmi eux les Auteurs Chrétiens qui, depuis l'établiſſement de notre ſainte Religion, ont écrit l'Hiſtoire Ecclé-

lo. Quoique fuit,
difficulté de le pla
tous les Hiſtoriens
que St. Jerôme (*)
mi les Ecrivains E
cauſe des loüanges
aux Chrétiens qui
gypte ſous la direc
l'Evangéliſte, cett
engagé dans ces
Cardinal Bellarmin
tre auſſi au nombr
Eccléſiaſtiques.

(*) *Idcirco a nobis*
Ecclesiaſticos ponitur, q
Marci Evangeliſtæ apu
bens Ecclesia, in noſtr
eſt: non ſolum eos ibi, ſe
provinciis eſſe memorans,

Philon nâquit à (*) Alexandrie sous l'empire de Tibere. Il étoit de la race Sacerdotale, & son frere Alexandre étoit Prince de la Synagogue d'Alexandrie. Il fleurit (†) principalement sous le regne de Caligula, & il fut le chef de la députation que les Juifs envoierent à ce Prince. Agrippa regnoit alors en Judée. Le principal sujet de l'ambassade de Philon, étoit pour porter des plaintes à l'Empereur contre les habitans de la ville d'Alexandrie. Caligula ne voulut point donner audience à Philon, ni aux Juifs qui l'avoient accompagné; il les fit chasser hors de sa présence. Cet Auteur a écrit lui-même une rélation de son Ambassade, sous le titre de *Discours contre Flaccus*.

Les Alexandrins avoient envoié,

 pour

(*) *Duxit autem Philo genus a Sacerdotibus, patria Alexandrinus.* Phot *Biblioth. Art. CV.* St. Jerôme dit la même chose. *Philo Judeus, natione Alexandrinus, de genere Sacerdotum.* Hieronym. *Catalog Scriptor Ecclesiast. Art.* 21.

(†) *Floruit Caij Cæsaris temporibus, ad quem & pro sua gente Hebræa legationem se suscepisse scribit, regnante in Judæa Agrippa.* Phot. *Biblioth. Art. IV.*

confervoient depu
morial contre la
accufa les Juifs de
& infifta principal
pouvoit irriter le p
ligula; c'eft que l
loient pas lui conf
ni jurer par fon no
tous les peuples de
voient des Templ
Auffi Caligula fit
plaintes à Philon (
étoient les feuls q
l'honorer comme
St. Jerôme (*)

(*) *Aiunt hunc fub*

fit un second voïage à Rome sous l'empire de Claude ; mais ce fait est fort incertain. Cependant Photius remarque qu'on disoit que Philon avoit été Chrétien, mais qu'il avoit cessé de l'être par quelque sujet de chagrin, & par un mouvement de colère. Il raconte aussi que (*) Philon, étant allé à Rome sous l'empire de Claude, il y eut des conférences avec St. Pierre, & vécut avec lui familiérement ; ce qui fut cause que Philon parla d'une manière très honorable des disciples de Marc & de St. Pierre. Il dit

(*) *Ferunt eundem (Philonem) Christianis etiam sacris initiatum, ab his tandem dolore quodam atque iracundia descivisse, verum antea Claudio August. imperante adita Roma, in Beatum Petrum Apostolorum principem incidisse eoque usum familiariter, atque hinc etiam factum esse, ut & discipulorum Beati Marci Evangelistæ & Sancti Petri auditoris mentionem laudationemque posuerit. Hos enim aiunt, apud Judæos, philosophicam duxisse vitam iste commemorat horum domicilia, Monasteria appellat, eosdemque meditationi deditam vitam jejunio, atque precatione degere, nihil interim opum possidendo, prædicat,* Photii *Biblioth. Art.* CV.

Photius (*)
la cauſe qu'on
dans l'Egliſe d'
allégoriquement
même ſentiment
Auteur eſt le pre
qué les Ecritures,
le, il eſt ſi beau &
a dit: *Ou Platon*
Philon imite Platon
la grande reſſemb
entre le ſtyle de c
(†) ἢ Πλάτων φ
λων πλατωνίζει. *Au*
aut Philo platonizat;

(*) *Et* ...

pres termes de Photius. Ce ſçavant Critique nous apprend encore (*) que Philon s'étoit fait parmi les Grecs une grande réputation par ſon éloquence.

Il ne nous reſte qu'une partie des Ouvrages que Philon avoit compoſés ; on peut en voir le Catalogue dans l'Hiſtoire d'Euſebe, Livre 2. Chapitre 17. Je place au bas de la page la liſte de ceux qui nous reſtent, tels qu'ils ſont imprimés (†) dans l'édition de Bâle de 1560.

On

(*) *Tantamque ſibi apud Græcos artis dicendi peritia celebritatem peperit, ut vulgo etiam ſermone illud uſurparetur.* ἢ Πλάτων φιλωνίζει ἢ Φίλων πλατωνίζει. Id. *Ibid.*

(†) *De Mundi opificio. Lib. I. De Allegoriis legis de Cherubim.* 1. *de Sacrificiis Abel & Cain.* 1. *Quod deterius potiori inſidietur.* 2. *de Agricultura.* 1. *de Plantatione Noe.* 1. *in illud reſipuit Noe.* 1. *de Gigantibus.* 1. *Quod Deus ſit immutabilis.* 1. *de Confuſione linguarum.* 1 *de Abrahamo.* 1. *de Profugis* 1. *Quis rerum divinarum ſit hæres.* 1. *de Joſephi* 2. *de Moſis vita.* 3. *de Charitate.* 1. *de Creatione Principis* 1. *de Fortitudine.* 1 *de Decalogo* 1. *de ſpecialibus Legibus.* 1. *de Circumciſione.* 1. *de* Mo-

comme ...
Bellarmin (*).

§. II.

EUSEBE ET CE'SARE'E, SYNESIUS.

Eusebe, Evêque de Césaré
ordonné Prêtre par Agapius,
que de la même ville. La pe

Monarchia. 2. *de Sacerdotum Hono*
de Victimis. 1. *de Offerentibus vict*
de Meretricis Mercede. 1. *Quod om*
bus Liber 1. *de Vita contemplati*
Nobilitate. 1. *de Præmiis & Pœnis*, *d*
tione. 1. *Quod Mundus sit incorrup*
in Flaccum. 1. *de Legatione ad* (
Cardinal Bellarmin assûre que
... contre

tion de Dioclétien étant ſurvenue, il exhorta les Chrétiens à ſupporter courageuſement les plus grands tourmens pour la Foi de Jeſus-Chriſt, & il donna ſes plus tendres ſoins à ſon ami Pamphile, qui ſouffrit le martyre. L'amitié qu'il avoit eue pour ce Saint, & le reſpect qu'il avoit pour ſa mémoire, l'engagerent, à ce qu'ont rapporté quelques Auteurs (*), de prendre ſon nom. Les ennemis d'Euſebe lui ont reproché d'avoir, pendant la perſécution, offert de l'encens aux Idoles pour ſortir de priſon ; mais les Ecrivains les plus impartiaux (†) conviennent que cette accuſa-

(*) *Ob amicitiam Pamphili Martyris ab eo cognomentum ſortitus eſt.* Hieronym. *Catalog. Scriptor. Eccleſiaſt. Art.* 91. Photius dit la même choſe que St. Jerôme. *Fuiſſe Sancti Martyris Pamphili virtutis ardentem amatorem, unde & Pamphili cognomentum adeptum eſſe quidam affirmant.* Phot. *Biblioth. Art. XIII.*

(†) Voici ce que dit Mr. Dupin à ce ſujet : „ On a reproché à Euſebe d'avoir „ offert de l'encens aux Idoles pendant cet- „ te perſécution. Ce reproche lui fut fait

 „ par

par Potamon, Confesseur
» gypte, dans le Synode de
» en croions St. Epiphane
» 68. cet Evêque, aiant ap
» Césarée, commença à s'é
» *sebe, tu es assis en qualité*
» *nocent Athanase? Qui pou*
» *Dis-moi, n'avons-nous pa*
» *prison durant la persécu*
» *un œil pour la défense d*
» *toi, tu n'as perdu aucu*
» *corps, tu n'as point souf*
» *es-tu sorti de prison?* St
» qu'Eusebe, aiant enten
» & rompit l'Assemblée,
» *hors de votre païs, vo*
» *de cette nature contre n*
» *accusateurs aient raison*
» *cez ici votre tyrannie,*
» *forte raison dans votr*
» est confirmé par les
» d'Alexandrie, qui dis
» qu'*Eusebe de Césa*

finie, qu'Eusebe fut élu Evêque de Césarée à la place d'Agapius, l'an 314 de Notre Seigneur. Est-il vraisemblable qu'on eût choisi, pour succéder à un saint Prélat comme Agapius, un homme qui peu de jours auparavant auroit idolatré, & que ce fussent des Chrétiens, qui avoient essuié une persécution, qui eussent fait ce choix? La mauvaise volonté des ennemis d'Eusebe paroît trop à découvert dans cette fausse imputation, & doit servir à ceux qui veulent juger du

tres raisons; & c'étoit juger témérairement de son prochain, que d'accuser, comme fit Potamon, un Evêque d'un très grand crime, sur une conjecture aussi foible que celle-là. Mais ce bon homme avoit plus de zèle que de prudence. Il y a plus d'apparence qu'Eusebe demeura ferme dans la Foi de Jesus-Christ, premiérement parce qu'il faut toujours juger bien de son prochain quand on n'a point de preuves évidentes qu'il a mal fait; secondement parce qu'il n'y a pas d'apparence que s'il eût commis ce crime étant Prêtre, il eût ensuite été élu Evêque de Césarée. *Nouvelle Bibliotheque des Auteurs Ecclésiastiques, &c. par* Ellies Dupin, *Docteur en Théologie*, &c. *Tom.* 2. *pag.* 12.

favorife le parti de
voilà affez pour le r
tous les Evêques qu
parti de St. Athanafe
nous pas aujourd'hui
que nos Auteurs, m
paffent pour les me
contre ceux qui ne fo
Communion, & fur-t
gens qu'ils regardent c
d'une nouvelle fecte?
Sc. Jerôme appelle (
Porte-enfeigne de la f
ne, St. Athanafe lui
reproche dans le Livr
du Synode de Nicée.
Concile, dans l'Acte

rejette l'autorité d'Eusebe, comme étant Héretique & Arien; Bellarmin, qui rapporte les sentimens de tous ces Peres (*), s'étonne à ce sujet qu'il y ait eu des Modernes, qui, après une condamnation aussi autentique, aient voulu justifier absolument Eusebe. Photius (†) convient que cet Evêque étoit un homme

(*) *Porro Eusebium hunc Cæsariensem Arianum hæreticum fuisse testatur Sanctus Athanasius in Libro de* Decretis Nicenæ Synodi: *testatur Sanctus Hieronymus in utroque Libro* adversus Ruffinum, *ubi Eusebium hunc non solum hæreticum Arianum, sed nunc* Signiferum, *nunc Principem Arianorum vocat: testatur septima Synodus Act. 5. ubi primum Legati Apostolici, deinde tota Synodus rejiciunt auctoritatem Eusebii Pamphili, tanquam hæretici Ariani. Quare mirum est cur aliqui Moderni Eusebium hunc tanto ardore defendere velint.* Bellarmin. *de Scriptor. Ecclesiast. Lib pag.* 10.

(†) *Homo tamen multæ doctrinæ est: tametsi mentis acumine, affectumque constantia, quantum in dogmatum accurata tractatione est opus indigeat. Etenim & hic compluribus in locis blasphemum in* Filium *videas, eundemque* secundam Causam *appellantem, ac* summum Imperatorem; *aliaque id genus Arianici furoris germina apparent,* Photii *Biblioth. Art.* XIII.

me d'une grande doc
ajoute qu'il manque
de pénétration & de
l'explication de certa
qu'il profere en plusi
des blasphêmes contr
Dieu, l'appellant la
se, le souverain Emp
servant de plusieurs
dans lesquelles on déc
me de la fureur Arienn

Malgré les autorités
de citer, & sur lesquelle
fonder la condamnatio
on peut bien soutenir
doive s'en étonner (
fait Bellarmin), qu
point mérité les repr
lui a faits; car il y a p
teurs anciens, Grecs
qui ont pris sa défen
les Grecs, les principa
crate, Sozomene, Ge
zique. Ce dernier Ec
vivoit dans le cinquièm
qui avoit presque été co
d'Eusebe, non seulem
qu'il n'avoit point été

place avec les plus grands
ts, & l'egale à St. Athanase &
t. Gregoire de Naziance. Bel-
in (*) convient lui-même de
fait, comment donc peut-il
sembler si étrange qu'Eusebe ne
oisse point aux yeux de certains
odernes aussi coupable que le
t St. Jerôme? Parmi les Latins,
ictorius & plusieurs autres ont dé-
ndu Eusebe; (†) quelques-uns
ême l'ont invoqué comme Saint.

Quant

(*) *Gelasius in* Historia Nicænæ Synodi Lib. 2. *mirifice laudat Eusebium Cæsariensem, eumque affirmat nunquam adhæsisse Arianis. Sic etiam Autor Libri de* duabus Naturis Christi *ponit eundem Eusebium Cæsariensem inter sanctos probatissimos Patres Athanasium, Nazianzenum & alios ejusdem gloriæ.* Bellarmin. *de Scriptor. Ecclesiast. Lib. pag.* 259.

(†) Ecoutons parler le savant Mr. Dupin. „ L'auteur de *la Vie de Saint Valérien* „ l'appelle *Eusebe de sainte mémoire*: Usard, „ au 21. Juin, *Palestinæ S. Eusebii Episcopi* „ *& Confessoris, viri excellentissimi ingenii* „ *& Historiographi*: Notkerus au 21. Juin. „ *in Cæsarea depositione sancti Eusebii.* Outre „ ces deux Martyrologes, où il est mis au „ nombre des Saints, Manecharius, dans „ la Lettre à *Ceraunius Evêque de Paris*, „ qui est à la tête de la passion du Marty- „ re de Speusippe, Elasipe & Melusipe, l'ap-

„ pel-

bandonne jusqu'au Concile ... cée, & soutient qu'il a été ens... très orthodoxe. Mrs. Hermen... Tillemont le traitent duremen... avec la dernière sévérité; les P... Benedictins de St. Vanne le j... fi...

„ pelle *Saint*. Il y a dans un Bréviair...
„ nuscript de Limoges trois leçons ...
„ loüange. Dans un ancien Breviaire ...
„ même Eglise, imprimé en 1587. ...
„ au 21. Juin une oraison à la lo...
„ d'Eusebe, & dans le Missel, impri...
„ 1484. une Messe de St. Eusebe. Da...
„ ancien Manuscrit de l'Eglise de Pa...
„ la version de l'histoire d'Eusebe, ...
„ donne la qualité de *Saint*. Le C...
„ Baronius dit que tout cela n'est ...
„ que par erreur, qu'on a pris Eus...
„ Césarée pour Eusebe de Samosate, ...
„ cette conjecture il a fait effacer l...
„ du premier du Martyrologe R...
„ ... cela sans

sient; le Pere Dom Bernard, dans la *Préface des Commentaires* de cet Ecrivain sur les Pseaumes, rapporte plusieurs autorités pour prouver qu'il étoit Arien; Mr. Dupin, dans sa *Bibliothéque des Auteurs Ecclésiastiques*, tient un milieu entre ces sentimens opposés. Il prétend qu'Eusebe n'a jamais é é un véritable Arien, qu'il a enseigné que le Verbe étoit Dieu, & Fils de Dieu; qu'il a rejetté l'erreur de ceux qui disoient que le Verbe avoit été tiré du néant, & qu'il devoit être mis au rang des créatures; mais qu'il étoit vrai qu'il avoit insinué en quelquels endroits de ses Ouvrages que la Personne du Fils n'étoit point égale à celle du Pere (*), & qu'on

(*) Eusebe déclare en plusieurs endroits des *trois Livres de la Théologie Ecclésiastique* que le Verbe est Dieu & Fils de Dieu. Il dit nettement qu'il n'est point tiré du néant, ni créé dans le tems; mais qu'il est engendré de toute éternité de la substance du Pere. Il rejette formellement l'erreur de ceux qui disent que le Verbe a été tiré du néant, & qui le mettent au nombre des créatures; mais il semble insinuer en quelques endroits, & principalement

qu'on ne lui devoit pas la
(*) adoration. Mr. Dupin

ment au Livre second, Chapitre f
que la Personne du Fils n'est pa
celle du Pere, qu'on ne lui doit p
me adoration. Ce n'est pas seulem
ces Livres qu'il parle ainsi, il le
dans tous ses autres Ecrits, dans l
rejette l'impiété de ceux qui diro
le Fils est tiré du néant, qu'il n'e
la substance du Pere, qu'il y a eu
qu'il n'étoit point; mais en même
semble admettre quelque inégalité
Pere & le Fils, & reconnoître dan
quelque sorte de dépendance &
riorité. id. *ibid. pag. 7.*

(*) Au Chapitre second de son
Eusebe appelle le Fils *le Ministre*
lonté du Pere, & *la seconde Cause*
Il dit que c'est le Pere qui ordonne
c'est le Fils qui exécute. Il assure
Pere n'a pû prendre une forme
Dans *l'oraison sur la Dédicace de l'*
Tyr, il appelle le Fils de Dieu le *f*
teur de nos biens, *l'Ange du C*
Chef des Armées de Dieu. Ces e
sont toutefois plus tolérables qu
dit dans le Livre cinquième de *la*
tion, *Chap.* 4 que le Fils n'est ado
cause du Pere qui habite en lui, &
8. que le Fils est un Seigneur inf
Pere. Enfin on ne peut pas excuse
dit au Chapitre 7 du Livre 2. de
logie, & en d'autres endroits, qu

que les expressions, dont s'est servi Eusebe, en admettant quelque inégalité entre le Pere & le Fils, sont très favorables aux Ariens, & que les liaisons, qu'il a eues avec quelques Evêques de leur Communion, ont pû le rendre suspect d'Arianisme. Enfin Mr. Dupin finit par dire qu'il est certain qu'Eusebe n'a point reconnu la divinité (*) du St. Esprit.

Quoi

re. du Fils est moins grande que celle du Pere; que le Fils ne mérite pas un honneur égal à celui du Pere. Id. *ibid. pag.* 13.

(*) Quand on pourroit justifier Eusebe sur la doctrine de la divinité du Fils, il est plus difficile de le défendre sur ce qu'il a dit du St. Esprit; car il assûre non seulement dans ses Livres *de la Préparation* & de *la Démonstration Evangelique*; mais encore dans son troisième Livre de *la Théologie Ecclésiastique*, qu'il n'est point véritablement Dieu. *Le Saint Esprit*, dit-il, *n'est ni Dieu, ni Fils de Dieu, parce qu'il ne tire point son origine du Pere comme le Fils, étant au nombre des choses qui ont étés faites par le Fils.* Ce que nous avons dit jusques ici du sentiment d'Eusebe sur la Trinité, fait voir d'un côté que c'est à tort que Socrate, Sozomene & quelques autres Auteurs nouveaux l'excusent entiérement; & d'autre cô-

Quoi qu'[...] depuis [...]
te qui dure depuis [...], il n'en est
& qui est si peu éclaircie, il n'en est
pas moins certain qu'Eusebe a
été un des plus savans hommes de
l'antiquité, comme ses partisans
(*) & ses adversaires l'ont égale-
ment

[...]té que c'est une grande injustice de l'ap-
peller *Arien*, & même *le Chef des Ariens*,
comme le fait St. Jerôme, que plusieurs
autres ont suivi, puisqu'il rejette formelle-
ment les principales erreurs d'Arius, qui
sont que le Verbe a été fait de rien, qu'il
n'est point de la substance du Pere, qu'il
est dissemblable du Pere, & qu'il y a eu un
tems qu'il n'étoit point. Id. *ibid.* pag. 7.
Tom. 2.

(*) Je citerai encore le sage & savant
Mr. Dupin. „ Voici une partie des témoi-
„ gnages des Auteurs anciens sur la Scien-
„ ce d'Eusebe. Constantin, dans son Epi-
„ tre à *ceux d'Antioche*, & dans une Let-
„ qu'il lui écrit, loüe sa doctrine & son
„ érudition. Saint Basyle, dans son Livre
„ du St. *Esprit*, Chap. 29. l'appelle un Au-
„ teur digne de foi, à cause de sa grande
„ érudition sur toute sorte de matieres,
„ διὰ πολυπειρίαν ἀξιόπιστος. Saint
„ Jerôme, le plus grand ennemi d'Eusebe,
„ ne peut s'empêcher souvent de loüer son
„ érudition, d'avoüer qu'il estime ses Ou-
„ vrages, & de dire, dans son *Journal* Livre
„ [...]

ment reconnu. Il fleurit principalement sous le regne de Constantin, de qui il fut très aimé. Il prononça même le panégyrique de cet Empereur dans la réjoüissance publique qu'il fit faire la trentième année de son empire, qui fut la dernière de sa vie. Eusebe ne sur-

„ *contre Ruffin*, que c'est un homme très savant: *vir doctissimus Eusebius*, *doctissimum dico*, *non Catholicum*. Il ne faut pas s'étonner que Ruffin, partisan d'Eusebe, lui donne le même titre. Antipatre de Bostre, qui ne lui est pas favorable, lui donne le nom de πολυιςωρ; c'est-à-dire de savant sur plusieurs matières, & il dit de lui qu'il avoit lû tous les Livres des Anciens, recherché & expliqué toutes leurs opinions, & composé lui-même des Ouvrages très utiles. Philostorge le loüe à cause de son Histoire, Socrate & Sozomene le défendent, Victorius l'appelle un homme très savant, le Pape Gelase n'ôse pas rejetter son Histoire, à cause de l'érudition qui s'y rencontre, & des choses qui peuvent servir d'instruction. Pelage assûre qu'il n'y a point d'Histoire qui soit plus estimable que celle d'Eusebe. Photius, qui reprend le style & la doctrine d'Eusebe, loüe sa science & son érudition. Je passe sous silence le témoignage des Auteurs nouveaux ". Id, *ibid*, pag. 13. Tom. 2.

bité & de mod
Avant de parler
je crois devoir
que Mr. Dupin
ne, & cét élog
matière de qu
(*) ,, Euſebe a
,, ſavans homm
,, té, comme ſe
,, adverſaires l'o
,, connu; on p
,, ſans craindre
,, qu'il n'y en a
,, nos Auteurs G
,, tant de lectur
,, Preſque tous le
,, a faits, ſont d'

„ mémoires de ceux qui avoient
„ écrit avant lui sur les mêmes ma-
„ tières, dont il ne fait point de
„ difficulté de copier les Ouvra-
„ ges. Il ne s'est point appliqué
„ à polir son discours; défaut or-
„ dinaire presque à tous ceux qui
„ font leur capital de la science &
„ de l'érudition. Son style n'est ni
„ éloquent, ni agréable, comme
„ Photius l'a remarqué plusieurs
„ fois. Il est sec & stérile, & n'a
„ presque aucun agrément. Il est
„ fort propre pour ceux qui veu-
„ lent s'appliquer sérieusement à
„ l'étude & à la recherche de la
„ vérité, & qui, aimant à la consi-
„ derer toute nue & dépouillée des
„ ornemens du discours; mais il
„ n'est nullement propre à atti-
„ rer ceux qui se laissent prendre
„ par les manières de dire les cho-
„ ses, & par la force de l'éloquen-
„ ce. Pour ce qui regarde sa per-
„ sonne, il me semble avoir été
„ fort desintéressé, fort amateur
„ de la paix, de la vérité & de
„ la Religion. Quoiqu'il ait eu

B „ des

„ de ce tems-l
„ dans les Conci
„ des choſes in
„ ſtache & cont
„ mais l'on ne
„ ait donné des
„ tement, ni qu
„ ſtre de la paſſi
„ n'a point été a
„ les formules d
„ fait d'intrigue
„ thanaſe, ni
„ ceux de ſon p
„ ment ſouhaité
„ moder les de
„ point abuſé d
„ auprès de l'En

„ nes qualités ne l'aient fait met-
„ tre au nombre des Saints dans
„ les Martyrologes d'Usard &
„ d'Adon, & dans quelques an-
„ ciens Offices des Eglises de
„ France. Il est vrai qu'il n'est
„ pas demeuré en paisible posses-
„ sion de cette qualité de Saint;
„ mais ce seroit, à mon avis, une
„ témérité de l'en juger absolu-
„ ment indigne ".

Faisons actuellement quelques réflexions sur ce que vient de nous dire Mr. Dupin. Selon lui, Eusebe a eu des qualités assez bonnes pour mériter d'être mis au nombre des Saints; il dit qu'à son avis, ce seroit une témérité de l'en juger indigne: mais comment est-ce que Mr. Dupin accorde la possibilité de la sainteté d'Eusebe avec sa croiance sur les points les plus fondamentaux de la Religion? Est-il possible d'être Saint, & de croire que *la gloire de Dieu le Fils est moins grande que celle de Dieu le Pere, & que le Fils ne mérite pas des honneurs à l'égal du Pere?* Peut-

qu'on a cru ...
St. *Esprit n'est ni* D...
Dieu, parce qu'il ne tire ...
origine du Pere comme le Fils, ...
au nombre des choses qui ont été ...
tes par le Fils? Si en suivant ...
pareille croiance, qui détrui...
seulement le Mystère de la ...
té, mais qui même vise be...
à l'Arianisme, mettant un...
rence entre la gloire du Pe...
Fils, entre les honneurs ...
vent leur être rendus, on ...
sanctifié, placé dans le ...
loge, je ne sais pas à ...
quoi Mélancton ne pou...
occuper une place, tou...
[illegible] qu'Eusebe, quoiqu'il ...

accommoder. Quant à la différance de ses sentimens à ceux des Catholiques Romains, elle étoit infiniment moins considérable que ne l'a été celle d'Eusebe. On dira peut-être que cet Evêque n'a été placé dans le Martyrologe que parce qu'après le Concile de Nicée il changea de sentiment, & souscrivit à la décision des Peres; mais on ne sauroit se servir de ce prétexte, car Eusebe non seulement a perséveré dans ses opinions après le Concile de Nicée, mais il a affecté dans toutes les occasions beaucoup de mépris pour ce Concile. Mr. Dupin convient de toutes ces choses; voici les propres termes dont il se sert (*): *Ces expressions, qui pouvoient être innocentes auparavant, doivent être suspectes après la décision du Concile de Nicée. On peut encore ajouter les liaisons qu'il a eues avec les Evêques du parti d'Arius, les loüanges qu'il leur a toujours données, le silen-*

(*) Id. *Ibid. pag.* 8. *Tom.* 2.

en part...
de Conſtantin.
ter à cela qu'Eu
gé à approuver
le Concile de
conſubſtantiel,
ſon Egliſe un
quelle il *donna*
qui n'établit po
& du Fils. Ce
pres mots don
Ainſi il convi
vec raiſon qu
Concile de N
cette déciſion
galité du Pere
tons à cela q
de ſentiment
qu'il crut to

mérité de juger Eusebe indigne d'être placé au nombre des Saints? Il faut donc convenir, en admettant ce principe, qu'après le Concile de Nicée un Evêque a pû être sanctifié, quoiqu'il n'ait pas cru l'égalité parfaite du Pere & du Fils, & la divinité du St. Esprit. On répondra peut-être à cela que le sentiment de Mr. Dupin est erroné; mais son Livre a été approuvé par les Docteurs, en qui la Faculté de Théologie de Paris avoit confié son autorité pour l'approbation des Livres, & elle n'a révoqué leur approbation que dans ce que Mr. Dupin avoit dit de Nestorius & de St. Cyrille.

Je conclus de ceci qu'il est bien fâcheux, pour la réunion des Chrétiens de l'Europe, que les Théologiens Romains ne veuillent point avoir pour les Evêques d'Angletere, de Suéde & de Dannemarc la même complaisance qu'ils ont pour un Evêque, mort depuis le quatrième siécle. Il semble que les dépositaires de la Religion aient affecté de

ment divi...
jourd'hui, où l'on
craindre des périls
ganiſme expoſoit le
on brulera un malhe
gne & en Italie,
la Baſtille en Fra
opinion qui paroît
moindre déciſion
Trente, tandis qu
pendant près de d
comme un Saint u
croioit point au S
l'égalité du Pere
gré la déciſion du
cée, & tandis, s'i
dire, que dans les
roit dû être le p

qu'on ne le forceroit pas à changer de ſentiment. C'eſt de Syneſius, dont je parle, qui, malgré une opinion auſſi contraire aux principaux dogmes de la Religion, fut cependant fait Evêque. Photius dit qu'on lui paſſa cette erreur en faveur de ſa probité, & qu'on eſpera qu'un homme, qui avoit autant de vertus que lui, ſeroit un jour plus éclairé, & vendroit à connoître cette vérité. Combien agiſſons-nous différemment aujourd'hui de ce qu'on faiſoit au ſiécle de Syneſius? Nous avons dépoſé Mr. de Senès, Prélat reſpectable par ſon grand âge, illuſtre par ſes connoiſſances, célebre par ſes vertus, pour avoir voulu ſuivre les ſentimens de St. Auguſtin ſur la grace. Nous devenons toujours plus intolérans, & lorſque nos neveux viendront un jour à ouvrir les yeux & à ſuivre des maximes plus charitables que les nôtres, ils ſeront également étonnés, & de notre folie, & de notre dureté.

Ce Syneſius, dont je parle, é-

Religion Cath...
... ire ...
aux raisons q...
... des pour ...
Synodes, & ...
mens plus ...
tend à ce qu...
que si ce ce...
fut veritable, ...
... homme ... m...
probable: car pr...
jamais permis d...
tout dans des ...
porter un préju...
la Religion ...

qu'il expose ses véritables sentimens. N'est-il pas étrange après cela, que Baronius, pour justifier l'élection de Synesius, ait si peu ménagé sa personne, & ait voulu faire passer un homme, qui a été respectable par ses mœurs, par sa probité & par sa science à tous ses contemporains, pour un fourbe & un parjure? David Hoeschelius, dans ses *Notes sur Photius*, a commis la même faute que Baronius. Voici les termes dont il se sert. Il parle d'abord de l'Epître de Synesius. (*.) *Epistola 105. quæ est ad Euoptium fratrem, inter alias opiniones Philosophicas Christianis dogmatibus adversantes Theophilo non ignorandum scribit longe se ab eo abesse, ut vulgi opinionibus de Resurrectione consentiat.* Après cette Note, voiez celle qui suit: *finxisse hanc opinionem sanctissimum virum, ad effugiendum hac arte onus Episcopa-*

(*) Photii *Biblioth.* Art. XXVI. col. a. & seq. b.

conce une répo
aux raisons que B
portées pour justi
Synesius, & lui c
mens plus orth
terai à ce que
que si ce qu'ava
toit véritable, Sy
l'homme du mon
prisable; car pren
jamais permis de
tout dans des ch
porter un préjudi
à la Religion. O
Synesius assûroit d
des vérités, étoi
contraires à cette

qu'il expoſe ſes véritables ſentimens. N'eſt-il pas étonnant après cela, que Baronius, pour juſtifier l'élection de Syneſius, ait ſi peu ménagé ſa perſonne, & ait voulu faire paſſer un homme, qui a été reſpectable par ſes mœurs, par ſa probité & par ſa ſcience à tous ſes contemporains, pour un fourbe & un parjure? David Hoeſchelius, dans ſes *Notes ſur Photius*, a commis la même faute que Baronius. Voici les termes dont il ſe ſert. Il parle d'abord de l'Epître de Syneſius. (*.) *Epiſtola* 108. *quæ eſt ad Eutropium fratrem, inter alias opiniones Philoſophicas Chriſtianis dogmatibus adverſantes Theophilo non ignorandum ſcribit longe ſe ab eo abeſſe, ut vulgi opinionibus de Reſurrectione conſentiat.* Après cette Note, voiez celle qui ſuit; *finxiſſe hanc opinionem ſanctiſſimum virum, ad effugiendum hac arte onus Epiſcopa-*

(*) Photii *Biblioth. Art.* XXVI. *not.* a. & *not.* b.

fence réelle dans l'E
Réfurrection des m
ment il s'explique
tre, je me fervira
tion de Mr. Dup
bien diftinguer, d
fuperftition de la vra
fuperftition eft un vi
nom de vertu; mais
fait découvrir que
fième forte d'impié
crus pas qu'il y eût r
une chofe qui avoit é
juftement, & je ne fi
confécration qu'on m'
eft pas des Chréiens co
Ils ne s'imaginent

& l'emportement qui fait agir les Ministres, ils ne croient pas que le St. Esprit suive leur mouvement. Ce sentiment de Synesius sur la présence réelle doit d'autant moins surprendre, que l'on trouve plusieurs Peres de l'Eglise qui lui sont antérieurs, & plusieurs postérieurs, qui ont parlé de la même maniére. Tertulien ne doit point avoir cru la présence réelle, puisqu'il explique (*) ces mots, *Ceci est mon Corps*, par ceux ci, *C'est-à-dire, la figure de mon Corps*. St. Augustin parle de même que Tertulien, & ne peut avoir cru la Transubstantiation, ou bien il faut avoüer que les choses qu'il dit au sujet de l'Eucharistie, sont vuides de tout sens; car que peuvent alors signifier ces paroles, qui sont celles dont il se sert: (†) *Le Seigneur n'a*

(*) *Acceptum panem, & distributum Discipulis Corpus suum illum fecit, hoc est Corpus meum dicendo, id est figura Corporis mei.* Tertulian. *contr. Marc. Lib.* 4 *Cap.* 20.

(†) *Non enim Dominus dubitavit dicere, Hoc est Corpus meum, cum signum daret Corpo-*

s'explique a
mystiques ap
changent poi
mais ils deme
substance & fi
rois aisémen
trouvé plusie
que dans le n
expliqués de
les Peres de
de citer.

Bertram, c
pereur Charl
près de huit
parle ainsi dan

titulé : du Corps & du Sang du Seigneur. (*) *Il faut considérer qu'en ce*

(*) *Considerandum quoque quod in pane illo non solum Corpus Christi, verum etiam, corpus in eum credentis populi figuretur: unde multis frumenti granis conficitur, quia corpus populi credentis multis per verbum Christi fidelibus augmentatur. Qua de re sicut mysterio panis ille Christi Corpus accipitur, sic etiam in mysterio membra populi credentis in Christum intimatur, & sicut non corporaliter, sed spiritualiter panis ille credentium corpus dicitur, sic quoque Christi Corpus non corporaliter, sed spiritualiter necesse est intelligatur. Sic & in vino, qui Sanguis Christi dicitur, aqua misceri jubetur, nec unum sine altero permittitur offerri, quia nec populus sine Christo, nec Christus sine populo, sicut nec caput sine corpore, vel corpus sine capite valet existere. Aqua denique in Sacramento populi gestat imaginem. Igitur si vinum illud sanctificatur per Ministrorum officium in Christi Sanguinem corporaliter convertitur, aqua quoque, quæ pariter admixta est, in sanguinem populi credentis necesse est corporaliter convertatur, ubi namque una sanctificatio est, una consequenter operatio, & ubi par ratio, par quoque consequitur mysterium. At videmus in aqua secundum corpus nihil esse conversum, consequenter ergo & in vino nihil corporaliter ostensum. Accipitur spiritualiter quidquid in aqua de populi corpore significatur; accipiatur ergo necesse & spiritualiter quidquid in vino de Christi Sanguine intima-*

tur. Item quæ a se d
Corpus Christi quod mort
& immortale factum,
mors illi ultra non mi
jam non passibile. Hoc
sta celebratur, tempora
corruptibile, & non inc
non in patria. Differt
propter non sunt idem,
pus dicitur, & verus
pus Christi est, & bo
Corpus Christi in veri
& in veritate Corpus
& impassibile est, ac p
igitur Corpus Christi q
necesse est ut incorrupti
Sed negari non potest
commutatum disparitur
tibus commolitum-in Co
tram. Presbyt. Lib.
ne Domini, pag. 1140
pelle aussi *Imtram*, &
vivoit

qu'il est fait de plusieurs grains de froment, parce que ce même peuple s'accroît & s'assemble par la parole de Christ. Et comme c'est par un mystère que l'on prend ce pain pour le Corps de Jesus-Christ; aussi est-ce pareillement par un mystère que les membres de peuple, croiant en Jesus-Christ, nous y sont signifiés: & comme ce pain-là est appellé le Corps des croians, non corporellement, mais spirituellement; ainsi il faut de nécessité que le Corps de Christ y soit étendu, non corporellement, mais spirituellement. Il en est de même du vin, qui est appellé sang de Christ, avec lequel il est ordonné de mettre de l'eau, sans permettre que l'un soit offert sans l'autre, d'autant que comme le chef ne peut subsister sans corps, ni le corps sans son chef, de même aussi le peuple ne peut être sans Christ, ni Christ sans le peuple; de sorte qu'en ce Sacrement l'eau représente l'image du peuple. Or si le vin, sanctifié par le ministère des Pré-

quelle tout homme desintéressé sera en état de *juger* de cette querelle Théologique.

quæ

Item quæ a se differunt idem non sunt. *Christi quod mortuum est, & resurrexit, mortale factum, jam non moritur, & illi ultra non minabitur; æternum est, non passibile. Hoc autem quod in Ecclebratur, temporale est, non æternum, tibile, & non incorruptibile, in via est, patria. Differunt igitur à se; quar non sunt idem, quomodo verum Corcitur, & verus Sanguis? Si enim Corhristi est, & hoc dicitur vere, quia Christi in veritate Corpus Christi est veritate Corpus Christi incorruptibile est passibile est, ac per hoc æternum. Hoc Corpus Christi quod agitur in Ecclesia, est ut incorruptibile sit, & æternum, egari non potest corrumpi quod partes tatum disparitur ad sumendum & dencommolitum in Corpus trajicitur.* Bertr. *Presbyt. Lib. de Corpore & Sangui-mini, pag.* 1140. Ce Bertram, qu'on apaussi *Imtram*, & plus communément *mne*, vivoit dans le neuvième Siècle t Moine de l'Abbaye de Corbie, sous ne de Charles le Chauve. Trithème e beaucoup, & dit qu'il étoit très sa-

lebre en l'Eglise est temporel, & non éternel, corruptible, & non incorruptible, en la voïe, & non en la patrie. Ce sont donc choses différentes l'une d'avec l'autre, & qui par conséquent ne sont pas une même chose. Qui si ce n'est pas une même chose, comment peut-on dire que ce soit le vrai Corps & le vrai sang de Jesus-Christ? Car si c'est le Corps de Christ, si l'on peut dire vraiment que ce Corps de Christ est le Corps de Christ en vérité, puisque d'autre part ce qui est Corps de Christ en vérité est incorruptible & impassible, & par conséquent éternel; il faudra de nécessité que ce Corps de Christ, qui se fait & consacre à l'Eglise, soit incorruptible & éternel. Or l'on ne peut pas nier qu'il ne se corrompe, puisqu'il se tranche par morceaux & se distribue en pièces pour être reçu, puisqu'il se mâche avec les dents, & s'avale ensuite, passant en dedans du corps. Voilà comme on pensoit, & comme on écrivoit encore il y a huit cens cinquante ans; c'est-à-dire neuf cens

Bas se sont contente[s]
primer aux nouvelle
ses Ouvrages plusie[urs]
tels que celui que je
porter; ce qui a fait
teur Protestant qu'ils
té comme l'avoit é[té]
Deiphobus.

—— *lacerum crude[liter]*
Ora manusque ambas,
tempora raptis
Auribus, & truncas [in]
nere nares.

On pourroit encore
nesius touchant la

d'hui sur cet article St. Justin Martyr croioit qu'après la Résurrection générale les justes habiteroient pendant mille ans à Jerusalem. *Pour moi*, (*) dit-il, *& les autres qui sont véritablement Chretiens, nous savons qu'il y a une Résurrection de la chair, & que l'on passera mille ans à Jerusalem, qui sera rétablie, enrichie & aggrandie, comme le protestant les Prophétes Ezéchiel, Isaïe & autres....* Le même Pere de l'Eglise dit ensuite, après avoir rapporté ce qui est écrit au LXV. *Chap.* d'*Esaïe* & dans la prédiction de l'Apocalipse, (†) *que ceux, qui auront cru* à

(*) *Ego autem, & si qui recta per omnia sententia Christiani sunt, & carnis Resurrectionem futuram novimus, & mille annos in Hierusalem instaurata, & exornata & ditata; sicut Propheta Ezechiel, & Esaias & alii promulgant.* St. Justini Martyris *Dialog. cum Tryphone Judaeo, pag.* 307.

(†) *Vir apud nos quidam, cui nomen erat Joannes, è duodecim Apostolis Christi unus, in ea quae illi exhibita est revelatione,* Christi fideles nostros annos mille Hierosolimis peractturos *esse, praelocutus est; ac postea* universalem

à Notre Seigneur, passeren
en Jerusalem, & qu'après c
pour une fois l'universell
nelle Résurrection & jugem
tulien a prétendu (*) q
mes resteroient en dépô
lieu destiné à leur deme
ques à ce que la ville c
lem, toute bâtie de pi
cieuses, descende miracu
du ciel en terre, & y su
le ans, les Saints y viv
ne très grande gloire, &
rant cet espace s'effectue
peu la Résurrection des f
uns ressuscitant plûtôt
tres plus tard, selon la di
leurs mérites. Tertulien

[c]ause de cette Résurrection, plus [o]u moins prompte. *Les petits péchés*, (*) dit-il, *seront châtiés par le retardement de la Résurrection*, & dans un autre endroit il dit encore, (†) *après mille ans expirés, la destruction du Monde & la conflagration du jugement étant passées, nous serons en un moment changés en la nature des Anges*. Lactance, qui vivoit sous Constantin, & par conséquent dans un tems où le Christianisme joüissoit d'une grande tranquillité, soutient (‡) que *Jesus-Christ viendra sur la terre* a-

(*) Modicum quoque delictum mora resurrectionis illic luendum. Id. *Lib. de Anima*, Cap. 58.

(†) *Post cujus mille annos &c. tunc & Mundi destructione, & judicii conflagratione commissâ demutati in atomo in angelicam substantiam, scilicet per illud incorruptionis superindumentum transferemur in cæleste regnum.* Idem. *Lib.* 3. *advers. Marc.* Cap. 29.

(‡) *Tum qui erunt in corporibus vivi non morientur, sed per eosdem mille annos infinitam multitudinem generabunt &c. qui autem ab Inferis suscitabuntur, iis præibunt viventibus velut judices.* Lactant. *Lib.* 7. Cap. 24.

durant l'espace
vivront tous heu
te ville, abond
sous le regne de
quelques Saints,
Enfin, je ne fi
voulois rapporte
guliers que tous
glise ont eus de
que vers le cinq
nagore, St. Iren
ont pensé comm
Dupin (*) dit,
pinion de la Ré
jour de mille ans
c'étoit le sentimen

vérie de l'antiquité. Il pré-
ie Papias avoit été la cau-
cette imagination, dont on
résent desabusé, s'étoit éta-
rmi les Chrétiens. Quoi
soit, puisque la doctrine
es étoit si différente de cel-
l'Eglise a établie aujour-
Synesius a bien pû avoir un
particulier sur la Résurrec-
& doit naturellement joüir
même indulgence qu'on a
s autres Peres.
ette même raison il me pa-
'Eusebe n'auroit point dû
acé dans ces derniers tems
tyrologe; car il n'a dit dans
rages que ce que les Peres
is premiers siécles avoient
nt lui, & ce que plusieurs
tems ont écrit. Je ne veux
orter ici pour sa justifica-
sentiment de presque tous
ques, qui sous Constance &
lien favoriserent l'opinion
condamnée le Concile de
& allerent encore plus loin
be; il me suffit de montrer

que Dieu le Fils fût ég
re. Commençons pa
Il dit que (*) Dieu, q

(*) *Tamenetne Conditor Un*
Deus is fuerit, qui Mosæ dixit
hæ, & Deum Isaaci, & Deum
Factoris rerum omnium volunt
in judicio Sodomorum, consilio
itidem ministraverit: adeo ut q
affirmatis, res habeat duos sc
gelum & Deum, nemo tamen
num mentis sit, Auctorem &
versi supercælestia omnia reli
pusilla terræ parte sese exhibu
ausurus: at Trypho, quando jan
est, eum qui Abrahæ apparuit
Dominus appellatus est, a Do
qua terræ Sodomitarum illata sun
tulisse, & nunc Angelum se nu
fuisse, cum eo qui Mosæ exhibi
& ipsum Deum, qui e rubo M

rêverie de l'antiquité. Il pré-
que Papias avoit été la cau-
e cette imagination, dont on
préſent deſabuſé, s'étoit éta-
parmi les Chrétiens. Quoi
en ſoit, puiſque la doctrine
eres étoit ſi différente de cel-
e l'Egliſe a établie aujour-
, Syneſius a bien pû avoir un
e particulier ſur la Réſurrec-
& doit naturellement joüir
même indulgence qu'on a
les autres Peres.
cette même raiſon il me pa-
qu'Euſebe n'auroit point dû
ffacé dans ces derniers tems
artyrologe; car il n'a dit dans
uvrages que ce que les Peres
rois premiers ſiécles avoient
vant lui, & ce que pluſieurs
n tems ont écrit. Je ne veux
pporter ici pour ſa juſtifica-
e ſentiment de preſque tous
vêques, qui ſous Conſtance &
Julien favoriſerent l'opinion
oit condamnée le Concile de
, & allerent encore plus loin
ſebe; il me ſuffit de montrer
 que

que Dieu le Fils
re. Commençon
Il dit que (*) Di

(*) *Tamen non Cond*
Deus is fuerit, qui Mosi
hæ, & Deum Isaaci, &
Factoris rerum omnium
in judicio Sodomorum, c
itidem ministraverit: a
affirmatis, res habeat
gelum & Deum, nemo
mum mentis sit, Auctor
versi supercælestia omni
pusilla terræ parte sese
ausurus: ac Trypho, qua
est, eum qui Abrahæ ap
Dominus appellatus est,
quæ terræ Sodomitarum il
tulisse, & nunc Angelus
fuisse, cum eo qui Mosæ
& ipsum Deum, qui e r

Moïse & aux Patriarches, étoit le Fils, & non le Pere; que le Pere ne change jamais de lieu, ne monte ni ne descend, & que personne ne vit le Pere, mais son Fils & son Ange, qui est aussi Dieu par la volonté du Pere. Le Pere est, selon St. Justin, (*) toujours

(*) *Non debere vos putare ipsum ingenitum Deum vel ascendisse, vel descendisse quopiam: nam ineffabilis ille Pater & Dominus Universitalis hujus non venit in locum aliquem, neque deambulat, neque dormit, neque surgit, sed in regione sua, quæcumque ea tandem est, manet acutum cernens, & acutum audiens: non oculis certe quidem, nec auribus, verum virtute infinita ille inspectat & omnia noscit, neque nostrum quisquam illum latet; neque mobilis est, neque loco ullo, atque adeo neque mundo universo comprehensibilis, ut qui ante exstitit, quam Mundus est conditus. Quoniam igitur modo ille vel alloquatur aliquem, vel conspiciatur ulli, vel in minima terra parte appareat? quando ne ejus quidem, qui ab eo est missus, gloriam & Majestatem populus in sinu intueri; neque Moses ipse in Tabernaculum quod fecit, nisi à Deo proveniente claritate repletus, ingredi valuit? sed neque Sacerdos pro Templo stare sustinuit, quando Salomon Arcam intulit in domum Hierosolitanum, ab ipso constructam. Itaque neque Abraam, neque Isac, neque Jacob, neque hominum*

le du Fils
verses, & c
auguste, pu
jesté, & qu'
toujours in
Tatien,
me tems qu
le disciple,

alius quisquam
num rerum e
Christi vidit:
consilium ejus
lius ipsius, &
illius est adm
ejusdem homo e
aliquando igni
colloquio. Qu
intellexerimus

prochant de la même manière que ſon maître. Il prétend (*) que le Verbe a été engendré dans le tems de la Création, il fait à ce ſujet un diſcours très obſcur. Il dit que le Verbe n'a point été engendré par manière de ſéparation, mais de la même manière que le feu a été allumé d'un feu; en ſorte que Dieu n'eſt

(*) *Et Verbum non inaniter prolatum, primogenitum opus fit ipſius ſpiritus hoc ſcimus eſſe principium Mundi. Natum eſt enim per diviſionem, non avulſionem. Quod enim avellitur a primo ſeparatur; quod vero dividitur, id functione donatum propriâ, nihil imminuit illum a quo vim ſuam ſumpſit. Quemadmodum enim ab unâ face aliæ multæ accenduntur, nec tamen primæ facis lux minuitur propter plures inde ſuccenſas; ſic etiam Verbum è Patris potentia progreſſum non relinquit Genitorem Verbi expertem: nam & ego ſi loquar, & vos audiatis, non tamen propter tranſitum ſermonis, ego qui vobiſcum loquor ſermone vacuus fio, ſed vocem meam proferens incultam in vobis materiam excolere mihi propono: & quemadmodum Verbum in principio genitum, Mundum & nos viciſſim genuit, cum ſibimet materiam produxiſſet; ſic ego quoque ad imitationem Verbi regenitus, & veritatis illuſtratus, cognitione materiæ mihi cognatæ confuſionem emendo.* Tatiani Aſſyrii *Oratio ad Græcos, &c. pag.* 145.

ble. Il explique,
veut expliquer c
l'exemple de la pa
nions & ces expreſſ
re à Mr. Dupin,
loit de la génération
des termes qui ne s'
vec notre manière de

Saint Irenée dit (
eſt plus grand que
ignoré le jour du jug
un autre endroit il
eſt inviſible, & le
y a apparence que
en vûe en partie ces
Sr. Irenée, lorſqu'il
qu'il affoiblit & qu
pour ainſi dire, (†) l

Origene avance, dans son Traité sur la Prière, (*) dit Mr. Dupin, *que la prière ne doit jamais s'adresser qu'à Dieu le Pere, & non point à Jesus-Christ, parce que le Fils de Dieu étant différent du Pere, c'est une absurdité d'adresser ses prières à ce dernier. On ne peut nier qu'il n'ait avancé en cet endroit plusieurs propositions favorables au sens des Ariens.*

Tertulien dit (†) que le Pere est toute la substance, que le Fils est une portion & une dérivation de ce tout. On ne sauroit mettre une plus grande inégalité entre Dieu le Pere & Dieu le Fils, que celle que met Tertulien.

St. Denys Alexandrin, placé également par les Anciens & par les Modernes au rang des plus saints Evêques, qui vivoit dans le milieu du

(*) Dupin, *Nouvelle Biblioth. des Auteurs Ecclésiastiques, &c. Tom. I. pag.* 141.

(†) *Pater tota substantia est, Filius vero derivatio totius, & portio.* Tertulian. [illegible]

Facture du Pe

Lactance,
rain des Peres
cée, non seul
la parfaite ég
mais il nioit
Esprit fût un
te en la Div
le Fils (*). S
cette erreur

Voilà que
principaux P
dogme de la
premiers sié
commencem

leurs expressions, mais elles étoient trop fortes & trop claires pour pouvoir en venir à bout, & tout ce qu'on a dit à ce sujet, ne peut tromper que les ignorans, ou que les personnes qui cherchent à être trompées, & qui seroient fâchées de ne l'être pas. Le Pere Petau, Jésuite, un des plus savans hommes qu'il y ait eu, avoüe naturellement que dans (*) cette question de la Trinité & dans plusieurs autres il a été très ordinaire à la plûpart des anciens Peres, écrivant avant que certains dogmes eussent été condamnés, de semer dans leurs Ecrits des sentimens qui sont entiérement contraires à la Foi Orthodoxe.

II

(*) *Quod idem plerisque veterum Patrum cum in hoc negotio (Trinitatis) tum in aliis Fidei Christianæ capitibus usu venit, ut ante errorum, atque Hereseon quibus ea sigillatim oppugnabantur, originem nondum satis illustrata & patefacta rei veritate quædam Scriptis suis asperserint quæ cum Orthodoxæ fidei regula minime consentiant.* DION. Petav. *in Panar. Epiph. ad Hæres.* 69. *quæ est Arian. pag.* 285.

miers fiécles. Je
ce que Mr. Bayle
„ (*) Monfieur
„ tend que *la sa*
„ *Pere Petau est*
„ *toute sa doctrine*
„ Je crois que c'est
„ aussi raisonnable
„ bile homme le p
„ mais empêche-t-i
„ que ce Jésuite s'e
„ qu'il est tombé d
„ ras de variations
„ que point d'acca
„ changent d'intérê
„ pendant le cours
„ tures? Il avoit e

„ fausses notions sur le Mystère
„ des trois Personnes, il ne s'é-
„ toit piqué que de rapporter l'é-
„ tat des choses, & d'y joindre les
„ explications les plus naturelles
„ que les mots pouvoient avoir.
„ C'étoit apprendre au Public que
„ plusieurs Peres de la primitive
„ Eglise avoient débité des faus-
„ setés bien absurdes sur la géné-
„ ration du Verbe & sur les My-
„ stères annexés à celui-là. Ce-
„ ci donnoit une forte atteinte à
„ l'autorité des Canons du Conci-
„ le de Nicée. On en pouvoit
„ conclure que l'article de la
„ Trinité n'est pas un dogme fon-
„ damental de la Religion, puis-
„ que ceux, qui avoient erré sur
„ cette matière, n'avoient pas
„ laissé d'être sauvés. Les nou-
„ veaux Antitrinitaires pouvoient
„ tirer de là plusieurs conséquen-
„ ces. Le Pere Petau en fut a-
„ verti, & se trouva obligé d'ap-
„ porter quelque remède à ce mal.
„ Il fit sa Préface dans cette vûe;
„ son but, ses motifs passerent du

„ un mot il
„ Mr. Jurieu
„ épreuve. Il
„ rale, où to
„ tirent à ruin
„ l'hiſtoire de
„ voit beſoin
„ Peres euſſe
„ points les
„ la Foi Chré
„ le plus bas q
„ dit ſur les id
„ avoient de la
„ gea qu'à ſon i
„ il lui fut imp
„ nir: mais

„ plus blancs que neige ; il ſe dé-
„ clara leur apologiſte , leur pa-
„ négyriſte , & enfin l'accuſateur
„ de ceux qui les mépriſoient , &
„ qui s'appuioient ſur ſon exem-
„ ple. C'eſt ſe joüer du Public,
„ & s'expoſer à être couvert de
„ honte. "

Ajoutons, pour achever de juſtifier Euſebe , que les quatre-vingt Peres, qui condamnerent Paul de Samoſate, Evêque d'Antioche, diſent expreſſément que *le Fils n'eſt pas de même eſſence que le Pere* ; c'eſt-à-dire qu'ils nient formellement (*) *l'homoouſion*, qui fut dans la ſuite établi dans le Concile de Nicée. Mais ce que déciderent ceux de Nicée, fut enſuite condamné à Rimini dans un Concile compoſé de quatre cens Evêques. Il n'y en eut que vingt qui tarderent à ſigner la Confeſſion

(*) *Octoginta Epiſcopi olim reſpuerunt* τὸ *Homoouſion.* Hilar. de Syn. fol. 97. *Antuit. col. I.*

de *consubstantiel.*
donc, excepté
rent la formule
& même ces ving
comme tous les
séparation du Co
que dit Mr. Du
Concile de Rimi
des quatre cens E
& Valens (*) (*c'*
„ *ques Ariens*) p
„ ni une formul
„ l'Empereur ma
„ neur de ne lai
„ Evêque qu'il

„ constance; mais peu à peu ils se
„ laisserent vaincre à l'ennui, &
„ signerent la plûpart la formule
„ de Foi. Il n'y en eut que vingt
„ qui tinrent ferme jusques au bout;
„ mais ils furent enfin surmontés,
„ & signerent comme les autres...
„ Quand tous les Evêques eurent
„ signé la formulé de Foi, ils écri-
„ virent à l'Empereur qu'ils l'a-
„ voient pleinement satisfait, en
„ s'accordant avec les Orientaux,
„ & en rejettant le terme de *sub-*
„ *stance*; qu'ainsi ils le prioient in-
„ stamment de donner ordre au
„ Gouverneur de les laisser aller à
„ leurs Eglises. L'Empereur le leur
„ accorda: ainsi finit ce Concile,
„ dont le commencement fut glo-
„ rieux, & la fin déplorable ".

Faisons actuellement quelques réflexions, & sur la conduite des Peres du Concile de Rimini, & sur ce qu'en dit Mr. Dupin, qui tâche, mais inutilement de les excuser. Il est étonnant que tous les Evêques Catholiques aient signé une formule de Foi, contraire à leur conscien-

le Pere
substance
que l'av
paravant
au Concil

(*) Les A
d'Occident av
de leur erreu
ment dans un
l'an 357. Eud
protecteur d'Ae
sarée en Palesti
ques autres y c
consubstantiel, &
& écrivirent à

de Sirmich, ville de la Pannonie. Que peut-on dire à cela? Ou il faut convenir que pendant un tems presque tous les Evêques de l'Univers ont été Ariens, & par conséquent voilà Eusebe bien excusé; ou il faut avoüer que les seuls Evêques, qui n'aient pas agi contre leur conscience, & qui ne se soient point parjurés, ont été les Ariens. Voilà encore Eusebe justifié.

On ne sauroit considérer sans mépris, & j'ôse dire sans horreur la conduite des Evêques Catholiques à Rimini; car ils signerent tous une formule de Foi, qu'ils regardoient comme contraire au point le plus essentiel de la Religion. Et quelle est la raison qui la leur fait signer contre leur conscience? Est-ce la crainte des supplices? est-ce la frayeur de la mort? est-ce les mauvais traitemens qu'ils essui-

celui-ci a eu un commencement. Dupin, *Nouvell. Biblioth. des Auteurs Ecclésiastiques*, &c. *Tom.* 2. *pag.* 332. Troisiéme Concil. de Sirmich.

Belle raiſon en vérité pour
à la face du Ciel & des h
& pour devenir Apoſtat,
clarant qu'on regarde com
table une formule de F
eroit fauſſe, erronée & h
dans le fond du cœur! On
peut-être, par excuſer les
Catholiques du Concile d
qu'il y avoit ordre d'envoi
ceux qui demeureroient
Cette raiſon n'eſt d'aucu
car un Evêque doit-il bal
tre l'exil, ou une démarc
deshonore, qui le rend h
& qui perd la Religion?
a quelque choſe de plus;
l'ordre d'envoier en ex

peut-être cent d'Ariens, ou de demi-Ariens, par conféquent il y eut environ trois cens quatre-vingt Evêques qui fignerent une formule de Foi Arienne, non par la crainte de l'exil, mais par *ennui*.

Il faut donc convenir, ou que les Evêques Ariens, qui étoient à Rimini, furent les feuls qui agirent felon leur confcience, ou il faut avoüer que les Evêques Catholiques ne regarderent pas la queftion, qui les féparoit des Ariens, comme affez importante pour qu'ils duffent, je ne dis pas rifquer leur vie, & même la donner, comme avoient fait les Chrétiens dans les perfécutions des Païens; mais qu'ils crurent que le fimple *ennui* étoit une caufe fuffifante pour figner. Or quoiqu'Eufebe fût mort plufieurs années avant le Concile de Rimini; cependant ce qui fe paffa à ce Concile ne fert pas moins à fa juftification; & pour fentir combien elle eft aifée à établir, on doit feulement dire que prefque tous les Peres de l'Eglife, qui avoient précé-

loit rejetter les ter
& de *consubstantiel*
avoit cru pendant
point admettre.

En voilà assez
tion d'Eusebe & d
jourd'hui ceux ,
comme eux , ne s
cusables , parce q
divisoient l'Eglise
enfin établis par l
te même Eglise,
plusieurs siécles d
de Chrétien.

On sera peut-ê
combien dans l
siécles de l'Egli

notre ſainte Religion, ne fuſſent point étonnés par certains dogmes qui auroient pû les en éloigner. Dans les prémiers ſiécles le Chriſtianiſme paroiſſoit le ſimple Déïſme. Au commencement on circonciſoit les Juifs (*) pour ne pas les effaroucher, on ne circonciſoit point les Païens, pour ne pas les dégoûter, en leur impoſant une Cérémonie pénible. St. Juſtin dit, dans ſon *Apologie pour les Chrétiens* (†), que So-

(*) Les Apôtres n'ont point défendu la circonciſion, & ont permis aux Juifs, qui ſe faiſoient Chrétiens, de la pratiquer dans les premières années du Chriſtianiſme.

(†) *Quicunque cum ratione ac verbo vixere, Chriſtiani ſunt, quamvis* ἄθεοι, *& nullius Numinis cultores habiti ſint, quales inter Græcos fuere Socrates & Heraclitus atque iis ſimiles: inter Barbaros autem Abraam, & Ananias, & Azarias, & Miſael, & Elias, & alii complures; quorum facta ſimul & nomina in præſentia recenſere quia longum eſſe ſcimus ſuperſedemus. Perinde atque ex veteribus, qui itidem tempore Chriſtum præceſſere, & abſque ratione ac verbo ætatem exegere* ἄχρηϛοι, *hoc eſt incommodi, & inimici* Chriſto

& qu'ils étoient
braam, Anani
& Elie, quoi
n'avoir adoré
que ceux, qui vi
étoient aussi C
nisme étoit
pouvoient er
puisque Socra
voient été Chr
d'Alexandrie,
cinquante ans a
au commencen
tes, (*) en p
son Ouvrage,
choses sous silence
ce qu'il faisoit m

non par envie, mais par l'appréhension qu'il avoit que les lecteurs ne s'y trompassent, & qu'il ne parût vouloir mettre un glaive entre les mains d'un enfant; qu'au reste il traite quelque chose clairement; & toutes les autres obscurément, découvrant les unes, & enveloppant les autres d'énigmes. La manière de tenir cachés plusieurs dogmes du Christianisme a duré même encore après Constantin. „
„ Ils ont, (*) dit Mr. Daillé en
„ parlant des Peres, notamment
„ tenu cette maxime sur quelques-
„ unes des matières dont nous
„ sommes aujourd'hui en contesta-
„ tion, à savoir sur les Sacremens
„ de l'Eglise. Car comme ils n'en
„ célebroient les mystères qu'en
„ secret & à part entre eux, sans ad-
„ mettre à cette vûe ni les Païens,
„ ni les Catéchumenes, ni même,
„ comme quelques-uns l'assûrent,
„ aucune autre personne que les
„ Com-

(*) *Traité de l'Usage & de l'Emploi des Saints Peres, &c. par* Jean Daillé, *pag.* 136.

fois, ainsi que nous
Jerôme (*). Nous av

vero Deo nostro, & per ty
accurate progressus, ad C
imperium pertingit, diligen
siis sub illo, & ab illo in
sunt, pertractans. Phot.
XXVII.

(*) Eusebius Cæsareæ Pa
in Scripturis divinis studi
bliothecæ divinæ cum Pan
ligentissimus pervestigato
Volumina: de quibus ha
χῆς ἀποδείξεως Libri
λικῆς παρασκευῆς Lib
ronym. *Catalog. Scripto*
91. Ces Livres n'étoi

ſus-Chriſt jusqu'à ſon tems. Il y parle des Ecrivains Eccléſiaſtiques & de leurs Livres. Il y fait l'Hiſtoire des héreſies, il y remarque ce qui concerne les Juifs, il décrit les perſécutions des Martyrs, les querelles & les diſputes touchant la diſcipline de l'Egliſe, il cite preſque par-tout les Auteurs & les monumens d'où il tire les faits qu'il rapporte. On peut dire que ſans l'Hiſtoire d'Euſebe, on auroit une connoiſſance très médiocre, non ſeulement de l'Hiſtoire des premiers ſiécles de l'Egliſe, mais même de la plûpart des Auteurs qui ont écrit dans ce tems-là, leurs Ouvrages s'étant perdus, & n'y aiant qu'Euſebe qui en ait parlé; car les Hiſtoriens qui l'ont ſuivi, comme Socrate, Sozomene & Théodoret, ont commencé leur Hiſtoire où la ſienne finit.

Photius, qui avoit lû les dix Livres de Hiſtoire Eccléſiaſtique d'Euſebe, les loüe (*) beaucoup. Nous les

(*) *Lecti ſunt Euſebii* Eccleſiaſtica Hiſtoria *Libri decem. Auſpicatur a nato Christo &c.*

nous n'en avons pl
ze, & il y en avo
fois, ainſi que nou
Jerôme (*). Nous

vero Deo noſtro, & per
accurate progreſſus, ad
imperium pertingit, dilig
ſiis ſub illo, & ab illo i
ſunt, pertractans. Pho
XXVII.

(*) Euſebius Cæſareæ
in Scripturis divinis ſtu
bliothecæ divinæ cum Pa
ligentiſſimus perveſtigat
Volumina: de quibus h
κῆς ἀποδείξεως Libri
λικῆς παρασκευῆς Lib

du dix Livres de la *Démonstration Evangelique*, il nous en reste encore dix. Ces deux Ouvrages d'Eusebe sont infiniment estimés des Théologiens; Mr. Dupin en a fait l'éloge. Nous avons encore une partie d'une Chronique écrite par Eusebe, & qui a été loüée par les Savans, & quelques autres Traités.

Quant à Synesius, ses Ouvrages sont des Discours Philosophiques & des Lettres. Cet Auteur a écrit avec beaucoup de noblesse & d'élevation. Photius, qui lui accorde toutes ces qualités, dit (*) qu'il

post Evangelicam Præparationem *consequitur; quod hæc quidem reprehensio fere sit erroris gentium, illa vero confirmatio præconii Evangelici. Lecti sunt etiam Eusebii* Evangelicæ Demonstrationis *Libri viginti.* Phot. *Bibliot. Art. IX. & X.*

(*) *Lectæ sunt Episcopi Cyrenes, cui Synesio nomen, de* Providentia, & de Regno, *aliasque nonnullas orationes. Stylus illi sublimis quidem & grandis, sed qui ad popularem simul dictionem aliquantum inclinet. Lectæ sunt, & ejusdem Epistolæ variæ venustate ac dulcedine fluentes, cum sententiarum robore ac densitate.* Phot. *Biblioth. Art. XXVI.*

que dans l

T

Théodor
ville de Sy
quième siéc
de St. Jean
bord, ainsi
Patriarche
parti de Ne
me contre S
prononcé,
lexandrie, do
Nestorius. T
vaincu, ains

che d'Antioche, qu'on avoit agi avec trop de rigueur dans le Concile d'Ephese, & qu'on avoit eu tort de deposer Nestorius, parce que le sens, dans lequel il soutenoit qu'on ne devoit point appeller la Vierge, la Mere de Dieu, étoit orthodoxe. Plusieurs Modernes ont soutenu la même chose, & prétendent que le Nestorianisme ne fut jamais qu'une héresie imaginaire. La haine & l'emportement de St. Cyrille (*), l'homme le plus violent de son siécle, aiant déterminé les Evêques à condamner Nestorius, nous dirons ici quelque chose à ce sujet, pour qu'on ne nous accuse point d'avoir voulu justifier Nestorius, & accuser St. Cyrille, sans des preuves bien fortes.

Etablissons d'abord le sens dans le-

(*) Voiez ce que dit Mr. Dupin au sujet de la violence de St. Cyrille. Il raconte comment St. Cyrille fit chasser à coups de pierre les Evêques du Concile qui paroissoient portés pour Nestorius.

au Pape
trouvé d
sonnes qu
tiodore,
la voie de
resta approu
d'Apollinair
dégénerer l'u
Jesus-Chris
lange, faisan
ture divine,
Jesus-Christ
ce fondement i
ge, Mere de
Mere de Dieu,
quil soit impre

Actuellement que nous sçavons par Nestorius lui-même le véritable sens dans lequel il rejettoit les termes de *Mere de Dieu*, voions ce qu'a pensé un fameux Critique moderne de la dispute de St. Cyrille & de Nestorius. (*) " Il est „ facile, dit-il, de comprendre „ qu'il n'y avoit qu'une dispute „ de mots entre eux; car St. Cyrille ne prétendoit pas que le „ Verbe, entant que Verbe, eût „ souffert la mort: il reconnoissoit „ que le Verbe est *d'une nature impassible*; mais il vouloit qu'à „ cause qu'un corps humain, uni „ au Verbe, étoit mort & ressuscité, on peut dire que le Verbe „ étoit mort & ressuscité. Il ne „ s'agissoit donc que d'un tour de „ phrase; la dispute ne rouloit „ point sur la chose même: Nestorius & Cyrille convenoient „ tous deux que le Verbe, entant que tel, n'étoit point né de „ Marie, & n'étoit point mort

„ sur

(*) Id. ibid.

D 5

„ avoit été crucifiée.
„ rent donc pour savo
„ séquence de ce dog
„ voit user de certai
„ Nestorius ne le voulo
„ qu'il craignoit les
„ expressions ; St. Cy
„ loit, parce qu'il
„ suites de la réjec
„ phrases. Ainsi, à j
„ blement, ils étoie
„ deux Orthodoxes,
„ d'un bon zèle: mai
„ le malheur de s'ex
„ & de ne s'entendr
„ & l'autre. Quelque
„ coutumé à donner a
„ mauvais tour, diro

Quoique la dispute, qui fut entre Nestorius & St. Cyrille, ne fût qu'une dispute de mots; cependant Nestorius fut condamné & déposé dans le Concile d'Ephese par les intrigues & les cabales de St. Cyrille. Les Evêques de ce Synode, vendus & dévoüés entiérement à St. Cyrille, porterent contre son adversaire un jugement précipité & rempli de passion. Mr. Dupin a fort bien dépeint toutes les injustices de ce Concile (*); elles méritent d'être lûes avec attention, & elles font connoître quel a été l'esprit des Assemblées Ecclésiastiques dans les premiers siécles. On voit qu'il a parfaitement ressemblé à celui qui y regne aujourd'hui.

Comme cette hérefie de Nestorius n'étoit qu'une hérefie de nom, elle a toujours continué de même, & les gens, qui connoissent les Nestoriens qui sont encore dans le Le-

(*) Dupin, *Biblioth. des Auteurs Ecclésiast. &c. Tom.* 3. *Art.* Cyrille.

n'est qu'une heresie imagin
cette diversité ne consiste
equivoques, d'autant que
riens prennent le nom d
d'une autre façon que n
Latins.

N'est-il pas bien malh
La division & la haine d
siastiques aient causé dan
tems ces maux infinis à
Rien n'a tant contribué
& à la ruine totale de
d'Orient que les disputes
gion; il s'en élevoit une
tous les cinquante ou soi
Les ... de partag
deux factions, & l'on

noit, pour ainſi dire, aux Barbares. Une choſe, qu'on aura peine à croire, c'eſt que pendant que les Turcs aſſiégeoient Conſtantinople, les Eccléſiaſtiques y agitoient avec beaucoup d'aigreur des queſtions Théologiques. Mahomet II. les décida par la priſe de cette ville, à laquelle l'Empire d'Orient, ſi vaſte, avoit été réduit peu à peu.

Venons aux Ouvrages de Théodoret. La meilleure édition de ſes Ouvrages en Grec & en Latin eſt faite par les ſoins du Pere Sirmond; elle eſt en quatre Volumes. Les deux premiers contiennent des Commentaires ſur divers Livres de l'Ecriture. Le troiſième eſt composé d'une Expoſition ſur les Epîtres de St. Paul, de cinq Livres de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique. Ce Volume contient encore 147. Epîtres, précédées d'une Hiſtoire Religieuſe, ou Monaſtique des fameux Anachoretes de ſon tems. Il a intitulé cette Hiſtoire *Philotée*, ou *Théophile*; c'eſt-à-dire, comme l'explique Nicéphore, l'Hiſtoire de diverſes per-

Polymorphus ...
Dialogues. Le second eſt
vrage en cinq Livres, où i
des Héreſies. Le troiſièm
prend dix Oraiſons, écrit
gamment ſur la Providen
quatrième douze Diſcours
les Païens, dans leſquels il
érudition infinie. On ne
trop lire ſes Diſcours, lo
veut apprendre à bien co
les dogmes des Philoſop
ciens; Théodoret les expo
beaucoup de clarté, & le
avec beaucoup de ſolidité.
Quant à l'Hiſtoire de T
ret, il ne nous en reſte c
Livres. Cette Hiſtoire co
d'Arius, & va juſqu

marque que Gennade dit que Théodoret l'avoit continuée jusqu'au regne de Léon en cinq autres Livres, qui se sont perdus. Il falloit qu'ils le fussent déjà dès le tems de Photius (*), car cet habile Critique n'en parle point. D'ailleurs il loüe beaucoup le style & la clarté de Théodoret; mais il le blâme des trop grandes digressions, qu'il fait, dit-il, quelquefois très mal à propos.

§. IV.

SOCRATE.

Socrate, appellé le *Scholastique*, vivoit dans le cinquième siécle. Bellarmin le place à l'année 440. Il apprit à (†) Constantinople la Gram-

(*) *Historiam incboavit ab heresi Arij, pertexuitque & ipse ad Theodosii Minoris tempora & usque ad Diodori excessum, quando Constantinopoli Sacrorum Antistes Sisinius fuit.* Phot. *Bibliotb. Art.* XXXI.

(†) *Scriptor hic* (Socrates) *Ammonium & Helladium, Alexandrinos Grammaticos*

divifée en fept Livre
mence où finit celle
continue jufqu'au te
reur Théodofe. O
voir été attaché aux
Il eft vrai qu'il loü
tiers les Evêques de
eft-ce une raifon p
fecte, que de rend
vertus de ceux qui e
cas, Mezeray, de

edoctus eft ab Ethnicis Doct
nem patria profugis, & C
tibus. Phot. *Biblioth. Art.*

(*) *Eufebium proxime*
quidem initio a Conftantini

été Proteſtans, parce qu'ils les o
loüés dans ce qu'ils les ont cru loü
bles. Ce qu'il y a de certain, c'
que Photius (*), qui blâme S
crate & l'accuſe d'être peu exa
non ſeulement dans ſon ſtyle, ma
encore dans l'expoſition des fait
ne dit point qu'il ait été Novatie

§. V.

SOZOMENE.

Sozomene, dit le *Scholaſtiqu*
vivoit dans le cinquième ſiécle.
(†) a écrit l'Hiſtoire Eccléſiaſt
que en neuf Livres, & a commenc
ainſi que Socrate, ſous Conſtantin
depuis le Conſulat de Criſpe, fi

(*) *Stylus illi non admodum ſplendidu ſed nec in dogmatibus valde accuratus e* Phot. *Biblioth. Art.* XXVIII.

(†) *Lecta eſt Hermiæ Sozomeni Salamin Sholaſtici Eccleſiaſtica Hiſtoria Libris n vem: quam nuncupat Theodoſio Minori. A ſpicatur a Conſulatu Criſpi, ejuſque patr Conſtantini, & perducit ad Theodoſii Minor imperium.* Phot. *Biblioth. Art.* XXX.

de l'isle de Cypre.
long-tems le Bareau à
ple (*). Photius le r
de Socrate pour le sty
que qu'il lui est quelq
dans les faits. Nous av
dans une remarque de
cédent, qu'on l'accuso
Novatien.

§. VI.

EVAGRE

Evagre, surnommé
que, natif d'Epiphane
rie, vivoit dans le fi
Bellarmin le place

Sozomene (*), de Socrate & de Théodoret finit ; elle va jusqu'à la douzième année de l'Empereur Maurice, qui fut l'an 597. Photius (†) dit que le style d'Evagre n'est point mauvais, mais qu'il est quelquefois trop enflé. Il loüe aussi cet Historien d'être plus exact que Socrate, Sozomene & Théodoret.

§. VII.

NICE'PHORE.

Nous avons de Nicéphore, qui fut Patriarche de Constantinople l'an

(*) *Evagrius Scholasticus scripsit Historiam Ecclesiasticam Libris sex, ab eo tempore in quo deficit Sozomenus usque ad annum* 12. *Mauritii Imperatoris, id est annum Domini* 597. Bellarm. *de Scriptor. Ecclesiast. Lib. pag.* 196. On voit par-là qu'Evagre a pû vivre encore au commencement du septième siécle, puisque son Histoire va jusqu'à l'année 597. trois ans avant le commencement du septième siécle.

(†) *Stylus huic non ingratus : tametsi interdum redundare quodam modo videatur. Certe in doctrina veritate ceteris Historicis accuratior est.* Phot. *Biblioth. Art.* XXIX.

( ) une Chronique
ferée dans la *Biblioth*
& quatre petits Ou
les Iconomaches.
mourut (†) en exil
été envoïé par l'Em
l'Arménien, qui sou
tions des Iconomach

§ VIII.

CONSTANTIN M

Constantin Manassè
le milieu du douz

(*) *Scripsit etiam chroni*
in Bibliotheca Sanctorum Pat

ſous le regne de l'Empereur Emanuel Comnene. Il a écrit un Abrégé de l'Hiſtoire en vers. C'eſt une eſpèce de Chronique depuis le commencement du Monde juſques en l'année 1081. Murſius eſt le premier qui a publié cet Ouvrage.

§. IX.

SUIDAS.

On ne ſauroit douter qu'il n'y ait eu deux Suidas, puiſque Stephanus cite un Suidas, & que le Suidas du XI. ſiécle, dont nous parlons, fait mention d'Hermolaus, qui avoit fait un Abrégé du même Stephanus. Le Dictionaire Hiſtorique, que nous a laiſſé le Suidas qui vivoit dans la fin du onzième ſiécle, eſt aſſez utile, mais cependant très ſouvent fautif. Quelques Auteurs prétendent que ce Suidas étoit Moine.

e ſiécle. ...
née Mille cin-
crit des Anna-
nt à la Création
t juſqu'au regne
ac Comnene, qui
à Michel. Nous
n des Annales de
mées à Paris en Grec
1647. La traduction
Guillaume Xylander.
un Auteur très médio-
e rien dire de plus.

§. XI.

ZONARE.

e, Moine Grec, avoit e-
des charges conſidérables dans
r des Empereurs, avant d'ê-
eligieux. Il a écrit trois Li-
vres

pr
te
de
ſta
fe
ſtant
lexis
encore

NIC

Nicép
parce q

(*) T
eus, ſcri
complex
condito
perato
Mille
ſor.
ca

vres (*) d'Annales, qui contiennent une Hiſtoire univerſelle depuis le commencement du Monde juſqu'à la mort de l'Empereur Alexis Comnene, arrivée l'an onze cent dix-huit. Le premier Livre de l'Hiſtoire de Zonare contient les évenemens arrivés depuis la Création juſqu'à la priſe de Jeruſalem. Le ſecond traite des Romains depuis la fondation de cette ville juſqu'au tems de Conſtantin le Grand, & le troiſième renferme ce qui s'eſt paſſé depuis Conſtantin le Grand juſqu'à la mort d'Alexis Comnene. (†) Zonare a écrit encore quelques autres Ouvrages.

§. XII.

NICE'PHORE CALISTE.

Nicéphore fut appellé *Caliſte*, parce qu'il étoit fils de Caliſte & de

(*) *Joannes Zonaras, Monachus Graecus, ſcripſit Libros très Annalium, quibus complexus eſt Hiſtoriam univerſalem ab orbe condito, uſque ad exitum Alexii Commeni Imperatoris Graecorum, qui obiit anno Domini Milleſimo centeſimo octavo.* Bellarm. *de Scriptor. Eccleſiaſt. Lib. pag.* 216.

(†) *Scripſit etiam Commentarios in Nomocanonem Photii.* Id. *ibid.*

a compo...
trois Livres, dont il ne
plus à présent que dix
Historien commence f
à la naissance de Jesus-C
rit à la mort de Phoc
née 610. Bellarmin (*)
croiable que Nicéphor
tinué son Histoire plus
le ne l'est actuellemen
lon les apparences, on
sieurs Livres. Les app
parle Bellarmin, sont
car nous avons encore
gumens de cinq Livre
contenoient les faits
le commencement

e Léon *le Philoſophe*, mort en an Neuf cens onze, & il n'y a as de doute que Zonare n'eût ouſſé ſon Hiſtoire encore plus oin, & ne l'eût conduite juſques u tems de l'Empereur Andronic 'a'éologue l'Ancien, à qui il l'a-oit dédiée.

Bellarmin (*) accuſe Zonare 'avoir ſemé dans ſon Ouvrage tou-es les erreurs des Grecs, entre ıtres celles ſur la proceſſion du t. Eſprit. Il le blâme auſſi de ſon eu d'exactitude dans les faits liſtoriques. Baronius a ſouvent re-vé ſes fautes dans ſes *Annales*, & Ir. Dupin n'eſt pas plus favora-le à Zonare que ces deux Cardi-aux. Voici ce qu'il dit au ſujet e ſon peu d'exactitude. „ Il (†) „ eſt

(*) *Porro in Hiſtoria hujus Auctoris, ut raci & Schiſmatici, non mirum videri debet, inveniantur errores proprii Græcorum, ut processione Spiritus Sancti a ſolo Patre, ipſa præfatione: magis mirum eſt invenire n paucos errores in rebus Hiſtoricis, ut ex nnalibus Card. Baronii conſtat.* Id. *Ibid.*

(†) Dupin, *Biblioth. des Auteurs Eccle-ſt. Tom. 2. pag. 5.*

„ Socrate, S
„ ret, ont co
„ re où il a fi
„ aient cru qu
„ ce qu'il y a
„ ſoit qu'ils n
„ ſance que p
„ qui s'étoit p
„ ſiécles. Ni
„ a voulu fair
„ me ſiécle ur
„ y a mêlé u
„ narrations in
„ ſes, parce q
„ tirées d'Euſ
„ l'autorité d'

§.

phore Califte; car celui-ci a vécu dans le quatorzième fiécle, & l'autre dans le treizième; mais j'ai cru ne pas le devoir féparer de Nicéphore Grégoras, qui a écrit fur les mêmes chofes que lui, & qui a été fon Continuateur. Cet Article fera donc commun à ces deux Hiftoriens. Voions d'abord ce qui regarde Nicétas, nous viendrons enfuite à Nicéphore Grégoras.

Nicétas avoit eu des emplois confidérables à la Cour des Empereurs Grecs, & quand cette ville fut prife par les François en Douze cens quatre, il fe retira à Nicée, ville de Bithynie, avec une fille qu'il avoit enlevée aux ennemis. Là il époufa cette fille, & compofa une Hiftoire (*) depuis la mort

(*) *Nicetas Acominatus, five Cheniates, floruit poft annum* 1200. *Scripfit enim Hiftoriam quæ exftat Græce & Latine, ab anno* 1118. *usque ad annum* 1205. *id eft ab Imperio Joannis Comneni, Alexii filii, usque ad obitum Balduini primi ex Latinis, Imperatoris Conftantinopolitani.* Bellarm. *de Scriptor. Ecclefiaft. Lib. pag.* 242.

Juste Lipse a be

tas. Il dit (*)

peu connu, il m

l'être, & qu'il a

gne d'un meilleu

Le même Juste

son style, rema

guindé & trop p

est clair. Il ob

Nicétas est préc

tions, qu'il ne se

(*) *Jam inter in*

sunt quos non contem

& Nicephoras Grego

Choniates, qui res G

orsus a Johanne Com

bem captam, sive ad

Is parum adhuc vulg

cart, ni aucune ſaillie, qu'il eſt rempli de maximes & de préceptes très utiles; enfin il exhorte tous les politiques à le lire, & il croit qu'ils lui auront obligation de leur avoir donné ce conſeil.

Venons actuellement à Nicéphore Grégoras (*). Il floriſſoit dans le quatorzième ſiécle. Il a compoſé une Hiſtoire qui contient ce qui s'eſt paſſé depuis l'an 1204. que Conſtantinople fut pris par les François, juſqu'à la mort d'Andronic Paléologue en 1341. ainſi le fil de ſa narration commence où finit celui de Nicétas. S'il faut en croire (†) Juſte Lipſe, il s'en faut bien

(*) *Nicephorus Gregoras Hiſtoricus Græcus vivebat anno Dom. Milleſimo trecenteſimo quadrageſimo quarto, ut ex fine Operis intelligi poteſt. Scripſit Libros undecim de Rebus Imperii Orientalis, ab eo tempore quo Imperium Orientale devenit in poteſtatem Latinorum, & perduxit Hiſtoriam uſque ad obitum Andronici Junioris, id eſt ab anno Domini* 1200. *uſque ad annum Milleſimum trecenteſimum quadrageſimum quartum.* Bellarm. *de Scriptor. Eccleſiaſt. Lib. pag.* 240.

(†) *Alter eſt Nicephorus Gregoras qui Hiſtoriam & filum narrationis ejus excipit,* or

torien. ... goras est bien inferieur ...
il est diffus, peu châtié; ...
que tous les défauts de ...
Il gâte sa narration par ...
choses, & même les ridi...
raconté quelquefois; ...
ses jugemens sont souve...
sés. Il fait mention de ...
venemens curieux, i...
sagement de la Provi...

at non laudem. Scripsit eni... Res ad Andronici Palæolog... tem: sed nequaquam pari ... industria, & vitia plura ... perfluit, aut evagatur: & ... proprias miscet, indecore, ... cia tamen ejus crebra, & ... curiose ...

ses décrets, & il entre dans un détail intéressant sur les disputes Ecclésiastiques, dans lesquelles on trouve bien de la ressemblance avec celles d'aujourd'hui. Enfin parmi tous les Historiens Grecs modernes, Juste Lipse n'ordonne aux politiques la lecture que de Nicétas & de Nicéphore Grégoras ; cependant Jean Cantacuzene parle très mal de ce dernier.

§. XIV.

Nous voilà parvenus aux derniers Historiens Grecs qui méritent quelque considération. Constantinople passa quelques années après sous le pouvoir des Turcs, & l'Empire des Grecs fut entiérement détruit. Ce fut l'an 1453. que Mahomet II. se rendit le maître de cette ville.

Je n'ai point mis Photius, qui vivoit dans le neuvième siécle, parmi les Historiens, parce que sa *Bibliothéque*, qui contient un précis de presque tous les différens Ou-

ques qu'entre le
ferve donc à pa
triarche de Cor
Lettre, où je
Rhéteurs, des
tiques Grecs. J
paffer aux Hifto
je ferai ici aup
que, à laquelle
teurs de faire at
J'ai été oblig
quefois dans c
affez de liberté
res que je n'ai
traiter, parce q
folument nécef
toit impoffible d

ſuperſtitieux & aux dévots fanatiques, ils peuvent dire ce qu'ils veulent de mes Ecrits, il y a longtems que j'ai déclaré que je ne demande point leurs ſuffrages. J'en fais auſſi peu de cas que de ceux d'un certain Didrot, Auteur de je ne ſais quel galimathias inintelligible ſur le mérite & la vertu, & de quelques penſées prétendues Philoſophiques, qui ne ſont que des diſcours libertins, uſés, rebattus, entremêlés de quelques ſaillies de Caffé & de mauvais lieu. Ce même Didrot m'accuſe dans un autre Ouvrage, qu'il a rempli de portraits odieux des gens les plus reſpectables, de m'être fait un nom par mon irréligion. Quel eſt le mortel, fût-il auſſi triſte que le lugubre Héraclite, qui ne riroit, en voiant un homme, qui a penſé déjà être puni deux ou trois fois par le Magiſtrat pour les impiétés qu'il a publiées, accuſer d'irréligion une perſonne qui n'en fut jamais coupable qu'aux yeux de quelques dévots fanatiques? N'eſt-ce pas là les

dit qu'on peut
après avoir lû
le & de Brantô
me fâcher de f
dans les six V
sent les Mémoi
des Lettres, il n
citations de *Bay*
vitables, parmi
prises dans plus
teurs anciens, o
plus loin, je co
aussi ignorant qu
se trouve quelqu
tions dans d'autr
sont pas toujours
mon Livre que
pourroient se re

faut être bien ignorant & bien ſtupide pour prétendre qu'un Auteur ne doit pas rapporter un fait, parce qu'un autre l'a rapporté, ſurtout dans des Ouvrages de Critique & d'Hiſtoire, où l'on eſt forcé de parler du ſentiment des Ecrivains qui nous ont précédés, & ſouvent, malgré ſoi, de dire la même choſe qu'ils ont dite. Je ne m'arrêterai pas davantage ſur ce ſujet, le jugement du Sieur Didrot étant pour moi d'auſſi peu de conſéquence que l'eſtime du fade Auteur d'*Angola*, miſérable Copiſte des bons Ouvrages de Crebillon, & qui, n'étant qu'un mauvais Barbouilleur, voudroit imiter un excellent Peintre. La critique de deux pareils perſonnages me paroît une loüange, malgré l'approbation d'un bel eſprit, grand partiſan de l'ennuieux *Angola*, aiant la délicateſſe d'un Béotien, la politeſſe d'un Scythe & l'érudition d'un Sarmathe. *Qui Bavium non odit, amet tua carmina, Mævi.* Je n'ajouterai rien au vers, & je crois en avoir trop dit. Un homme de

répondre ...
ne trouvant pl...
ner, composen...
ou aux crapul...
de leurs taver...
férables Satyr...
nent le nom ...
suffrages des ...
nets, des Fr...
des St. Pala...
d'Olivets, ...
ambitionner...
diots, des ...
naie & d'au...
qui rampen...
dont la mo...
cun mal.

Je suis ...
infinie, M...